



ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS
RAPPORT ANNUEL 2010-2011

Assemblée des Premières Nations

473, rue Albert, 9^e étage
Ottawa (Ontario) K1R 5B4

Téléphone : (613) 241-6789
Sans frais : 1-866-869-6789
Télécopieur : (613) 241-5808

www.afn.ca

Logo de l'Assemblée générale annuelle :

« Sharing as one » par Garry Sanipass

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORTS RÉGIONAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'APN

Chef national Shawn A-in-chut Atleo	3
Chef régional Roger Augustine, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard	5
Chef régional Rick Simon, Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve	8
Chef régional Ghislain Picard, Québec et Labrador	10
Chef régional Angus Toulouse, Ontario	13
Chef régional Bill Traverse, Manitoba	16
Chef régional Guy Lonechild, Saskatchewan	19
Chef régional George Stanley, Alberta	23
Chef régionale Jody Wilson-Raybould, Colombie-Britannique	27
Chef régional Eric Morris, Yukon	31
Chef régional Bill Erasmus, Territoires du Nord-Ouest	34

CONSEILS DE L'APN

Conseil des aînés de l'APN	38
Conseil des femmes de l'APN	40
Conseil national des jeunes de l'APN	42

SECRÉTARIAT DE L'APN

Rapport du directeur général	44
Rapport du directeur des opérations	46
Communications stratégiques	48
Relations parlementaires et intergouvernementales	51

SOUTENIR LES FAMILLES DES PREMIÈRES NATIONS

Éducation et Langues	58
Secrétariat à la santé et au développement social	63
Pensionnats indiens	95
IndigènACTION	97

EXERCER ET METTRE EN ŒUVRE NOS DROITS

Stratégie nationale sur la mise en œuvre des traités	99
Revendications globales	102
Mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones	104

SOUTENIR LES GOUVERNEMENTS DES PREMIÈRES NATIONS ET L'ÉDIFICATION DES NATIONS

Revendications particulières	108
Loi canadienne sur les droits de la personne	111
Citoyenneté	113
Stratégie urbaine	115

Justice	117
Passage frontalier	120

FAIRE PROGRESSER NOS INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Secteur de la gestion de l'environnement	122
Partenariats économiques	131
Logement et infrastructures	135
Pêches	140
Eau	146

ÉTATS FINANCIERS	Fente
------------------------	-------



CHEF NATIONAL SHAWN A-IN-CHUT ATLEO



Je me joins au Comité exécutif pour vous souhaiter la bienvenue à l'Assemblée générale annuelle de 2011. Je tiens à remercier nos hôtes pour leur chaleureux accueil, les nations mi'kmaq et malécite, ainsi que le Chef régional Roger Augustine et le comité hôte. Depuis le début, leur leadership et leur dévouement ne laissent planer aucun doute quant à leur intention d'organiser une assemblée mémorable et productive.

Nous nous réunissons sous un thème qui nous rappelle notre relation historique et éternelle : « **Un esprit de paix et d'amitié** ». Ce thème est évidemment très approprié alors que nous protégeons fermement nos droits et responsabilités et que nous affirmons la relation existant entre les Premières Nations et la Couronne. En outre, nous faisons valoir les responsabilités et compétences de tous les gouvernements des Premières Nations d'améliorer la qualité de vie, la sécurité et la prospérité de chacun de leurs citoyens.

Vous devriez recevoir mon rapport destiné aux Chefs d'ici la fin du mois de juin (disponible aussi à www.afn.ca), cela dans le souci de vous faire parvenir toute l'information dans les plus brefs délais. De cette façon, j'espère que nous pourrions engager un dialogue et des débats productifs concernant l'exercice 2011-2012.

Comme vous le constaterez dans le présent rapport annuel, nous avons préparé des comptes rendus détaillés sur tous les thèmes principaux et un rapport financier et organisationnel exhaustif ainsi qu'un rapport sur les progrès accomplis, qui constituent des réponses à toutes les résolutions et à l'orientation dont vous nous avez confiée le mandat.

Une fois de plus cette année, la plus grande partie de mon travail a consisté à rencontrer les Premières Nations sur leurs territoires, d'un océan à l'autre. Cette méthode continue d'être la base de tout notre travail. Le temps passé au sein des communautés en compagnie des dirigeants, des aînés, des femmes, des jeunes et des familles constitue l'essence même de ma fonction.

Ces relations renforcent le rôle de l'Assemblée des Premières Nations en tant qu'entité nationale de défense d'intérêts, qui se tient aux côtés des dirigeants et qui attire l'attention sur la nécessité d'agir et celle d'apporter un changement important et durable. Je continue d'avoir confiance en l'avenir lorsque je constate le dévouement prodigué par nos dirigeants, l'énergie déployée par nos jeunes et la vigilance assurée par nos aînés, nos traditions et nos cérémonies.

Notre travail collectif consiste à créer les conditions adéquates permettant aux gouvernements des Premières Nations d'exécuter, de façonner et de valider des solutions visant à protéger et à consolider leurs droits, leurs intérêts et leurs responsabilités, tant aujourd'hui que pour les années à venir.

Cette année, nous nous sommes activement investis dans diverses activités au Parlement et durant les élections fédérales. Nous avons aussi déployé des efforts auprès des gouvernements provinciaux, dirigé



des mesures directes et de défense d'intérêts et terminé un long travail avec les médias. Nous avons amélioré nos nouvelles méthodes de communication en misant sur les capacités des médias sociaux et des nouvelles technologies, qui nous permettent d'unir nos citoyens et nos énergies.

Tout au long de l'année, nous avons diffusé notre message encore plus loin et d'une manière encore plus ciblée – au sein des entreprises canadiennes, des chambres de commerce, des principales conférences sur les politiques et d'autres activités réunissant des milliers de personnes qui ont pu entendre pour la première fois un message insistant sur la nécessité d'agir et sollicitant l'engagement de tous les Canadiens. Bien qu'il reste encore beaucoup de travail à faire, je suis confiant et convaincu que notre message est en train de passer. Un plus grand nombre de personnes sont maintenant en mesure d'entendre notre message et de se rendre compte de la situation. Atteindre un niveau de compréhension optimal requiert encore beaucoup de travail – mais, en unissant nos efforts, je suis persuadé que nous parviendrons à atteindre les objectifs qui nous aiderons à recouvrer notre place qui est la nôtre en tant que nations autochtones de cette terre.

Nous poursuivrons le travail accompli cette année en nous appuyant sur les résultats obtenus. En nous servant de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones comme un cadre et guide et en fondant nos efforts sur nos stratégies nationales sur les traités et l'orientation préconisée par nos dirigeants lors des Forums de planification et de dialogue, nous créons ensemble l'« ébauche d'un plan de changement ».

Notre programme est clair. Nous nous baserons sur les résultats des prochains débats et sur votre orientation pour progresser ensemble. Cela a été pour moi un honneur et un privilège de vous servir cette année. Je compte poursuivre nos travaux en collaboration avec vous.

Kleco, Kleco!

Chef national Shawn A-in-chut Atleo



CHEF RÉGIONAL ROGER AUGUSTINE NOUVEAU-BRUNSWICK ET ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Pjila'si. Je suis honoré de recevoir des aînés, des Chefs et des délégués de l'ensemble du Canada à l'Assemblée générale annuelle.

Cette année, j'ai le grand honneur d'accueillir la 32^e Assemblée générale annuelle (AGA), du 12 au 14 juillet 2011, dans la ville de Moncton, au Nouveau-Brunswick, sur le territoire traditionnel Wabanaki. Placée sous le thème « Un esprit de paix et d'amitié », cette réunion donnera aux délégués la possibilité de célébrer et de renouveler des alliances qui font ressortir l'importance de nos relations historiques.

Au XVII^e siècle, les Mi'kmaq, les Malécites et les Passamaquoddy ont signé des traités, appelés les « traités de paix et d'amitié des Maritimes », dans une région qui est ensuite devenue les provinces des Maritimes. Durant cette période, la principale préoccupation de l'administration coloniale britannique était de cesser les hostilités contre les Indiens et d'établir des relations pacifiques durables avec eux.



Encore en vigueur, ces traités et leur héritage constituent une partie importante de notre histoire et aident à façonner la relation entre le Canada et les Premières Nations. Ce sont des ententes solennelles contenant des promesses, des obligations mutuelles et des avantages de longue date destinés aux deux parties. Elles nous ont permis de travailler ensemble au renforcement de notre relation à long terme qui est fondée sur la confiance, la collaboration et le respect mutuel.

À l'occasion des activités prévues cette semaine, nous allons nous réunir, en tant que peuple Wabanaki, pour affirmer notre culture et célébrer nos alliances aux côtés des Acadiens. L'esprit de paix et de fraternité sera notre point de départ pour affermir nos liens et intensifier notre relation, cela tout en étant conscients de nos différences culturelles. En montrant qu'il est possible de vivre en paix et dans un esprit de fraternité, nous deviendrons une source d'inspiration pour notre peuple et l'ensemble du monde.

Au cours des neuf derniers mois, j'ai entrepris des négociations avec plusieurs entreprises, organisations et organismes gouvernementaux afin d'obtenir un bureau, du mobilier, des fonds et du personnel pour l'AGA. Je suis parvenu à obtenir un bureau pour le Comité organisateur à l'Hôtel Delta. J'ai aussi obtenu trois personnes pour m'aider à planifier et mettre sur pied le volet culturel de l'AGA ainsi qu'à recueillir des fonds pour le financer. Ces personnes ont été affectées par le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, celui des Pêches et Océans et la province du Nouveau-Brunswick.

L'œuvre d'art de Garry Sanipass qui est présentée à l'AGA 2011 est intitulée « Sharing as one ». Elle représente plusieurs mains jointes incarnant l'esprit de partage et les rayons du soleil.

Le Comité organisateur a été en mesure d'obtenir une fourgonnette pour faire la promotion de l'AGA. J'estime vraiment qu'il est nécessaire de faire connaître notre réunion et d'inviter chacun et chacune à découvrir notre riche culture Wabanaki et à en tirer des enseignements. La fourgonnette servira à accompagner les principaux délégués et les aînés d'un endroit à un autre.



Activités

Le Comité organisateur du Chef régional est chargé du volet culturel de l'AGA. Durant l'AGA, nous devons représenter équitablement les Mi'kmaq, les Malécites et les Passamaquoddy. J'ai pu obtenir l'aide de personnes provenant de toutes les nations pour la planification des quatre journées de la réunion. J'estime aussi qu'il est très important d'inclure nos amis les Acadiens dans les représentations culturelles. Je les ai invités à participer à notre réunion, à marcher à nos côtés durant la Grande entrée et à devenir des « amis » de l'Assemblée.

Notre volet culturel commencera le 11 juillet 2011 par le pow-wow, qui aura lieu sur les berges de la rivière Petitcodiac où un village indien semi-permanent sera installé. À l'occasion de cette activité, les trois nations seront réunies pour danser, jouer du tambour et raconter l'histoire de notre peuple devant des spectateurs. Le village semi-permanent, qui sera installé pendant quatre jours, comprendra des activités culturelles, par exemple des contes traditionnels et des cours de langue.

Gala – Rendre hommage aux Chefs du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard

Le 12 juillet, au Théâtre Capitol, le bureau du Chef national rendra hommage au travail considérable, au dévouement et au leadership des Chefs de nos Premières Nations du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard ainsi qu'au service qu'ils fournissent 24 heures sur 24 à leurs membres et à leur volonté d'offrir une vie meilleure aux membres de leurs communautés. Nous soulignerons le travail qu'ils accomplissent dans de nombreux domaines, dont les droits ancestraux et issus de traités, le développement économique, l'éducation, les langues, l'alphabétisation, la santé, le logement, le développement social, les revendications territoriales, l'environnement et les pêches.

Nous rendrons aussi hommage à l'ancien Chef régional Rick Simon de la région de la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve, qui a quitté son poste de Chef régional après 17 ans. Le Comité exécutif de l'APN et le Comité organisateur tiennent aussi à lui rendre hommage pour ses nombreuses années de service.

Les Chefs du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard accueilleront nos amis acadiens, dont un artiste local, Donald McGraw, qui exposera ses fameux tableaux *Circle of Chiefs*.

Réception

La réception est notre principale occasion de montrer l'hospitalité des Maritimes aux délégués. Des musiciens des nations mi'kmaq, malécite et passamaquoddy et des artistes acadiens présenteront un spectacle. Durant la réception, nous ferons la connaissance de nombreuses personnes, nous dégusterons des mets, nous relaterons nos expériences, nous chanterons et nous danserons. Cette activité aura lieu le 13 juillet 2011, au colisée de Moncton.

Nuit des légendes

Le Dernier adieu clôturera l'AGA de 2011. À ce moment là, nous souhaiterons un bon retour à nos invités et nous les remercierons d'avoir participé à l'Assemblée. Avant cela, nous tiendrons une séance de dédicace en compagnie d'une légende de la LNH, Bobby Hull. Celle-ci sera suivie d'une soirée distrayante destinée à rendre hommage à nos propres légendes.



Commanditaires

Lorsque l'on organise l'AGA, trouver des commanditaires pour le volet culturel est l'un des défis les plus stimulants. L'équipe devait préparer une trousse de parrainage destinée à inciter des organisations, des entreprises et le gouvernement à parrainer nos activités. Nous avons presque atteint notre objectif. Nous souhaitons remercier les commanditaires de l'AGA suivants :

Initiative en éducation des Premières Nations	AINC
Province du Nouveau-Brunswick	NB Power
Ulnooweeg	Nova Scotia Power
Première Nation de Metepenagiag	Crowne Plaza
Bande de Burnt Church	Ville de Moncton
Irving	Delta Moncton
NB Liquor	L.I.U.N.A Ontario Provincial District Council
Enbridge	

Autres initiatives

Gitpo Place – J'ai réalisé un projet personnel que je souhaite présenter à l'Assemblée : j'ai construit un centre de mieux-être pour les hommes dans ma communauté d'Eel Ground. Ce centre est une initiative qui me tient vraiment à cœur. Mon objectif est d'aider des hommes à remettre de l'ordre dans leur esprit et à régénérer leurs pensées. Dans ce centre, chacun aura l'occasion de raconter sa propre histoire à d'autres hommes; recevra des conseils et s'orientera progressivement vers un renouveau de l'esprit et du corps. Gitpo Place recourt à des pratiques traditionnelles pour aider les hommes à s'assumer de nouveau. En service depuis quelques mois, le centre connaît un franc succès.

Bourses d'étude et fonds de sensibilisation – Je travaille avec divers organismes afin d'obtenir des fonds pour nos jeunes des Premières Nations. J'ai mené de nombreuses activités de sensibilisation liées à l'éducation dans des communautés des Premières Nations. Je suis parvenu à obtenir 5 000 dollars de bourses par an pendant les cinq prochaines années de la part de NB Liquor pour les jeunes diplômés des Premières Nations. Ces bourses seront accordées au printemps 2012. J'ai pu aussi obtenir 5 000 dollars de bourses par an pendant les cinq prochaines années pour des programmes de prévention de l'alcoolisme et de sensibilisation aux dangers de l'alcool destinés aux jeunes. Cette initiative sera lancée à l'automne 2011.

Comme vous pouvez le constater, l'année écoulée a été jalonnée de défis mais aussi de grandes réussites rémunératrices. Je tiens à remercier tout le personnel du bureau du Chef régional du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard pour son appui.

Welalin,

Chef régional Roger Augustine



CHEF RÉGIONAL RICK SIMON NOUVELLE-ÉCOSSE ET TERRE-NEUVE



Je souhaite la bienvenue aux aînés, aux Chefs, aux jeunes et aux délégués à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle de 2011, qui se déroule dans la magnifique ville de Moncton, au Nouveau-Brunswick. Je tiens à féliciter le Chef régional Roger Augustine, son équipe et les Chefs du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, qui sont les hôtes de cette assemblée.

Comme le savent certains d'entre vous, j'ai quitté mon poste de Chef régional de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve à l'Assemblée des Premières Nations (APN). Le 1^{er} juin 2011, Morley Googoo, un ancien chef de la Première Nation de Waycobah, a été élu en tant que Chef régional pour un mandat de trois ans. Je suis certain que le Chef régional Googoo fera un excellent travail dans cette région, car il a déjà participé à de nombreuses activités de l'APN au cours des 17 dernières années pendant lesquelles j'étais Chef régional.

Je n'arrive pas à croire que 17 années sont déjà passées! Lors de mon élection en février 1994, Ovide Mercredi était le Chef national. Pendant mes six mandats au poste de Chef régional, j'ai aussi eu le privilège de travailler avec les Chefs nationaux Phil Fontaine, Matthew Coon Come et Shawn Atleo. Je n'oublierai jamais la chance que j'ai eu de travailler aux côtés de personnes aussi talentueuses, ni d'avoir pris part aux nombreuses initiatives et expériences qui ont eu lieu au fil des ans.

Au cours de ces 17 années, j'ai été responsable de portefeuilles et j'ai participé à toutes les initiatives de l'APN visant à faire aboutir certaines questions en particulier. Quelle expérience d'apprentissage enrichissante!

Les Chefs régionaux Ghislain Picard, Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL), et Bill Erasmus, de la nation dénée, sont deux Chefs très qualifiés qui étaient présents le premier jour de mes six mandats. Je suis fier également d'avoir travaillé avec tous les Chefs régionaux que j'ai connus durant mes mandats successifs; nous étions en définitive tous des amis.

Parmi les bons moments passés à l'APN, je me rappelle mon mandat en tant que Chef national adjoint de Phil Fontaine, un bon ami que j'ai accompagné durant ses trois mandats de Chef national. Je serai aussi toujours reconnaissant au Chef régional Len Tomah, région du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Édouard, de son mentorat. Len a été le Chef régional qui a été le plus longtemps en activité jusqu'à son décès prématuré, il y a quelques années; son souvenir et ses réalisations resteront à jamais ancrés au sein de l'APN.

Je remercie tous les dirigeants de l'ensemble du Canada et d'ailleurs, qui sont devenus des amis chers, pour la sagesse qu'ils ont su me communiquer.



Au cours des dernières années, mon ami Shawn Atleo, l'actuel Chef national, m'a confié la présidence du Comité de gestion. Cette tâche a été l'un des plus grands défis que j'ai eu à relever durant ma carrière. Aujourd'hui, les ressources sont limitées et la demande auprès des dirigeants est pressante. Dans ce contexte, le Comité de gestion a dû relever le défi de camper l'APN sur des assises financières solides. Le rapport financier présenté aux Chefs à Moncton devrait montrer que nous nous sommes investis uniquement dans cette mission : résorber le déficit de 1,3 million de l'APN en espérant atteindre l'équilibre. Le Chef national, les Chefs régionaux, le personnel et le directeur général, Richard Jock, méritent d'être félicités pour cette immense entreprise et cette réalisation d'envergure.

Pour quelle raison ai-je décidé de quitter mon poste? Quel est mon prochain plan d'action? J'ai accepté un poste que je ne pouvais pas refuser, celui de directeur général de la Première Nation d'Indian Brook, ma communauté d'origine. J'ai hâte de commencer cette prochaine étape de ma carrière et compte mettre mes connaissances acquises au sein de l'APN au profit du développement de ma communauté. Je continuerai certainement de croiser bon nombre d'entre vous dans le cadre de mes nouvelles fonctions.

Pour conclure, je tiens à remercier les nombreux Chefs de la région du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve pour leur appui lorsque j'étais Chef régional ainsi que les Chefs de la région de l'Atlantique et les Chefs de l'ensemble du Canada que j'ai eu le privilège et l'honneur de servir.

We'lalin,

Rick Simon

Directeur général, Première Nation d'Indian Brook
Ancien Chef régional, Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve



CHEF RÉGIONAL MORLEY GOOGOO NOUVELLE-ÉCOSSE ET TERRE-NEUVE

Salutations à toutes et à tous. En tant que Chef régional de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve, je me réjouis de cette formidable occasion de travailler avec chacune et chacun d'entre vous. J'ai été très honoré d'accepter cette responsabilité. À cet égard, je tiens à exprimer toute ma reconnaissance envers le Chef régional Simon, car il s'avère, par son leadership, son expérience et son dévouement, un modèle de compétence. J'ai hâte de poursuivre ses travaux et je compte renforcer encore plus notre organisation en l'orientant vers l'avenir. Cette année, l'Assemblée générale annuelle sera l'occasion idéale pour moi de rencontrer la plupart d'entre vous et de me joindre aux efforts impressionnants qui sont déployés, tant ici-même, dans la région de l'Atlantique, que dans l'ensemble du Canada, pour soutenir nos nations.



CHEF RÉGIONAL GHISLAIN PICARD QUÉBEC ET LABRADOR



Les Premières Nations de nos territoires poursuivent leurs efforts de développement de nos économies et d'amélioration des conditions de vie de nos populations. Nos enfants sont ce qu'il y a de plus précieux pour nous tous, et les conditions de leur éducation demeurent très préoccupantes. Notre volonté d'action se heurte à beaucoup d'inertie et de questionnements sans cesse répétés et auxquels personne ne veut répondre. On peut se demander si le temps de la patience et du compromis n'est pas révolu, en particulier quand il s'agit de l'avenir de nos jeunes.

À la demande des Chefs en assemblée, l'APNQL et ses commissions régionales ont déclenché une mobilisation générale chez les Premières Nations contre les dépendances. Quelque soit la forme qu'elles prennent, les dépendances représentent autant d'obstacles au développement des individus, des familles et des institutions des Premières Nations. Les dépendances compromettent notre avenir collectif et nous ne pouvons plus laisser aux autres la responsabilité d'y faire face.

Une condition essentielle de notre développement en tant que Peuples est l'accès à nos territoires et ressources. Sur ce point, l'attitude rétrograde et mesquine du gouvernement provincial a mobilisé beaucoup de nos énergies, le plus souvent sans résultat. L'attitude du gouvernement du Canada face à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones déroge à ses obligations fondamentales ainsi qu'à l'honneur de la Couronne.

Il y a un lien très clair entre tous ces enjeux, qu'il s'agisse d'éducation, d'accès aux ressources ou de conditions sociales dégradées. Nous sommes quotidiennement entravés par le non-respect de nos droits ancestraux ou issus de traités, et le non-respect de ce que nous sommes, les Premières Nations. Nous devons faire preuve de vigilance en ce qui a trait à la défense de nos droits ancestraux ou issus de traités, afin d'éviter qu'ils ne deviennent vulnérables à l'indifférence ou à l'acceptation défaitiste.

Nous devons persévérer dans la protection de nos droits, de nos terres et de l'avenir de nos enfants. Alors que les Chefs qui nous ont précédés sont souvent parvenus à se faire entendre sans argent, sans moyens, avec la seule force de leurs convictions et de leur constance déterminée, qu'avons-nous accompli au cours des récentes années? Je crois qu'il faut nous poser la question et surtout y répondre, maintenant et clairement. Que sommes-nous prêts à faire pour que nos nations soient respectées?

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

La Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) a amorcé la mise en œuvre de son 2^e plan stratégique en matière de santé et services sociaux pour 2011-2014. Ce document peut être téléchargé à partir de la page d'accueil du site web suivant : www.cssspnql.com



Les priorités qui ont été identifiées pour l'année 2011-2012 couvrent cinq (5) grandes catégories, soit :

1. Gouvernance
2. Développement et recherche
3. Gestion de l'information et des données
4. Prévention, promotion et intervention.
5. Événements spéciaux et formations

Toutes ces priorités requièrent l'établissement de partenariats efficaces et durables. Nous devons également assurer le suivi des dossiers émergents, tel le maintien de la structure de gouvernance en matière d'infrastructure qui a donné naissance cette année à la mise en place d'un comité ad hoc sur la protection des renseignements personnels et l'accès à l'information. De cette façon, les communautés des Premières Nations du Québec se doteront de moyens concrets pour assurer la sécurité de leurs données et des informations qui les concernent.

De plus, une importance sera accordée à la mise à niveau et au renforcement des compétences du personnel travaillant au sein des communautés et organisations des Premières Nations. À cet effet, nous compléterons la recension des besoins en matière des ressources humaines en santé dans le but de déterminer les priorités à court, moyen et long terme, ainsi qu'à développer des outils pour les assister dans leur travail.

En février 2010, nous avons tenu un Sommet sur les dépendances réunissant plus de 420 intervenants, administrateurs et politiciens des communautés et des diverses organisations régionales. Un plan d'action, qui ciblera trois (3) niveaux d'intervention : politique, régional et local, a été élaboré pour lutter contre les dépendances dans les secteurs suivants : petite enfance, éducation, ressources humaines, développement économique, santé et services sociaux, développement social, développement durable et recherche.

RESSOURCES HUMAINES

Au cours des six premiers mois de l'année 2010-2011, la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ) – qui œuvre en emploi et formation pour le compte de 29 communautés de Premières Nations et pour l'ensemble de la population autochtone urbaine au Québec – a procédé à la préparation, à la planification et à la négociation de la nouvelle entente quinquennale de l'APNQL avec Ressources humaines et développement des compétences Canada (RHDC).

Les trois années de pourparlers ont largement nuí aux organisations qui, comme la CDRHPNQ, avaient déjà, de leur propre initiative, entrepris de développer les compétences essentielles, l'information sur le marché du travail et les partenariats.

- Si le rapport entre le ministère et l'APNQL avait conservé un tant soit peu de son caractère bilatéral des ententes de 1996 à 1999, nous aurions pu rapidement mettre en place les conditions qui allaient nous permettre de multiplier les réussites et de contribuer à l'économie des Premières nations.

Le ministère engagea ensuite la CDRHPNQ dans la négociation-éclair d'une entente quinquennale dont la signature devenait impérative, sans quoi les clients de nos 33 points de services ne pouvaient poursuivre ou amorcer une mesure d'emploi ou de formation.

- Nos populations ont donc, une fois de plus, servi d'otages dans le règlement hâtif d'une entente qui, en dernière instance, avantage disproportionnellement le fédéral. Ce processus aura donc porté – sur toute la ligne – la marque d'une relation non bilatérale et non équitable.



Les six derniers mois de l'année 2010-2011 servirent à mettre en pratique les nouvelles dispositions de l'entente et à mettre en œuvre les actions prévues dans le plan opérationnel de la CDRHPNQ, dont les suivantes :

- Mener à terme les neuf projets développés dans le cadre du Fonds d'investissement stratégique pour les compétences et la formation des Autochtones (FISCF) en lien avec les compétences essentielles, l'information sur le marché du travail, l'intégration en emploi et le partenariat.
- Développer de nouveaux projets en lien avec les compétences essentielles, les communications, l'aide au client et l'insertion socioprofessionnelle, et les soumettre au nouveau Fonds pour les compétences et le partenariat (FCP). Au 31 mars 2011, la CDRHPNQ n'avait pas encore reçu de réponse définitive.
- Poursuivre les travaux pour l'implantation de deux centres d'éducation aux adultes, par la constitution notamment d'un Conseil scolaire provisoire, formé de membres provenant des secteurs de l'éducation, de l'emploi et de la formation, ainsi que de partenaires provinciaux et fédéraux. Les critères de sélection des communautés d'accueil ont été développés, ainsi qu'un guide d'application pour les communautés postulantes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Institut du développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador offre un soutien aux Premières Nations dans la mise en application de la Stratégie de développement durable, notamment en créant des outils efficaces pour les communautés, en supportant les Premières Nations dans la gestion durable de leurs ressources, ainsi qu'en conseillant, selon les besoins, les Chefs et les communautés.

Cette année, l'IDDPNQL a poursuivi ses travaux en lien avec le plan d'action 2010-2014, en plus de participer à l'élaboration d'un nouveau protocole de recherche. Elle a également organisé plusieurs ateliers de réseautage entre les experts des communautés ainsi qu'un colloque sur le développement durable permettant de faire valoir les positions des Premières Nations sur les enjeux cruciaux de développement économique, du savoir traditionnel et de la gestion territoriale. L'équipe de l'IDDPNQL travaille activement à la production de la 3^e version de la Stratégie de développement durable des Premières Nations qui se vaudra un tremplin important pour le développement dans les communautés.

Iame,

Chef régional Ghislain Picard



CHEF RÉGIONAL ANGUS TOULOUSE ONTARIO

Ahnee. Je vous souhaite la bienvenue à l'Assemblée générale annuelle de l'Assemblée des Premières Nations (APN). Je suis très honoré de vous présenter une fois de plus mon rapport sur les activités et questions importantes qui ont occupé mon bureau durant l'année écoulée. Avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens à rendre hommage à un collègue et ami décédé, le Chef Ralph Akiwenzie de la nation des Chippewas de Nawash. Il a été un dirigeant et un ami respecté qui a servi ses concitoyens avec zèle pendant de nombreuses années. Sa mémoire continuera de vivre dans nos cœurs et nos esprits.

L'année passée a été une année très occupée. Nous l'avons commencée par une petite victoire en conservant notre exemption au point de vente malgré l'entrée en vigueur de la TVH. Je dis « petite victoire » parce qu'il nous reste encore une grande bataille à livrer afin d'obtenir ce à quoi nous avons droit : l'exonération fiscale intégrale. En Ontario, les Premières Nations ont fait connaître leur volonté d'atteindre cet objectif.



En novembre 2010, le gouvernement fédéral a publiquement ratifié la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA). Nous avons immédiatement demandé au Canada de donner suite à sa ratification en prenant des mesures concrètes pour respecter les normes minimales en matière de droits de la personne mentionnées dans la Déclaration. Nous avons demandé la modification de toutes les lois du processus parlementaire afin de les aligner sur les normes de la Déclaration. Comme on pouvait s'y attendre, aucune mesure n'a été prise dans ce sens. Cependant, nous avons poursuivi nos efforts de défense d'intérêts en nous opposant aux projets de loi S-4, C-3 et S-11. Pour cela, nous avons fait valoir le fait que ces projets de loi ne reconnaissent pas la compétence des Premières Nations dans certains domaines, dont le droit de la famille, les terres et la citoyenneté ou identité. L'approche adoptée par le gouvernement fédéral dans ces dossiers va totalement à l'encontre des principes énoncés dans la DNUDPA.

Cette année, les recettes et retombées provenant de l'exploitation des ressources ont constitué une question importante en Ontario. Lors de notre dernière Assemblée extraordinaire des Chefs, les dirigeants des Premières Nations ont signalé aux gouvernements de l'Ontario et du Canada que nous allons exercer notre compétence sur les ressources situées sur nos terres et que nous sommes prêts à défendre vigoureusement cette compétence, s'il le faut par des mesures directes. Les participants ont adopté une résolution conférant au Groupe de travail chargé des recettes et retombées provenant de l'exploitation des ressources le mandat d'élaborer une stratégie portant sur la revendication de la compétence sur nos terres et territoires et d'effectuer un examen complet des recettes directes et indirectes provenant de l'exploitation des ressources afin de montrer ce que l'Ontario récupère de nos ressources. Le Groupe étudiera également la mise en place de moyens d'obliger légalement l'industrie à négocier directement avec les gouvernements des Premières Nations dans le cadre d'ententes de partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources. La stratégie n'a pas pour objectif d'influer sur les futures négociations ou celles en cours entre les Premières Nations et l'industrie privée. Chaque gouvernement de Première Nation déterminera la façon de s'adresser aux gouvernements de la Couronne, tant par l'intermédiaire d'un traité que par secteur ou toute autre approche. Nos Chefs ont déclaré que le partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources n'est pas une question d'argent mais plutôt un moyen d'exercer notre compétence inhérente et de rétablir la paix et l'harmonie pour le bien de nos enfants et des futures générations.



Les Premières Nations en Ontario gèrent de nombreuses autres questions prioritaires dans les domaines de la santé, des services sociaux, de la justice et de l'environnement. Récemment, le ministère du Revenu de l'Ontario a présenté le projet de loi 186, *Loi de 2011 appuyant la stratégie Ontario sans fumée par la réduction du tabac de contrebande*, qui est axé sur des mesures punitives légales plutôt que sur des stratégies de réduction du tabagisme. Il vise tout particulièrement les produits qui sont cultivés ou fabriqués dans les communautés des Premières Nations sous la compétence des Premières Nations. Le ministère du Revenu de l'Ontario a présenté les amendements de la *Loi de la taxe sur le tabac* le 21 avril 2011; ces derniers portent directement atteinte au droit ancestral inhérent de cultiver et vendre du tabac. Les Premières Nations pratiquent la vente du tabac depuis des milliers d'années. De plus, nous avons été mis au courant des amendements proposés le matin même de leur présentation. Compte tenu de cette façon d'agir, il est évident que la province a l'intention de mener à bien cette initiative. Notre Confédération politique des Chefs en Ontario a tenu une réunion et décidé que les Premières Nations continueront de protéger leur droit inhérent d'entreprendre des activités commerciales et de favoriser le développement économique dans leurs communautés – et de s'opposer au projet de loi 186.

Les Premières Nations habitant dans le Nord de l'Ontario sont le fer de lance de l'opposition dans de nombreux dossiers, dont l'Entente sur la forêt boréale canadienne et la *Loi sur le Grand Nord*. L'Entente sur la forêt boréale canadienne représente une entente sans précédent entre les grandes entreprises forestières et les groupes environnementaux. La nation de Nishnawbe-Aski a affirmé que le plan ne respecte pas les droits et traités des Premières Nations et qu'il considère les Premières Nations comme des parties intéressées plutôt que comme des gouvernements. L'Entente a été préparée sans obtenir le consentement préalable donné librement en connaissance de cause des Premières Nations. La *Loi sur le Grand Nord*, qui a été adoptée en septembre 2010, fait l'objet d'une opposition pour les mêmes raisons. Elle viole les traités et ne respecte pas la compétence des Premières Nations, car elle prend un très vaste territoire protégé et interrelié sans accorder une compensation aux Premières Nations. De plus, en Ontario, elle sépare les Premières Nations du Nord de celle du Sud – un problème que nous nous efforçons en permanence de surmonter.

Dans le domaine de l'éducation, les Chefs en Ontario ont clairement indiqué leur souhait de passer outre le « statu quo » du programme de réforme de l'éducation du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (MAINC), qui ne respecte pas la norme du contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations mentionnée tant dans les traités et notre travail de politique que dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Ils ont affirmé qu'un processus parallèle sera mis en œuvre de façon à ce qu'il coïncide avec les activités du processus du Groupe national; il constituera un moyen de contribuer positivement au processus destiné à développer des solutions pour l'éducation des Premières Nations. Le processus parallèle n'ira pas à l'encontre de l'initiative du Groupe national; il sera plutôt un complément du rapport produit par le Groupe. Quant à sa portée, le processus englobera tous les aspects de l'apprentissage continu, tel que prévu dans les traités et le document de politique de l'APN, *Le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations*.

Le thème de l'édification des nations (réédification des nations) figure parmi ceux qui constituent la base du travail accompli l'année dernière. Un grand nombre de résolutions, sinon toutes, englobent l'édification des nations en tant que principe ou objectif. Plus récemment, nous avons mis sur pied un groupe de travail chargé de l'édification des nations pour examiner tous les outils susceptibles d'être utilisés par les Premières Nations; le groupe doit présenter un rapport aux Chefs en assemblée. Je crois comprendre qu'un travail semblable est effectué dans l'ensemble du pays. J'espère que nous aurons la possibilité de nous entretenir de nos expériences individuelles au cours de l'année à venir.



Bien entendu, la prochaine année sera probablement une année remplie de défis pour les dirigeants et défenseurs des Premières Nations. Le contexte politique national va nous obliger, plus que jamais, à travailler ensemble d'une manière créative et proactive. J'estime qu'il existe de réelles possibilités d'améliorer la qualité de vie des Premières Nations – des possibilités qui ne nous obligeront pas à empiéter sur notre intégrité en tant que citoyens autochtones.

Pour terminer, j'ai hâte de connaître les activités mises en œuvre dans chaque province par nos frères et sœurs des Premières Nations et d'étudier des moyens de nous entraider dans l'atteinte de nos objectifs communs et individuels. Au cours des prochains jours, je compte tenir des discussions productives et passer du temps avec chacun et chacune d'entre vous.

Miigwetch,

Chef régional Angus Toulouse



CHEF RÉGIONAL BILL TRAVERSE MANITOBA



Je souhaite la bienvenue aux aînés, aux Grands Chefs, aux Chefs, aux conseillers et aux membres des Premières Nations à l'occasion de la 32^e Assemblée générale annuelle de l'Assemblée des Premières Nations (APN). Je tiens à remercier le comité hôte de nous accueillir sur son territoire traditionnel.

L'année écoulée a été très occupée. En tant que Chef régional du Manitoba, j'ai travaillé dans divers domaines afin de m'assurer que tous nos points de vue soient pris en compte à l'échelon national. L'APN continue de surveiller l'évolution d'importants projets de loi concernant les Premières Nations; elle a rejeté des projets de loi, tels que le S-11, *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières nations*. Compte tenu de l'élection d'un nouveau gouvernement conservateur majoritaire, nous devons continuer d'unir nos efforts afin de nous assurer que nos demandes concernant nos terres visées par des traités soient clairement entendues.

En 2010, j'ai été nommé coprésident du Comité des Chefs sur la santé de l'APN en compagnie de mon collègue le Chef régional de l'Ontario, Angus Toulouse. Le portefeuille de la santé englobe un large éventail de questions qui requièrent de l'attention, du temps et des activités de défense d'intérêts. Dans le domaine de la santé, les Premières Nations continuent d'accuser un retard par rapport aux autres Canadiens.

Durant le printemps 2011, de nombreuses communautés au Manitoba ont connu d'importantes inondations. Les dirigeants ont déployé des efforts auprès de divers niveaux de gouvernement afin de s'assurer que nos citoyens ne sont pas en danger. Malheureusement, un certain nombre de nos citoyens devront habiter à l'hôtel pendant longtemps. Nous devons continuer de travailler ensemble afin de nous assurer que nos habitations soient réparées convenablement après la baisse du niveau de l'eau et que le retour dans les communautés s'effectue de manière graduelle. En avril, le Chef national Shawn Atleo s'est rendu dans notre région, plus précisément au sein de la Première Nation de Peguis, pour constater les dégâts. Les communautés environnantes de Lake St. Martin, Little Saskatchewan, Dauphin River et Pinaymootang ont aussi été touchées par l'inondation; un grand nombre de personnes ont été évacuées.

Le Bureau régional du Manitoba a fonctionné avec des moyens limités; il ne possède actuellement pas d'adjoint de direction en poste.

En janvier, le Chef national a participé à l'Assemblée générale des Chefs de l'Assemblée des Chefs du Manitoba (ACM), qui a eu lieu au sein de la nation crie d'Opaskwayak. La réunion a surtout été consacrée au Panel national sur l'éducation primaire et secondaire des Premières nations.

D'après le discours du Trône, le programme législatif précédent sera représenté, y compris les projets de loi sur les biens immobiliers matrimoniaux, l'eau potable et la divulgation des salaires et dépenses des Chefs et Conseils. Les Premières Nations ont toujours demandé à participer pleinement au processus législatif et à obtenir le respect de leurs droits issus des traités. Le discours du Trône nous permet d'envisager un certain optimisme dans certains domaines : l'éducation des Premières Nations, les



investissements dans l'énergie propre et l'élimination des obstacles à la participation sociale et économique des Premières Nations.

Réunions régionales et nationales

- Réunion avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC), en compagnie du Chef Glenn Hudson de la Première Nation de Peguis, pour défendre le fonds de réserve pour pertes sur prêts.
- Réunion avec le Chef Derek Nepinak de la Première Nation de Pine Creek et les citoyens visés par un traité de Dauphin Lake pour discuter de notre droit de pêche issu des traités.
- Réunion avec le Chef et Conseil de la nation crie de Bunibonabee au sujet d'une nouvelle école.
- Réunion avec des Chefs dakotah au sujet de leurs revendications territoriales et de leurs poursuites juridiques contre le Canada.
- Participation à la réunion du Chef et Conseil de la Première Nation de Little Grand Rapids, en compagnie du Grand Chef Ron Evans, qui était consacrée à diverses questions communautaires.
- Participation aux sommets de la Southern Chiefs' Organization (SCO).
- Discussion sur le développement économique avec le Chef John Thunder de la Première Nation de Buffalo Point.
- Discussion sur la gestion par un tiers avec le Chef et Conseil de Little Saskatchewan et AINC.
- Journée des traités à l'Assemblée législative du Manitoba.
- Participation à la réunion extraordinaire de l'ACM sur la consultation et les accommodements.
- Planification et coordination de l'Assemblée générale annuelle de 2010.
- Participation à la conférence nationale sur les pensionnats indiens de la Commission de vérité et de réconciliation.
- Participation à la journée de défense d'intérêts de l'APN sur la Colline du Parlement.
- Participation à une réunion mixte de direction avec la SCO et la Manitoba Keewatinowi Okimakanak (MKO).
- Participation à la réunion du Conseil de la fédération à Churchill en compagnie du Chef national Atleo.
- Participation aux réunions sur nos droits issus de traités organisées par les Chefs régionaux des Prairies en Saskatchewan et en Alberta.
- Discussion avec le Chef Michael Yellowback de la nation crie de Manto Sipi au sujet de la nécessité de construire une nouvelle école.
- Discussion avec le Chef George Kemp au sujet de l'examen de la politique d'AINC sur la gestion par un tiers.
- Discussion avec le Chef Frank Brown de la nation dakotah de Canupawakpa au sujet des questions concernant les Dakotah.
- Participation à l'Assemblée générale annuelle de la MKO.
- Participation aux réunions du Comité exécutif de l'APN.
- Discussion avec le Chef et Conseil de la Première Nation de Lake St. Martin au sujet de la gestion par un tiers.
- Participation à une conférence téléphonique sur les services à l'enfance et à la famille avec la nation crie de Nisichawayasihk.
- Participation à une réunion entre la Première Nation de Wuskwi Sipihk et AINC.
- Présentation d'un compte rendu sur les activités de l'APN à l'Assemblée de la Southern Chiefs' Organization (automne 2010) et aux Premières Nations visées par le Traité n° 3.
- Participation à la réunion extraordinaire sur les pêches de l'ACM.



- Discussion sur le développement économique avec le Chef Terry Nelson de la nation anishinaabe de Roseau River.
- Discussion avec le Chef Garnet Woodhouse de la Première Nation de Pinaymootang au sujet de la célébration du 140^e anniversaire du Traité n° 2.
- Participation à la table ronde du réseau autochtone sur le diabète consacrée à l'éradication du diabète.
- Participation à la Conférence nationale sur l'Enquête régionale sur la santé.
- Participation à la table ronde sur les communautés isolées et éloignées de l'Assemblée des Chefs du Manitoba.
- Visites parmi des Premières Nations du Manitoba pour tenir des réunions sur les inondations.

Pour terminer, en tant que membre du Comité exécutif de l'APN, je tiens à confirmer que continuerai de faire entendre nos problèmes à l'échelon national et que je participerai à toutes les réunions du Comité exécutif. Je souhaite bonne chance à tous les candidats à l'élection du Grand Chef de l'ACM, qui aura lieu le 27 juillet 2011.

Restons unis.

Chef régional Bill Traverse



CHEF RÉGIONAL GUY LONECHILD SASKATCHEWAN

Tansi, Ahneen, Eglanate, Hokada

Ainés, Chef et Premières Nations,

En tant que Chef de la Federation of Saskatchewan Indian Nations (FSIN), j'ai aussi l'honneur d'être le Chef régional de l'Assemblée des Premières Nations (APN) représentant la région de la Saskatchewan. Il s'agit actuellement de la deuxième année de mon mandat de trois ans au poste de Chef de la FSIN. Celle-ci déploie des efforts dans de nombreux domaines prioritaires, qui s'ajoutent à mes responsabilités de Chef régional. Tous ces efforts et responsabilités sont décrits en détail dans le présent rapport.



Cette année, la FSIN célèbre son 65^e anniversaire. Son mandat initial, qui est encore en vigueur aujourd'hui, consiste à protéger, à faire valoir et à mettre en œuvre nos droits inhérents et issus de traités. Le territoire appelé maintenant la « Saskatchewan » est visé par six traités numérotés (n^{os} 2, 4, 5, 6, 8 et 10) et abrite 75 Premières Nations qui représentent environ 13 % de la population totale de la province. Compte tenu de la présence d'une population jeune des Premières Nations au milieu d'une population provinciale vieillissante, il est important que la FSIN continue de protéger, de faire valoir et de mettre en œuvre ces traités, qui aideront nos jeunes à former une population des Premières Nations dynamique et très engagée.

Mise en œuvre des traités et autonomie gouvernementale

Le Bureau de la gouvernance des traités (BGT) de la FSIN a été fondé en 1997 pour coordonner la participation de la FSIN aux processus de gouvernance des traités approuvés conjointement par le Canada et la FSIN. Depuis 2005, le Groupe des traités demeure actif et se réunit pour débattre de questions liées aux traités, y compris des exigences relatives à leur mise en œuvre. Le Groupe des traités et le Bureau du commissaire aux traités (BCT) de la Saskatchewan ont vu leur mandat prolongé une première fois en 2008, puis une deuxième fois par les Chefs en assemblée de la FSIN en mars 2010.

Le BGT a mis en place un processus de « bulletins » avec les Affaires indiennes et du Nord canadien, qui porte sur les 26 recommandations du rapport du Bureau du commissaire aux traités, intitulé *Treaty Implementation: Fulfilling the Covenant*. Le bulletin décrit l'évolution des mesures requises, tant celles terminées que celles en cours, et les éléments de désaccord inhérents aux recommandations. En bref, il reste encore beaucoup de travail à faire pour se conformer à l'esprit et à l'objectif des traités et pour affermir nos relations politiques, sociales et économiques avec le Canada et la Saskatchewan.

Le BGT examine actuellement son mandat et s'apprête à recommander des changements en vue de renforcer l'engagement du Canada. L'année prochaine, je devrais m'entretenir de nouveau avec le ministre au sujet du renforcement des processus dans le cadre d'une autre réunion commune. Le processus de revitalisation de la FSIN permettra de mieux informer, d'établir une relation de travail plus étroite avec les secrétariats internes de la FSIN et de définir clairement la nature de notre travail avec nos partenaires,



telle l'APN. Par exemple, notre intention de faire progresser les intérêts liés à l'autonomie gouvernementale à l'échelle de la province consiste à étudier des solutions et à mettre sur pied un bureau du vérificateur général des Premières Nations, un bureau d'ombudsman des Premières Nations et un bureau chargé de la défense des intérêts des enfants des Premières Nations.

De plus, en 2011-2012, les domaines prioritaires du BGT sont, entre autres, le droit à la santé issu de traités, le droit de chasse, de pêche, de piégeage et de cueillette issu de traités et l'examen du rôle de la province dans la mise en œuvre des traités.

En tant que Chef régional, je considère l'élaboration de la Stratégie nationale sur la mise en œuvre des traités de l'APN comme une priorité. Les 29 et 30 mars 2011, les signataires de traités antérieurs à la Confédération ont tenu une table ronde à l'Hôtel Westin, à Ottawa, en Ontario. Cette réunion avait pour objectifs de réunir les signataires de traités antérieurs à la Confédération et de mieux saisir les points de vue locaux et régionaux concernant la mise en œuvre des traités.

Dans le cadre de son exposé sur les commissions des traités au Canada présenté lors de la table ronde, AINC a considéré le règlement des différends comme l'élément clé de la mise en œuvre des traités. Cet exposé a été instructif car il indiquait que l'offre de services de discussion facilitée figure actuellement dans le mandat des commissions des traités. La raison pour laquelle cette fonction n'a pas encore été appliquée peut constituer un point de départ d'un examen subséquent du rôle que pourrait jouer le règlement des différends dans la mise en œuvre des traités.

Un grand nombre de signataires de traités considèrent que le mandat actuel des commissions des traités concernant la facilitation ou le règlement des différends est limité et qu'il n'est pas efficacement structuré pour garantir une négociation ou une mise en œuvre complète des résultats facilités relatifs à la mise en œuvre des traités. De plus, ils estiment que ce mandat n'est pas suffisamment ambitieux pour permettre une discussion sur toutes les questions liées à la mise en œuvre des traités.

Enfin, il est admis que la volonté du gouvernement fédéral d'engager des discussions sur la mise en œuvre des traités a constitué une avancée importante au cours de ces dernières années. Cette situation doit être exploitée au mieux. Cependant, cette volonté doit aller plus loin afin de s'assurer que la Couronne et les nations signataires de traités sont investies de véritables mandats pour instaurer les outils, les lois, les mécanismes et les processus nécessaires pour mettre en œuvre les traités.

Droit à l'éducation issu des traités et apprentissage continu

Les Chefs de la Saskatchewan Indian Education and Training Commission, dont je suis le président, ont signé, par l'intermédiaire de la FSIN et avec le gouvernement de la Saskatchewan, une entente destinée à éliminer les écarts en matière de résultats dans les domaines de l'éducation et de l'emploi. Actuellement, les écarts sont importants, par exemple la province reçoit un financement fédéral pour 238 places en pré-maternelle alors que les Premières Nations possèdent seulement un projet pilote pour les réserves. Si l'on compare les écoles, les institutions provinciales reçoivent environ 10 800 dollars par élève tandis que les écoles des Premières Nations situées dans les réserves reçoivent environ 6 500 dollars par élève. Ces écarts sur le plan de l'équité et de la qualité de l'enseignement contribuent à une diminution des futurs revenus potentiels des citoyens des Premières Nations. Sur un autre plan, le droit à l'éducation issu des traités n'est pas totalement respecté. L'entente comprend la mise sur pied d'un groupe de travail qui doit rédiger un rapport proposant des solutions à long terme pour éliminer les écarts actuels. Il s'agit d'un



impératif important en matière de politique qui aidera à redéfinir la trajectoire de notre programme de croissance en Saskatchewan.

Le groupe de travail concentrera ses efforts sur plusieurs objectifs :

- Améliorer les résultats dans l'éducation de la petite enfance ainsi que la transition vers l'école;
- Augmenter le taux de réussite scolaire au niveau secondaire et postsecondaire;
- Accroître la participation à la vie active et favoriser l'emploi;
- Améliorer la qualité de vie et l'autonomie.

L'entente a été signée en mai 2011. La mise sur pied du groupe de travail et l'application de son mandat commenceront en août 2011; le groupe présentera son rapport final en août 2012. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, qui a été prise en compte dans les travaux de l'entente, aidera le groupe de travail sur l'éducation dans ses activités.

Droits inhérents et compétence dans le domaine du jeu

En Saskatchewan, le secteur du jeu s'est développé en 1992 lorsque la Première Nation de Whitebear a créé et ouvert le Bear Claw Casino. En 1993, la Première Nation de Whitebear a fait l'objet d'accusations. Celles-ci ont entraîné des discussions entre la FSIN et la province de la Saskatchewan qui ont conduit à l'Entente sur le jeu de 1994. En 1995, la révision de l'Entente a suscité la mise sur pied de la Saskatchewan Indian Gaming Authority.

En 2002, des négociations ont abouti à une entente à long terme de 25 ans et à l'Entente-cadre sur le jeu de 2002, qui prévoit une période d'examen des questions relatives au jeu par les parties d'une durée de cinq ans. En 2007, une proposition a été présentée à la province; cette proposition pourrait en engendrer une autre mixte destinée au gouvernement du Canada, qui porterait sur la compétence et les modifications à apporter au Code criminel.

Compte tenu de l'examen de cinq ans prévu en 2012, la FSIN se prépare à exercer une compétence sur les activités de jeu dans la province, incluant le jeu sur Internet.

Partager l'avenir – « Notre part équitable » (Our Fair Share)

Afin de permettre aux Premières Nations de participer utilement à l'activité économique florissante de la Saskatchewan, il est nécessaire d'obtenir des investissements stratégiques. Ces derniers s'ajoutent aux droits accordés en vertu des traités. Le message de l'initiative *Partager l'avenir* (Future Share) est le suivant : il n'est plus acceptable de consacrer autant de temps et de fonds au statu quo. Pour la province, l'initiative *Partager l'avenir* est un moyen de réaliser ces investissements stratégiques dans l'éducation et la formation, qui doteront les citoyens des Premières Nations des outils dont ils ont besoin pour participer pleinement à l'activité économique en tant que main-d'œuvre qualifiée, entrepreneurs et cadres d'entreprises. Les phases initiales de l'initiative *Partager l'avenir* visent à aider la province de la Saskatchewan à s'informer sur ses obligations dans le domaine des traités à l'égard de nos détenteurs de droits, les Premières Nations de la Saskatchewan.



Convention sur le transfert des ressources naturelles

La FSIN continue de déployer des efforts dans le domaine du partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources, conformément au mandat des Chefs en assemblée, car tout ce qui est partagé en vertu des traités constitue aussi un élément essentiel. Ces efforts constitueront un complément de la stratégie légale portant sur la *Convention sur le transfert des ressources naturelles* de 1930, qui est dirigée par les Chefs du territoire du Traité n° 4. Notre Fonds de protection des droits issus des traités constituera une source importante de revenus pour obtenir notre juste part des richesses en ressources naturelles de nos territoires

La FSIN s'efforce activement d'obtenir la mise en œuvre des traités et de préconiser la protection et la reconnaissance des traités dans de nombreux autres secteurs, dont la Commission des femmes, les relations juridiques, le maintien de l'ordre des Autochtones, les terres et ressources, les droits fonciers issus des traités, les revendications particulières, le développement économique et communautaire, la santé et le développement social. Tous ces domaines de compétence relèvent de mes collègues, les Chefs adjoints Morley Watson, E. Dutch Lerat et Lyle Whitefish.

Nous avons le plaisir de présenter respectueusement ce rapport au nom de nos Chefs en assemblée.

Cordialement,

Chef Guy Lonechild,
Federation of Saskatchewan Indian Nations
Indian Governments of Saskatchewan

Chef régional de la Saskatchewan



CHEF RÉGIONAL GEORGE STANLEY ALBERTA

L'année écoulée a été très occupée à cause de diverses activités, dont l'étude des projets du nouveau Parlement et la diffusion de renseignements visant à tenir les Chefs de l'Alberta informés. Je m'attends à ce que certains projets de loi soient de nouveaux présentés, tel le projet de loi S-11, *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières nations*. Maintenant que le gouvernement du Canada a ratifié la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), il faudra surtout surveiller les effets de la Déclaration sur nos droits ancestraux et issus de traités.

Des discussions se poursuivent avec les Grands Chefs des nations signataires des traités n^{os} 6, 7 et 8 au sujet de la responsabilité et responsabilisation de l'Assemblée des Premières Nations (APN) depuis la signature d'une lettre de soutien à la proposition de financement de base pour une « transition en matière de politique, de gouvernance et de loi ». Cette initiative permet au bureau régional d'aider et de soutenir les Premières Nations de l'Alberta dans leur volonté de s'orienter vers une nouvelle loi et une nouvelle politique. Le bureau régional de l'Alberta aide aussi les dirigeants aux niveaux local, régional et provincial.



ACTIVITÉS NATIONALES

Justice

Le dossier de la justice, qui a été ajouté à mon portefeuille, constitue une énorme responsabilité car il englobe le dossier des femmes assassinées et disparues. À l'occasion d'une visite récente sur l'« Autoroute des pleurs » et à Duncan (Colombie-Britannique), j'ai rencontré des familles de femmes des Premières Nations assassinées ou disparues, qui souffrent et qui sont déçues du système de justice actuel qui est incapable de protéger nos citoyennes. Je me suis aussi entretenu avec les principales divisions de la GRC de l'Ouest canadien. Le bureau régional de l'Alberta continuera de demander avec insistance la mise en œuvre de recherches de renseignements adéquates dans le cadre d'enquêtes concernant les femmes des Premières Nations et veillera à ce que le système de justice travaille équitablement tant pour les Premières Nations que pour les citoyens canadiens.

En mars 2010, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il investirait 10 millions de dollars en deux ans pour améliorer la sécurité des collectivités et pour permettre au système de justice et aux organismes responsables de l'application de la loi de mieux intervenir dans les cas de femmes autochtones disparues et assassinées. L'initiative vise également à apporter des modifications au *Code criminel*. Je m'efforce d'obtenir des fonds pour que l'APN puisse participer sérieusement à cette initiative nationale. Nous surveillerons de près les modifications apportées au *Code criminel* afin que la loi ne devienne pas une contrainte pour nos citoyens des Premières Nations mais bien un moyen de protection.



Eau

Il est encore trop tôt pour dire si le projet de loi S-11, *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières nations*, sera représenté au Parlement, même s'il a été mentionné dans le récent discours du Trône. Lors de sa première présentation au Sénat le 26 mai 2010, il a suscité des inquiétudes car il était susceptible de supplanter la compétence des Premières Nations et de déroger à l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1985*. Le projet de loi aurait pu entraîner la création de nouveaux règlements sur l'eau potable des Premières Nations, mais il ne renfermait pas les dispositions nécessaires pour être conforme à ces règlements.

La résolution n° 42/2010 enjoint l'APN d'organiser une Conférence nationale autochtone sur l'eau en Alberta en 2011. On m'a confirmé que je participerai directement à la planification de cette conférence. Celle-ci sera l'occasion de discuter des problèmes actuels dans ce domaine et de développer un plan d'action stratégique visant à faire reconnaître la compétence des Premières Nations sur l'eau.

Gouvernance – Élections

Le mandat de deux ans accordé au bureau en vertu du système d'élection de la *Loi sur les Indiens* est encore jugé trop court. Une résolution (11-05-2007/#005R) adoptée à l'Assemblée des Chefs de nations visées par les Traités n°s 6, 7 et 8 demande la mise en place d'un système électoral d'appel dans l'ensemble de la région. Les Grands Chefs des nations visées par les Traités n°s 6, 7 et 8 ont reçu pour mandat de présenter une ébauche de document aux Chefs de l'Alberta dans un délai particulier. Il a été demandé à ces organisations visées par des traités de consulter les communautés, les aînés et les jeunes des Premières Nations au sujet de la mise en place d'un système électoral d'appel et d'obtenir les fonds nécessaires pour financer cette initiative. Le rapport final préparé par Marvin Yellowhorn est en cours d'examen. Cette initiative n'est pas assortie d'un délai.

Projet de loi S-4 : Loi sur les biens immobiliers matrimoniaux

D'après le dernier discours du Trône, le gouvernement a l'intention de représenter le projet de loi sur les biens immobiliers matrimoniaux situés dans les réserves. Les Premières Nations ont exprimé leur inquiétude au sujet de la loi précédente, car elle nuisait à la compétence exercée sur les terres de réserve, en particulier les terres de réserve visées par des traités, et elle enfreignait notre droit constitutionnel à l'autonomie gouvernementale. Les discussions sur ce sujet se poursuivront.

Revendications particulières

L'APN a reçu un financement pour étudier le dossier des revendications particulières et des ajouts de terres aux réserves (ATR). Un travail d'envergure est en cours. Nous avons remarqué que la fonction de médiation proposée par le Canada pour le cadre du traitement d'une revendication est trop étroite.

ACTIVITÉS RÉGIONALES

En plus de discuter de sujets d'importance nationale lors des réunions du Comité exécutif de l'APN, j'ai dû m'occuper de la gestion de catastrophes naturelles en Alberta, d'autres provoquées par l'activité humaine et d'un barrage routier des Premières Nations organisé en vue d'éviter un désastre écologique.



Déversement de pétrole en Alberta

Dans le nord de l'Alberta, l'important déversement de pétrole qui s'est produit près de la Première Nation de Little Buffalo a attiré l'attention tant à l'échelon national qu'international. Selon des représentants de l'industrie, environ 28 000 barils de pétrole se seraient déversés et infiltrés dans l'écosystème. Si ces estimations sont exactes, cela signifie que 4,5 millions de litres de pétrole contaminent l'eau de source et les espèces de la région. Des canards et des castors ont été euthanasiés pour écourter leurs souffrances, mais personne n'a semblé se préoccuper des dangers auxquels étaient exposés les humains - jusqu'à ce que des journalistes ébruient la situation. Rachel Notley, la représentante de l'environnement du NPD, a indiqué qu'il faudrait entreprendre une enquête sur les inspections des oléoducs. De plus, elle a alimenté le doute quant à l'existence d'un sérieux problème de surveillance environnementale dans la province ou à celle d'une interférence politique, car aucune nouvelle n'a filtré avant la fin des élections. Le ministre de l'Environnement de l'Alberta, Rob Renner, a estimé qu'il n'était pas obligé de visiter l'emplacement et a indiqué qu'un processus de surveillance de la qualité de l'air avait été mis en œuvre dès que le gouvernement avait reçu des plaintes des résidents.

L'Assemblée des Premières Nations s'est faite l'écho de la représentante du NPD en demandant la réalisation d'une enquête approfondie par une entité indépendante et l'élaboration d'un processus de lutte contre les déversements de pétrole au Canada. Nous demandons à Environnement Canada de présenter un compte rendu aux Chefs du Canada, par l'intermédiaire de mon bureau, afin d'informer la population sur les intentions du gouvernement.

Le 5 mai 2011, je me suis rendu dans la réserve de Little Buffalo avec un spécialiste de l'environnement indépendant afin d'effectuer un survol de la situation. L'APN, la communauté de Little Buffalo et les communautés avoisinantes sont concernées par les dommages provoqués tant dans les territoires de piégeage que parmi le gibier de chasse assurant la subsistance des populations. Il sera nécessaire d'effectuer une évaluation des dommages. Nous présenterons un rapport exhaustif sur les conclusions aux Chefs de l'Alberta ainsi qu'aux Chefs en assemblée de l'APN.

Incendie au Lac des Esclaves

À la mi-mai, des vents forts et secs soufflant jusqu'à 70 km/h et l'absence de pluie ont créé des conditions propices au déclenchement d'un incendie dans une grande partie du nord de l'Alberta, y compris dans la région du Lac des Esclaves, qui a été dévastée. En une fin de semaine, la province a connu environ 68 départs d'incendie, qui ont entraîné un grand nombre d'évacuations et des fermetures de routes. D'autres communautés en plus de celle du Lac des Esclaves ont été touchées : Wagner, Canyon Creek, Widewater, Loon River, Marten Lake, Little Buffalo et Fox Creek. L'incendie qui s'est déclaré près de la Première Nation de Loon River – c'est-à-dire à sept kilomètres de la ville de Red Earth Creek – a entraîné l'interruption des travaux de nettoyage sur le lieu du déversement de l'oléoduc Rainbow de Plains Midstream Canada. Je me suis rendu en avion sur la zone de l'incendie qui menaçait nos communautés des Premières Nations et me suis entretenu avec des dirigeants communautaires. J'ai aussi participé à une réunion entre le Grand Chef de l'Alberta et le premier ministre de l'Alberta, qui était accompagné de quelques membres du Cabinet. Par la voie d'une résolution, les Chefs des nations visées par le Traité n° 8 ont présenté une réclamation d'un million de dollars pour dédommager les Premières Nations touchées.



Barrage de la Première Nation de Cold Lake

Le 12 mai 2011, en vue de protéger des sites funéraires et d'autres zones revêtant une importance culturelle, le Chef Cecil Janvier et le Conseil de bande de Cold Lake ont demandé une injonction pour arrêter l'aménagement d'un terrain de loisirs provincial. Le ministère des Relations autochtones de l'Alberta a accepté d'interrompre temporairement la construction jusqu'à ce que l'examen judiciaire portant sur la tenue d'une consultation adéquate soit étudié par un tribunal, en juillet. Tel qu'indiqué dans *Alberta Sweetgrass*, un porte-parole du ministère a fait la déclaration suivante : « Afin que l'affaire ne prenne trop d'importance en allant devant les tribunaux, le gouvernement a conclu une entente avec la Première Nation et a obtenu une ordonnance préparée d'un commun accord ». D'après *Sweetgrass*, les aînés peuvent de nouveau raconter des histoires de camps de pêche, notamment sur le retour saisonnier de la Dene Suline près du lac, et continuer les pratiques de cueillette de baies et d'herbes médicinales.

Selon l'*Edmonton Journal*, des artefacts vieux de 5000 ans ont été découverts à la suite d'une étude dans la zone et le lieu proposé pour l'aménagement d'un parc renferme des sépultures. La Première Nation estime que, compte tenu de son caractère sacré, l'emplacement ne peut pas accueillir toutes les fins de semaine 5000 personnes venant pour se distraire. Le ministère des Relations autochtones agit en tant que facilitateur entre la Première Nation et le ministère de la Justice et celui du Tourisme, des Parcs et des Loisirs.

J'ai participé au barrage, qui a été dirigé d'une manière très courtoise par le Chef et Conseil de la Première Nation de Cold Lake et qui a bénéficié de la présence de partisans. Je compte demeurer en communication avec le Chef Janvier sur ce sujet et me tenir à la disposition de la Première Nation en vue des prochaines initiatives.

Hiy! Hiy!

Chef régional George Stanley



CHEF RÉGIONALE JODY WILSON-RAYBOULD COLOMBIE-BRITANNIQUE

Au nom de l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique (APN-C.-B.), je souhaite la bienvenue aux aînés, aux Chefs, aux délégués et aux invités à l'occasion de la 32^e Assemblée générale annuelle de l'APN. L'année écoulée est passée très vite car nous continuons la mise en œuvre de notre plan d'édification des nations, **Building on OUR Success** (S'appuyer sur nos réalisations), qui comprend quatre piliers interdépendants : 1) **une gouvernance forte et appropriée**; 2) **le règlement équitable des questions relatives aux terres et aux ressources**; 3) **une meilleure éducation**; 4) **la santé individuelle**. Le plan donne les pouvoirs nécessaires à nos nations, les met en relation entre elles et les soutient individuellement dans la mise en œuvre de leur titre autochtone et leurs droits ancestraux, y compris les droits issus de traités, dans le but ultime d'améliorer la qualité de vie des citoyens et de favoriser la pratique et la vitalité de nos cultures. Dans la région de la Colombie-Britannique, nos nations accomplissent un travail considérable. Nous échangeons de plus en plus nos expériences individuelles et collectives et nous nous appuyons sur ces éléments pour réaliser nos projets. Cette approche est très positive, car elle nous permet de réaliser plus rapidement des progrès, de solutionner les problèmes en commun et d'offrir plus de perspectives à nos nations.



Une gouvernance forte et appropriée – Cette année, l'APN-C.-B. a centré ses efforts sur la conception et le lancement de la première **Trousse à outils de gouvernance de l'APN-C.-B. : un guide pour l'édification des nations**. La trousse à outils de gouvernance est un manuel pour aider nos nations à poursuivre leur développement à l'écart de la *Loi sur les Indiens*, cela à leur propre rythme et en fonction de leurs priorités. L'initiative a pris de l'ampleur par elle-même et ne cesse d'être adoptée. Du 22 au 24 juin, nous avons effectué le lancement réussi de la Trousse à outils lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs et de la Réunion annuelle générale de l'APN-C.-B., à Vancouver. La Trousse à outils de gouvernance est constituée de deux volets. Le premier est une **Autoévaluation** comprenant deux modules qui permettent à chaque nation d'évaluer l'efficacité de sa gouvernance et de son administration. Le deuxième volet est un **Rapport de gouvernance** exhaustif qui présente des propositions de réforme de la gouvernance et qui étudie, sujet par sujet, les points forts (domaines de compétence) de nos nations. Dans le Rapport, il est impératif que la nation soit considérée comme l'axe central de la gouvernance et qu'elle possède le droit inhérent de gouverner. Le Rapport examine aussi la façon dont nous évoluons dans cette direction et fournit un éventail d'options de gouvernance et de réforme en donnant un aperçu des avancées réalisées par nos nations en Colombie-Britannique.

Je suis fier d'annoncer que la Trousse à outils de gouvernance a été conçue au sein de l'APN-C.-B. avec l'appui et les contributions d'un grand nombre de personnes et organismes – un nombre si important qu'il m'est difficile de les énumérer dans le présent rapport. Les ébauches des rapports ont été examinées par des groupes de collègues, et les modules d'autoévaluation ont été mis à l'essai dans un grand nombre de nos communautés et attentivement examinés dans le cadre d'un dialogue très intéressant. L'un de nos projets de 2011-2012 est d'élaborer un **Guide complémentaire des facilitateurs et de l'engagement communautaire** pour la Trousse à outils de gouvernance. Cette trousse est disponible sur le site Web de l'APN-C.-B. (www.bcafn.ca), comme tous les documents mentionnés dans la Trousse.



Le règlement équitable des questions relatives aux terres et aux ressources – En 2010-2011, nous avons continué de surveiller l'évolution de nos droits, y compris les droits issus de traités, devant les tribunaux. En mai 2011, le peuple de **Nuuchahnulth** de la côte ouest de l'Île de Vancouver a obtenu gain de cause devant la Cour d'appel de la Colombie-Britannique dans l'affaire **Ahousaht**; la Cour a confirmé son droit ancestral de pêcher et de vendre du poisson sur ses territoires traditionnels. Nos nations sont parvenues, par l'intermédiaire des tribunaux et d'autres processus, à avoir leur mot à dire sur les activités d'exploitation des ressources prévues sur leurs territoires. L'an dernier, la Première Nation de **Xeni Gwet'in** et le **gouvernement national de Tsilhqot'in**, ainsi que leurs partisans, ont convaincu le Panel environnemental fédéral d'examiner le projet de mine d'or et de cuivre Prosperity - qui aurait eu de graves conséquences sur leurs citoyens et leurs terres. En définitive, le gouvernement fédéral a rejeté la demande de Taesko. Plus récemment, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a confirmé l'existence des droits issus de traités des **Premières Nations de West Moberly** de protéger la population de caribous qui est menacée d'extinction dans le nord-est de la province. De plus, la Première Nation de **Wet'suwet'en** a récemment obtenu une ordonnance, de la part de la Cour suprême de la Colombie-Britannique, qui interdit toute activité de récolte de bois sur son territoire. Dans d'autres régions de la province, nos nations ont su faire valoir leur titre autochtone et leurs droits ancestraux de façon à tirer parti des avantages de toute proposition d'activité d'exploitation de ressources jugée acceptable par la nation concernée.

Nous devons tirer des enseignements de ces situations, à savoir qu'aucun grand projet d'exploitation industrielle ne peut être entrepris sur nos territoires sans que notre titre autochtone et nos droits ancestraux, y compris les droits issus de traités, ne soient respectés et pris en compte en conséquence. Bien que l'industrie et le gouvernement commencent à comprendre cette réalité, chacune de nos nations doit avoir les moyens de faire valoir ses droits, de protéger ses intérêts et d'exploiter les possibilités lorsque celles-ci se présentent à elle. Par la voie du BC Leadership Council (réunissant les cadres de l'APN-C.-B., le First Nations Summit et l'Union of BC Indian Chiefs), nous nous efforçons ensemble d'aider toutes nos Premières Nations à se doter des moyens nécessaires et de permettre à tous nos citoyens d'obtenir un accès équitable aux terres et aux ressources.

Bien que des progrès aient été accomplis devant des tribunaux et d'autres instances, l'élaboration des traités dans le cadre du processus des traités de la C.-B. est toujours à l'arrêt. Les progrès sont lents, sinon interrompus, au sein de nombreuses entités. Dans de nombreux cas, d'autres activités ou possibilités de règlement entre la Couronne et nos citoyens concernant le titre et les droits sont devenues plus prioritaires. En avril, le traité des **Premières Nations de Maa-nulth** est entré en vigueur à l'occasion de célébrations organisées dans les communautés. J'ai été heureuse de participer à ces célébrations. Le traité des Premières Nations de Maa-nulth est le deuxième traité moderne conclu dans le cadre du processus d'élaboration des traités de la C.-B. et le troisième traité moderne de la province, en incluant celui des Nisga'a. La **Première Nation de Yale** a aussi signé un Accord final et son traité est en voie d'être ratifié par la C.-B. et le Canada.

Le traité de la Première Nation de Yale, comme les autres traités modernes conclus en C.-B., a suscité des différends avec les nations voisines. Certaines situations ont été réglées et d'autres laissent présager une incertitude et l'instauration d'un conflit. Les cas de la Première de Yale et d'autres Premières Nations montrent la nécessité de résoudre la question du **territoire partagé/véritable détenteur du titre** et celle des pouvoirs de gouvernance propres à chaque nation sur un territoire partagé. Conformément à l'orientation de nos nations, le Leadership Council continue de chercher des moyens de régler les différends relatifs aux frontières territoriales ainsi que des domaines de prises de décisions communs entre et parmi nos nations, tout en respectant nos coutumes et traditions. L'APN-C.-B. doit faire progresser ce dossier en priorité.



Une meilleure éducation – Nos citoyens doivent bénéficier d'une bonne éducation afin de pouvoir exploiter toutes les possibilités qui leur sont offertes. En Colombie-Britannique, l'une des priorités de nos nations a été la mise en œuvre de l'**Initiative en éducation des Premières Nations de la Colombie-Britannique**, qui vise à faire reconnaître et à élargir le contrôle et la compétence de nos nations dans le domaine de l'éducation. Des ententes ont été négociées et une loi fédérale et provinciale a été proclamée. Cependant, aucune nation n'a encore été en mesure d'exercer sa compétence sur l'éducation. Cela parce qu'il n'existe pas encore d'entente quant à la façon de calculer les transferts financiers fédéraux et que le Canada insiste pour prendre en compte les « propres recettes » de nos nations. La question des ces recettes propres à nos nations est rapidement devenue une question très urgente à régler parmi nos nations dans diverses instances. Cette question doit être réglée collectivement, car elle est susceptible de concerner toutes les nations au pays, quelle que soit l'initiative de gouvernance ou la nature de la relation entretenue avec la Couronne (avec ou sans traité).

En Colombie-Britannique, en plus de mettre sur pied leurs propres établissements d'enseignement, nos nations continuent de travailler en partenariat avec d'autres organisations afin de faire progresser notre programme dans le domaine de l'éducation. L'une des initiatives les plus intéressantes lancées au Canada avec la participation de nos citoyens est celle dirigée par l'ancien premier ministre Paul Martin (**Initiative d'éducation autochtone Martin**). Nous sommes honorés et heureux que M. Martin ait accepté de participer à la Réunion générale annuelle de l'APN-C.-B. de 2011. Nous espérons qu'il sera possible de travailler un jour ensemble.

Santé individuelle – Il faut des citoyens en santé pour constituer des nations saines et fortes. Le **BC First Nations Health Council** continue d'étudier la possibilité de permettre aux Premières Nations de la C.-B. d'obtenir un plus grand contrôle sur la prestation de soins de santé. Le 26 mai 2011, lors du *Gathering Wisdom for a Shared Journey IV*, qui a été organisé par le BC First Nations Health Council, nos nations ont accepté de signer une **Entente-cadre tripartite sur la gouvernance en santé des Premières Nations de la Colombie-Britannique** avec les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique. Cette entente permet aux Premières Nations de la province d'exercer un plus grand contrôle administratif et un plus grand pouvoir décisionnel sur les soins de santé en prenant le relais du gouvernement fédéral dans la prestation des services de santé. En plus de signer l'Entente-cadre, les Chefs ont adopté un « document de consensus », qui mentionne que toute nouvelle entente sur la gouvernance des soins de santé sera dirigée par les communautés et les nations. Bien que l'objectif soit d'obtenir un plus grand contrôle sur nos soins de santé, il est nécessaire d'avancer prudemment et d'attendre que des structures administratives appropriées aient été mises en place pour offrir des programmes et services d'une meilleure qualité à nos citoyens. Le domaine des soins de santé est complexe et coûteux. Conscientes de cette réalité, nos nations stipulent toujours dans leurs négociations que le Canada et la Colombie-Britannique demeurent les premiers responsables et payeurs des soins de santé.

L'APN-C.-B. continue de soutenir l'initiative **IndigènACTION**. En avril 2011, un grand nombre de directeurs en santé et loisirs de nos communautés ont participé à une table ronde sur les modes de vie sains et la pratique de sports, qui s'est tenue dans la province. Des stratégies ont été élaborées en vue de soutenir les objectifs d'IndigènACTION. Je compte poursuivre la mise en œuvre de cette initiative utile et dynamique.

Conclusions relatives à l'année écoulée – Au cours de l'année écoulée, une quantité considérable de travail et de progrès a été accomplie. Cette année peut se résumer en quatre mots : délégation de responsabilités, changement, collaboration et possibilité. En unissant leurs forces et leurs efforts, nos nations peuvent régler les nombreux problèmes complexes auxquels elles sont confrontés, cela tout en sortant de leur passé colonial. De nombreux progrès sont réalisés sur plusieurs fronts, mais nos communautés sont



encore aux prises avec de nombreux problèmes et défis issus de l'héritage colonial et en grande partie de leur situation d'appauvrissement. Nous avons lutté pour obtenir le règlement de la question des pensionnats indiens; la **Commission de vérité et de réconciliation** accomplit le travail prévu, atteint ses objectifs et obtient les résultats attendus et exigés par les survivants. Il reste toutefois encore du travail à faire pour obtenir un appui à l'intention des externes.

Nous devons aussi être reconnaissants à nos citoyens du travail qu'ils accomplissent dans les communautés pour régler les problèmes sociaux permanents, et nous devons les soutenir dans ces efforts, en particulier durant la période de transition et de changement inhérente au délaissement de la *Loi sur les Indiens*.

En Colombie-Britannique, nous contribuons activement au travail important qui est réalisé dans le dossier des **femmes disparues et assassinées**. Malheureusement, un trop grand nombre de femmes sont encore confrontées à la violence et finissent assassinées ou disparues. À l'instar d'autres affaires, si elle est menée d'une manière respectueuse, l'**enquête Pickton**, qui se déroule en C.-B., ne devrait pas seulement aboutir à une sensibilisation de l'opinion, mais aussi à des résultats.

En raison des catastrophes naturelles survenues en 2010-2011, cette année restera gravée dans les mémoires de quelques communautés. Nous pensons aux communautés qui ont subi une inondation ou un feu de forêt et qui ont connu maints bouleversements en plus de leurs contraintes quotidiennes. Et nous les soutenons dans leurs efforts.

Regards vers l'avenir – Il ne fait aucun doute que l'année prochaine sera aussi une année bien remplie pour l'APN-C.-B. Nous continuerons de promouvoir la **Trousse à outils de gouvernance** et de soutenir nos nations dans leurs projets visant à bâtir un avenir meilleur. Pendant que nous travaillons à la mise en œuvre des quatre piliers du programme **Building on OUR Success**, nos dirigeants, nos nations et le Bureau régional envisagent de travailler en collaboration avec nos amis et collègues de l'ensemble du Canada, qui sont aux prises avec les mêmes problèmes et préoccupations que nous dans leurs régions respectives. Je me réjouis d'occuper des fonctions permanentes dans le portefeuille de la gouvernance nationale. Il faut s'attendre à ce que le gouvernement fédéral représente d'anciens projets de loi, dont nous devons surveiller attentivement l'évolution. Bien que nos nations aient quelquefois des approches différentes – correspondant à leurs propres relations avec la Couronne et fondées sur des traités historiques, des traités modernes ou des droits ancestraux –, il est indispensable qu'elles unissent leurs efforts afin d'améliorer concrètement la vie de notre peuple. Nous continuerons dans cette voie en faisant preuve de dévouement, d'engagement et de fermeté.

En conclusion, je tiens à remercier les Chefs qui m'ont confié la responsabilité de représenter nos intérêts collectifs durant cette période d'édification des nations. Cela a été aussi pour moi un plaisir de travailler avec chacun de vous ainsi qu'avec le Chef national et mes collègues du Comité exécutif. Comme d'habitude, je remercie notre Conseil d'administration et notre personnel dévoué de l'APN-C.-B. pour leur travail considérable.

Gilakas'la.

Puglaas (Jody Wilson-Raybould)



CHEF RÉGIONAL ERIC MORRIS YUKON

Chefs, aînés, conseillers, délégués et jeunes, je suis fier de vous transmettre les salutations des citoyens des Premières Nations du Yukon. Nous sommes conscients des difficultés que certaines régions ont du surmonter durant l'année écoulée. Cela n'est jamais facile de relever des défis. Cependant, la force de nos aînés et de notre culture nous permettent de résister et de progresser. Notre résilience et notre détermination nous ont menés jusqu'ici aujourd'hui et elles nous conduiront encore bien loin dans l'avenir.

Je tiens à remercier nos Chefs et conseillers pour leur travail ainsi que tout le personnel et les citoyens qui nous soutiennent dans leurs fonctions. La plupart du travail accompli est le fruit du dévouement et d'un travail en équipe.

Je remercie beaucoup ceux et celles qui m'ont soutenu tout au long de l'année dans mes activités au sein de l'Assemblée des Premières Nations (APN). Cela a été pour moi un privilège de travailler à tous les niveaux de l'APN et de faire partie d'une organisation bien structurée et très proactive.

L'année dernière, j'ai voyagé plus que les années précédentes dans le cadre de mes activités professionnelles. Les raisons de mes déplacements étaient diverses, par exemple les changements climatiques, la négociation du Protocole d'accès et de partage des avantages (Protocole APA), l'élaboration d'un plan stratégique pour le Conseil autochtone national sur les espèces en péril (CANEP) et d'autres raisons professionnelles liées aux activités générales de l'APN.

Lors de la dixième réunion de la Conférence des parties de la Convention sur la diversité biologique, les négociations du Protocole APA portaient sur l'insertion d'une note faisant référence à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) dans le document. L'objectif était de pouvoir exploiter cette corrélation ultérieurement lorsque les États-Unis et le Canada auront ratifié la Déclaration. Étant donné que la DNUDPA a été entièrement ratifiée par le Canada, il est maintenant temps de mettre en œuvre ses principes et articles à l'intérieur d'instruments internationaux, tels que le Protocole APA. La mention de la DNUDPA dans le Protocole APA a causé au début une réticence car cette dernière n'avait pas encore été ratifiée. Mais, grâce à la détermination de l'ensemble des nations autochtones, nous avons été en mesure d'obtenir la mention de la DNUDPA dans le document.

Je profite de l'AGA pour remercier les personnes qui ont participé aux négociations au fil des ans. J'ai eu l'honneur d'assister à la fin du processus de négociation. Certaines nations n'étaient pas complètement satisfaites du résultat, mais la ratification complète de la DNUDPA permettra d'atténuer les préoccupations.

Le Protocole APA propose un cadre juridique permettant aux pays en voie de développement dotés d'une riche biodiversité d'obtenir une part juste et équitable des avantages provenant de l'utilisation des ressources génétiques situées sur leurs territoires et aux pays développés ayant peu de biodiversité d'avoir accès à ces ressources dans le cadre d'une entente avec le pays hôte.





Lors de la dixième réunion de la Conférence des parties de la Convention sur la diversité biologique qui s'est tenue à Nagoya, au Japon, les participants ont institué la Décennie de la biodiversité, de 2010 à 2020. Cette initiative est essentiellement centrée sur les travaux accomplis dans le domaine des changements climatiques, notamment les conséquences de ces derniers sur la biodiversité et les écosystèmes. Les régions et écosystèmes riches en biodiversité sont touchés par les effets des changements climatiques. De nombreuses discussions sont en cours pour trouver des moyens d'atténuer cette situation et des mesures pour contrer cette tendance.

J'ai participé à la 16^e session de la Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à Cancun, au Mexique. Il s'agissait de la réunion annuelle de l'organisation. Parmi les nombreuses discussions et négociations, les deux questions les plus importantes qui ont été abordées étaient la réduction des émissions (atténuation) et les soutiens financiers à apporter aux pays développés pour les aider à prendre des mesures contre les effets des changements climatiques. J'ai appris que cette réunion servait également à exposer le travail à accomplir avant et durant la 17^e session de la Conférence des parties, qui doit avoir lieu à Durban, en Afrique du Sud, en décembre 2011. C'était la première fois que je participais à ce type de session : j'ai trouvé cela très complexe.

Lors de la 16^e session de la Conférence des parties, les peuples autochtones ont fait valoir leurs positions concernant le respect de leurs droits mentionnés dans la DNUDPA, celui du principe de consentement préalable donné librement en connaissance de cause et celui de la reconnaissance et protection de leurs connaissances traditionnelles ainsi que celui de notre mère la Terre.

J'ai eu la possibilité de présenter un exposé de trois minutes aux Nations Unies au nom des nations autochtones. J'ai commencé mon exposé par la déclaration suivante « Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour nos enfants de demain »; j'espère que les participants ont compris la nature urgente de notre travail. La phrase s'inspire de la déclaration suivante : « Ensemble aujourd'hui pour nos enfants de demain », qui a été formulée par l'un de nos éminents dirigeants des Premières Nations du Yukon.

J'ai trouvé intéressant de constater que le processus décisionnel ne pouvait pas servir à approuver un élément en particulier tant que l'ensemble des éléments n'était pas approuvé. De plus, ce mode de fonctionnement peut aussi être utilisé pour bloquer une situation ou le lancement d'un processus.

Notre travail au sein du CANEP a consisté à finaliser le mandat du Conseil, qui a été soumis aux fins d'examen et d'approbation aux organisations autochtones nationales membres et au ministre fédéral de l'Environnement. Les autres activités étaient l'élaboration d'un plan stratégique et d'un plan de travail connexe. Nous nous sommes efforcés de tenir des réunions dans différentes régions afin de sensibiliser les populations à l'existence du CANEP et de donner aux communautés et organismes la possibilité de rencontrer des représentants du Conseil. Nous souhaitons établir de solides relations de travail avec diverses entités qui travaillent dans le domaine de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Notre travail est soutenu par le Sous-comité de la politique et de la planification du CANEP et nous comptons sur l'appui technique et les conseils de ses membres. Notre but est d'agir le plus efficacement possible et de représenter entièrement les enjeux et préoccupations de nos organisations membres. Nous sommes conscients de l'importance de notre rôle et nous continuerons de travailler d'arrache-pied.

Grâce à l'appui de notre Chef national et de nombreuses autres personnes, nous continuons de défendre nos intérêts et de faire connaître nos préoccupations concernant l'approche du gouvernement fédéral à l'égard de l'eau potable mentionnée dans le projet de loi S-11 (*Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières nations*). Nous continuons d'appliquer les résolutions de l'APN, qui exigent une consultation en



bonne et due forme, et de demander des ressources pour toutes les régions afin d'effectuer une analyse d'impact qui permettra de déterminer les besoins financiers, techniques et politiques.

Dans le domaine du logement, je souhaite vous faire connaître une déclaration qui m'a été présentée par Dewey Smith, un collègue de travail dans le domaine à l'APN. Cette déclaration émane de feu le Chef Billy Diamond :

« Le consternant manque de planification qui caractérise les 35 dernières années doit maintenant être contrecarré par une mesure hardie et courageuse, sinon nous risquons de transposer ce legs de conditions de logement inférieures aux normes dans le prochain millénaire. Nos enfants méritent mieux et nous avons l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour nous assurer qu'ils habiteront dans des maisons saines et abordables. »

—Chef Billy Diamond, 1999

En mars, j'ai participé à la Conférence nationale sur l'Enquête régionale sur la santé (ERS) au cours de laquelle ont été dévoilés les derniers résultats nationaux. Dans le domaine du logement, les données statistiques sont vraiment conformes au contenu de la déclaration ci-dessus : selon les réponses des participants à l'enquête, 70,8 % des habitations des Premières Nations ont besoin d'être réparées alors que ce pourcentage est de 25,7 % hors des réserves. De plus, 37,3 % des habitations des Premières Nations doivent faire l'objet de réparations majeures alors que ce pourcentage est de 10,2 % hors des réserves. Le taux de surpeuplement dans les habitations des Premières Nations est de 4,2 personnes par unité en comparaison de 2,5 personnes par unité à l'extérieur des réserves.

Par rapport aux normes de l'actuel Code national du bâtiment, qui veillent à la santé, à la sécurité, à la protection contre l'incendie, à la stabilité structurelle et à l'accessibilité, les résultats de l'ERS décrivent une situation lamentable.

La plus grande partie du travail que nous accomplissons est soutenue par les résolutions adoptées par les Chefs en assemblée, qui indiquent l'orientation stratégique à suivre. Notre objectif est de continuer l'élaboration d'une stratégie nationale qui respecte les compétences locale, territoriale et régionale des Premières Nations et qui poursuit le travail visant à mettre en place un contexte réglementaire permettant aux Premières Nations de contrôler les programmes et le développement d'infrastructures, cela tout en pouvant intervenir dans ces domaines. Nous essayons également de déterminer les meilleures pratiques liées à l'accession à la propriété et la façon dont celles-ci sont mises sur pied.

En ce qui concerne le portefeuille des Partenariats économiques, je constate que nous devons déployer plus d'efforts dans ce domaine. Le manque intempestif de ressources semble devenir un défi et limite les occasions de nous réunir pour travailler dans ce domaine. Nous exploitons les moments durant lesquels les Chefs se réunissent pour discuter de certaines questions de notre domaine d'intérêt, dont l'organisation d'une mission commerciale en Chine, l'élaboration d'une stratégie nationale sur le jeu et l'établissement de relations avec le National Center for American Indian Enterprise Development.

Le présent rapport vous donne un aperçu des activités que j'ai accomplies dans certains domaines professionnels au cours de l'année écoulée. Je remercie toutes les personnes qui nous soutiennent dans notre travail.

Gunalcheesh,
Chef régional Eric Morris



CHEF RÉGIONAL BILL ERASMUS TERRITOIRES DU NORD-OUEST



Les Dénés des Territoires du Nord-Ouest sont confrontés à de nombreux problèmes. L'année écoulée a été difficile à cause de la volonté du gouvernement territorial de nous mettre au défi et de lutter pour obtenir le pouvoir et le contrôle sur nos terres et ressources. Nous savons que tout le travail qui sera effectué avec le nouveau gouvernement conservateur majoritaire sera probablement jalonné de défis. Cependant, quel que soit le parti au pouvoir au Canada, les Premières Nations entretiennent une relation particulière avec la Couronne qui est fondée sur leurs droits issus de traités et leur titre autochtone. Le Canada doit honorer son obligation fiduciaire envers nos nations; une obligation qui doit se perpétuer dans le futur. Nous devons continuer de soutenir nos communautés qui mettent en œuvre des accords d'autonomie gouvernementale ou qui négocient de nouvelles ententes avec la Couronne. Maintenant que le Canada a ratifié la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), nous devons considérer cette déclaration comme la base de la mise en œuvre de nos droits.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS DANS LE DENENDEH

Au nom de nation dénée et du Bureau régional de l'Assemblée des Premières Nations (APN) des Territoires du Nord-Ouest, je tiens à féliciter Edward Erasmus pour son élection partielle au poste de Grand Chef du gouvernement du peuple tlicho. Je félicite également la Chef Gwen Cayan de la Première Nation de West Point à Hay River.

La nation dénée a célébré son 41^e anniversaire durant l'Assemblée nationale des Dénés, qui s'est tenue du 11 au 15 juillet 2011 à Fort Providence, dans le Denendeh. Les célébrations étaient placées sous le thème suivant : « Notre terre, notre peuple, notre avenir ». Pour obtenir plus de détails, veuillez visiter le site Web suivant : www.denenation.com.

Le Chef Arthur Tobac et la communauté de Fort Good Hope ont accompli un travail remarquable pour organiser la 40^e Assemblée nationale des Dénés. Nous remercions les nombreux bénévoles qui n'ont pas ménagé leurs efforts dans cette organisation. J'adresse aussi un remerciement tout particulier aux citoyens du Territoire du Sahtu pour leur chaleureux accueil dans leur région.

Transfert de responsabilités liées aux terres, aux ressources et à l'eau dans les Territoires du Nord-Ouest

Une entente sur le transfert de responsabilités et le partage de ressources provenant de l'exploitation des ressources est un transfert de pouvoirs du gouvernement du Canada au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Les Dénés s'opposent fermement à l'Entente de principe sur le transfert de responsabilités (EPTR) entre le gouvernement fédéral et le gouvernement territorial qui a été signée en janvier 2011. Un processus officiel est maintenant en cours pour négocier le transfert de responsabilités - qui porte sur les terres et ressources publiques et les droits relatifs à l'eau des T.N.-O. - du gouvernement du Canada au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Martin Goldney est le négociateur en chef du gouvernement



territorial; il remplace Hal Gerein. L'entente propose d'accorder une subvention unique de 23 millions de dollars au gouvernement territorial pour couvrir les frais de transfert des pouvoirs ainsi qu'une autre de quatre millions de dollars aux gouvernements autochtones pour assumer les éventuelles dépenses liées au transfert. L'entente propose aussi un transfert annuel aux Territoires du Nord-Ouest pour couvrir les frais d'administration des ressources, entre autres le pétrole, le gaz et l'eau. Ce transfert s'élèverait à un peu plus de 65,3 millions de dollars par an, ce qui correspond à peu près à ce que le gouvernement fédéral dépense actuellement pour assumer ces mêmes fonctions. En outre, l'entente consisterait aussi à diminuer la subvention de fonctionnement versée par le gouvernement fédéral au territoire : une réduction de 50 cents par dollar de recette encaissée par le gouvernement territorial qui provient de l'exploitation des ressources. Les Dénés estiment qu'il s'agit d'une mauvaise négociation sur le plan financier et soutiennent que l'entente pourrait nuire à leur revendication territoriale et aux négociations sur l'autonomie territoriale. L'entente ne servira pas à rendre les Territoires du Nord-Ouest plus indépendants par rapport à Ottawa. En outre, elle va à l'encontre du principe des Dénés qui souhaitent contrôler leurs terres et leurs ressources pour les futures générations.

Exploitation des sables bitumineux en Alberta

Ce printemps, des dirigeants dénés ont effectué un déplacement à Washington D.C. à l'invitation du sénateur américain Robert Menendez. La bataille concernant l'oléoduc Keystone XL, qui est proposé par TransCanada pour transporter quotidiennement 900 000 barils de pétrole extrait des sables bitumineux de l'Alberta jusqu'au Golfe du Mexique, fait rage. Nous avons été invités à débattre avec des décideurs américains au sujet des incidences de l'oléoduc au Canada, car des commentaires sont nécessaires pour la version préliminaire de l'Énoncé des incidences environnementales. D'après la version préliminaire, l'oléoduc n'aura pas d'incidence en amont au Canada, cela malgré le fait qu'il créerait l'impératif de produire presque un million de barils supplémentaires par jour. De plus, ce processus requiert quatre barils d'eau pour produire un baril de pétrole, soit environ quatre millions de barils d'eau par jour; l'eau provient du réseau de cours d'eau qui nous alimente en aval.

Nous constatons déjà les effets de la baisse des niveaux d'eau dans le Grand Lac des Esclaves, la rivière des Esclaves et le fleuve Mackenzie, car l'eau descend du nord vers le sud. Actuellement, la capacité des oléoducs est déjà supérieure à la production de pétrole extrait des sables bitumineux. D'après des suppositions, le Canada aurait l'intention d'expédier du pétrole en Chine au cas où les États-Unis ne prendraient pas le surplus de pétrole produit par les projets d'agrandissement envisagés par l'industrie pétrolière. Ces suppositions sont fondées sur le projet d'oléoduc Northern Gateway proposé par Enbridge, qui consiste à acheminer le pétrole jusque sur les côtes de la Colombie-Britannique en vue de l'expédier en Asie avec des navires très gros porteurs. Cependant, compte tenu des droits juridiques intangibles des Premières Nations et de leur opposition croissante à l'égard de l'oléoduc, les plans d'Enbridge risquent de ne jamais voir le jour.

Au-delà du fait qu'ils sont destinés à expédier d'imposants volumes de pétrole sale extrait des sables bitumineux, les deux oléoducs proposés ont certains éléments en commun. Ils font l'objet d'une opposition féroce de la part des populations habitant le long des tracés suggérés en raison des risques de déversement — à l'instar des déversements survenus cette année en Alberta et dans les Territoires du Nord-Ouest. Les deux oléoducs font l'objet de questions portant sur la pertinence de réaliser des projets aussi dangereux et aussi coûteux. Selon des documents envoyés récemment par des organismes américains de défense de l'environnement, des fonctionnaires fédéraux ont déclaré que les oléoducs Gateway proposés font face à une forte opposition car ils ne feraient que contribuer à l'augmentation de la production de pétrole sale extrait des sables bitumineux et ils empêcheraient l'Amérique du Nord d'effectuer sa transition vers une énergie propre. Nous avons soulevé cet argument à Washington lorsque



nous nous sommes entretenus avec des représentants de l'Agence de protection de l'environnement, du ministère de l'Énergie et du ministère d'État ainsi qu'avec des membres du Congrès et du Sénat. Le Canada n'est pas en mesure de gérer la production supplémentaire de pétrole extrait des sables bitumineux que le Keystone XL serait prêt à recevoir. Produire un million de barils de pétrole supplémentaires par jour à partir des sables bitumineux aurait des conséquences sur les Premières Nations locales et l'environnement et empêcherait, une fois de plus, le Canada d'agir dans le dossier des changements climatiques. Nous avons demandé aux intervenants de marquer une pause pour étudier l'éventail de conséquences qu'aurait l'installation de l'oléoduc; le gouvernement du Canada n'a jamais entrepris cette tâche. Nous tenons à affirmer clairement que les gouvernements de l'Alberta et du Canada ne possèdent pas de plans ni de politiques précis dans le domaine des changements climatiques. De plus, ils ne possèdent pas de plan à long terme pour devenir moins dépendants des carburants fossiles.

Barrage hydroélectrique du site C

Le 27 mai 2011, l'Assemblée des Premières Nations (APN) a exprimé aujourd'hui son appui aux Premières Nations qui s'efforcent de faire connaître les répercussions de la construction d'un barrage hydroélectrique en Colombie-Britannique, en demandant notamment un examen complet du processus d'évaluation environnementale à venir relatif au projet du site C sur la rivière de la Paix. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a approuvé le projet de barrage hydroélectrique du site C de BC Hydro, amenant à une nouvelle étape (évaluation environnementale) la proposition de construction d'une centrale hydroélectrique d'une capacité de 1 100 MW sur la rivière de la Paix au nord-est de la province. Le projet du site C constituerait le troisième projet de barrage et de centrale hydroélectriques sur la rivière de la Paix.

En 2008, les Chefs de partout au Canada ont soutenu une résolution en faveur de consultations complètes et significatives avec toutes les Premières Nations concernées, en ce qui a trait aux titres, aux droits et aux territoires ancestraux ou issus de traités des Premières Nations visées par le Traité n° 8 et d'autres Premières Nations dans les bassins de la rivière de la Paix, de la rivière Athabasca et du fleuve Mackenzie. Parallèlement, les Chefs en assemblée ont également demandé aux gouvernements du Canada, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest d'adopter un processus de planification complet et conjoint avec les Premières Nations concernées, dans le cadre de l'exploitation des barrages W.A.C. Bennett et Peace Canyon et de la proposition de construction du barrage du site C ou de tout autre projet hydroélectrique ou énergétique sur les territoires traditionnels des Premières Nations concernées. Cette approche comprend notamment l'examen et la révision des lois provinciales et fédérales sur les évaluations environnementales afin de s'assurer que les processus d'examen s'accompagnent d'obligations par la Couronne de faire intervenir les Premières Nations concernées.

À la suite de l'annonce faite en avril 2010 par le gouvernement de la Colombie-Britannique de poursuivre le projet hydroélectrique du site C, les Chefs en assemblée ont réitéré leur demande en faveur d'une « consultation complète et d'une conciliation avec les Premières Nations visées par un Traité dans le cadre d'un processus juste, ouvert et transparent ». Ce processus comprendrait des ressources suffisantes pour s'assurer que les répercussions possibles d'un point de vue culturel, environnemental, social et économique pour les Premières Nations visées par un Traité sont prises en considération ou atténuées afin de protéger leurs droits ancestraux et issus de traités.

Des aînés, des jeunes et des élus des Premières Nations, accompagnés par des exploitants agricoles et des éleveurs non autochtones, se sont déplacés jusqu'à Victoria, en Colombie-Britannique, pour présenter une déclaration historique d'opposition au barrage au premier ministre. Le document a été signé par 23 Premières Nations de l'ensemble de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et des Territoires du



Nord-Ouest. La déclaration était présentée dans un contenant traditionnel fait d'écorce de bouleau; une variété d'arbre qui pousse dans la zone censée être inondée par le projet de barrage. Bien que le premier ministre Campbell ni un membre de son gouvernement n'ont dénié se déplacer pour recevoir la délégation et la déclaration, cette dernière a été présentée à l'Assemblée législative par le Nouveau Parti démocratique. Dans les Territoires du Nord-Ouest, au fil des ans, nous avons constaté d'importants changements résultant de la construction de barrages sur la rivière de la Paix. Par exemple, il y a quelques années, le delta du Mackenzie, qui se trouve quelque 2 000 kilomètres en aval, abritait la plus grande population de rats musqués au pays. Aujourd'hui, à cause des nouveaux niveaux d'eau, qui sont bas et très changeants, les rats musqués se font rares. Nous devons continuer de nous opposer à cet imposant projet et nous concentrer sur des projets de développement qui sont jugés pertinents par nos nations.

Conclusion

Il est important que toutes les Premières Nations travaillent ensemble afin de posséder une organisation nationale forte. Sur le plan collectif, l'APN doit travailler pour nos communautés pendant que nous continuons de lutter pour accéder à l'autodétermination aux niveaux régional et communautaire. Nos aînés nous disent d'être forts et plus agressifs afin d'éviter d'être oubliés et de ne plus pouvoir avancer à notre rythme.

En conclusion, je remercie les dirigeants et le personnel de nos communautés et régions pour leur travail et leurs efforts remarquables. Nous ne pourrions jamais progresser si nous ne sommes pas forts à tous les niveaux. Je remercie la nation dénée et le personnel de l'APN pour leurs contributions tout au long de l'année – ils se sont en permanence distingués par leur engagement et leur travail. Enfin, je tiens à remercier tous les participants pour leur présence à cette Assemblée générale annuelle de l'APN à Moncton. Je vous adresse tous mes vœux de réussite dans vos projets communautaires et régionaux.

Mahsi Cho.

Chef régional Bill Erasmus



CONSEIL DES AÎNÉS DE L'APN

Depuis la fondation de la Fraternité des Indiens du Canada / Assemblée des Premières Nations (APN), les aînés ont toujours été honorés et distingués. Les aînés ont contribué à la mise sur pied de l'organisation, de ses structures et de sa Charte sur les plans spirituel et politique. Ils ont aidé à façonner les politiques de l'APN ainsi que les relations de celle-ci avec le gouvernement fédéral et d'autres organisations nationales et internationales. Au cours des 32 dernières années, les dirigeants de l'APN se sont inspirés des connaissances historiques et culturelles des aînés, en particulier dans les domaines des droits issus de traités et de la gouvernance des Premières Nations. Les aînés perpétuent ce rôle encore aujourd'hui.

Le Conseil des aînés continue de jouer un rôle important dans tous les secteurs et toutes les activités quotidiennes de l'APN. Les aînés sont les gardiens de nos traditions, de nos valeurs, de nos langues et de notre histoire. Ils nous guident vers notre avenir et sont les mentors de nos communautés. Leurs paroles sont emplies d'honneur et de fierté. Les aînés sont aussi nos enseignants. Ils encouragent sans cesse les dirigeants et chefs de file des Premières Nations à apporter leur contribution éclairée durant les rassemblements tels que les Assemblées des Chefs, et à faire connaître leurs expériences, leurs priorités, leurs réussites et leurs difficultés. Il est du devoir de chacun de nous de veiller à la prospérité et à la sécurité de nos enfants, comme nos ancêtres l'ont fait à notre égard.

Le Conseil des aînés de l'APN comprend des représentants de chacune des 10 régions de l'APN ainsi que deux aînés résidents nommés par le Chef national. L'APN s'efforce en permanence d'obtenir des fonds pour soutenir le travail du Conseil des aînés, notamment pour la contribution et la participation de celui-ci à l'élaboration et à la planification des politiques.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Le Conseil des aînés de l'APN se réunit deux fois par an, lors de l'Assemblée générale annuelle et de l'Assemblée extraordinaire des Chefs, pour débattre des questions et défis le concernant et pour suggérer de nouvelles idées. Tout au long de l'année, les aînés résidents, Joseph Taa-eee-sim-chilth Williams, Première Nation de Tla-o-qui-aht, et Bertha Command, Première Nation anishinabe de Kitigan Zibi, offrent leur appui et leurs conseils durant les réunions et rassemblements.

Lignes directrices et protocoles du Conseil des aînés de l'APN

Les membres du Conseil des aînés de l'APN se réunissent pour discuter des lignes directrices et des protocoles. Datant du 29 juillet 2005, la version préliminaire des *Lignes directrices et protocoles du Conseil des aînés de l'Assemblée des Premières Nations* a été mise à jour; elle sera présentée à l'Assemblée générale annuelle aux fins d'adoption par les Chefs en assemblée.

Semaine nationale de mobilisation en faveur de l'éducation

En appui au Secrétariat à l'éducation de l'APN, le président du Conseil des aînés a participé à la semaine nationale de mobilisation en faveur de l'éducation, qui s'est déroulée du 19 au 23 septembre 2010. Les aînés jouent un rôle crucial en maintenant l'existence d'une éducation formelle et informelle dans les communautés des Premières Nations. Ils transmettent des notions culturelles tant oralement que par l'intermédiaire de pratiques traditionnelles fondées sur des modèles.



Secrétariat à la santé de l'APN

Le président du Conseil des aînés de l'APN continue de prodiguer des conseils et d'exposer sa vision lors des réunions sur la santé. Il a participé à plusieurs d'entre elles, notamment à celles du Réseau national des techniciens de la santé des Premières Nations (RNTSPN) et du Programme national de lutte contre l'abus d'alcool et de drogues chez les Autochtones (PNLAADA) ainsi qu'à la réunion sur la cybersanté et à la récente Conférence canadienne sur la santé mondiale.

Secrétariat au développement social de l'APN

Le Conseil des aînés de l'APN s'est réuni à Calgary le 24 février 2011 pour discuter des obstacles auxquels sont confrontés les citoyens d'âge avancé lorsqu'ils souhaitent s'inscrire à des programmes sociaux, en particulier à l'Aide au revenu.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- Le Conseil des aînés poursuivra ses efforts en vue d'obtenir des fonds supplémentaires de la part du gouvernement fédéral et d'autres sources; son objectif est de s'assurer que les cultures et points de vue des Premières Nations sont pris en compte dans les travaux entrepris à l'échelon régional et national par l'APN.
- Le personnel de l'APN continuera de fournir un soutien administratif au Conseil des aînés et de défendre les questions le concernant.



CONSEIL DES FEMMES DE L'APN

Le Conseil des femmes de l'Assemblée des Premières Nations (CF-APN) travaille de concert avec le Secrétariat de l'APN afin de s'assurer que les préoccupations et points de vue des femmes des Premières Nations sont pris en compte dans les travaux de l'APN. Les membres du Conseil sont responsables de différents portefeuilles et participent aux activités de nombreux groupes d'experts, à des présentations et à des forums concernant les femmes des Premières Nations. Le CF-APN a été rétabli par la résolution n° 12/2006 et ses travaux sont soutenus par les résolutions n°s 02/2007 et 21/2009.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Réunions et téléconférences ordinaires

Le CF-APN se réunit lors des assemblées des Chefs et par téléconférence pour discuter du plan stratégique, des initiatives et des activités du Conseil. En janvier, le CF-APN a nommé Adeline Webber et Therese Villeneuve respectivement aux postes de présidente et coprésidente intérimaires. Elles occuperont ces postes jusqu'à la nomination et l'élection d'une présidente et d'une coprésidente permanentes, en juillet 2011.

Engagement du Comité exécutif

Le Conseil des femmes participe activement aux réunions et téléconférences du Comité exécutif. Il a déjà pris part à huit de ces réunions afin de tenir les membres du Comité au courant des activités du Conseil dans la mise en œuvre de l'analyse comparative selon le sexe (ACS) et le dossier des femmes disparues et assassinées ainsi que des mises à jour de la présidente intérimaire.

Dialogue national sur la citoyenneté des Premières Nations

Le CF-APN s'est engagé dans le Dialogue national sur la citoyenneté des Premières Nations. Il a proposé d'utiliser son Cadre d'ACS pour examiner l'actuelle politique sur la citoyenneté et ses ramifications ainsi que les approches concernant la future réforme de la citoyenneté.

10^e séance de l'Instance permanente des Nations Unies pour les questions autochtones (UNPFII)

L'APN a participé à la 10^e session de l'UNPFII et à la réunion préparatoire du Global Indigenous Women's Caucus (caucus mondial des femmes autochtones) des Nations Unies afin de s'assurer que le CF-APN demeure impliqué dans le processus et informé de la déclaration du Caucus destinée à l'Assemblée des Nations Unies. Celle-ci a consisté à passer en revue les recommandations précédentes de l'Instance permanente et les stratégies de mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Collaboration au Cadre d'analyse comparative selon le sexe (ACS)

Le CF-APN planifie un programme d'intégration pour 2011-2012 et au-delà en collaboration avec les Conseils des jeunes et des aînés afin d'assurer une mise en œuvre complète de l'ACS et celle d'une politique connexe.

Mondes des femmes 2011

La présidente intérimaire, Adeline Webber, tiendra un atelier sur l'ACS des Premières Nations à l'occasion de la conférence des Mondes des femmes, qui aura lieu du 3 au 7 juillet 2011. Les invités et délégués internationaux auront la possibilité d'en apprendre davantage la mise en œuvre de l'ACS dans les



communautés des Premières Nations et sur la façon dont le modèle d'ACS des Premières Nations peut être considéré différemment et adapté à d'autres communautés autochtones.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- Le CF-APN poursuivra ses initiatives en faisant la promotion d'une ACS culturellement adaptée sur plusieurs fronts, comprenant l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre de l'ACS, et en mettant cette stratégie à l'essai dans des communautés des Premières Nations entre 2011 et 2014.
- Le CF-APN continuera ses efforts de défense d'intérêts dans le dossier des femmes autochtones disparues et assassinées au Canada, et veillera surtout à ce que les causes profondes de ces délits soient examinées et que des mesures soient prises en conséquence.



CONSEIL NATIONAL DES JEUNES DE L'APN

Le Conseil national des jeunes de l'Assemblée des Premières Nations (CNJ-APN) comprend 20 membres représentant les jeunes des Premières Nations de chacune des 10 régions des Premières Nations (chaque région est représentée par un membre de chaque sexe).

Cette instance nationale représente les jeunes des Premières Nations de l'ensemble du pays dans l'examen de sujets qui les touchent quotidiennement. Dans le but de résoudre les problèmes touchant les jeunes, le Conseil présente des idées à de nombreux comités et groupes de travail ainsi qu'au Secrétariat de l'APN.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'année écoulée a été une année très occupée au sein du CNJ-APN. La présence des jeunes dans les activités de l'APN a permis à celle-ci de s'assurer que ses efforts représentent au mieux les valeurs et idées du segment le plus important de la population des Premières Nations au Canada.

IndigènACTION

Lancée à l'Assemblée générale annuelle (AGA) de 2010, l'initiative *IndigènACTION* est destinée à soutenir les athlètes autochtones et à promouvoir la santé, le conditionnement physique et le bien-être dans toutes les communautés des Premières Nations. Le CNJ-APN continue de jouer un rôle d'initiateur dans la mise en œuvre de cette initiative, notamment en planifiant et en organisant trois tables rondes. Le Conseil est impatient de passer à la prochaine étape d'*IndigènACTION*, qui consiste à élaborer un plan stratégique et à mettre en œuvre les recommandations du rapport présenté à l'AGA de 2011.

Aide au revenu – Mesures actives

Le CNJ-APN a joué un rôle déterminant dans la préparation d'une trousse à outils destinée à faire diminuer le nombre de jeunes de Premières Nations qui dépendent de l'aide au revenu et qui considèrent cette aide comme un élément de stabilité financière. Le Conseil a donné son avis par l'intermédiaire de deux groupes de discussion ainsi que dans la préparation et la promotion de la trousse d'outils.

Dialogue national des Premières Nations sur la citoyenneté

Le CNJ-APN a grandement participé à la discussion permanente sur la citoyenneté dans les communautés des Premières Nations. Il a participé à l'organisation de tables rondes virtuelles et a exprimé sans réserve l'opinion des jeunes dans ce dossier, ce qui prouve l'intérêt et le rôle des jeunes des Premières Nations du pays.

Semaine nationale de mobilisation consacrée à l'éducation

En septembre 2010, le CNJ-APN a participé aux activités de la Semaine nationale de mobilisation consacrée à l'éducation. Il a été bien représenté tant durant la Journée des Premières Nations sur la Colline du Parlement que lors du rassemblement sur la Colline, qui a eu lieu plus tard dans la semaine. Le CNJ-APN considère l'éducation et le mouvement en faveur de l'amélioration de la qualité de l'éducation et des conditions d'accès à l'enseignement des jeunes des Premières Nations comme une priorité. Le Conseil souhaite également poursuivre sa mission, à savoir de susciter un changement et des progrès notables dans ce domaine fondamental du développement et de la réussite des Premières Nations.



Sensibilisation

Le CNJ-APN a terminé la réalisation de sept courts métrages vidéo sur la santé sexuelle au moyen d'un financement de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) et de Santé Canada (SC). Ces vidéos ont été lancées sur le site Web de l'APN; leur lancement a coïncidé avec la Semaine de sensibilisation au sida chez les Autochtones (du 1^{er} au 5 décembre) et la Journée mondiale du SIDA (1^{er} décembre). Le CNJ-APN a aussi présenté sa campagne vidéo au Comité contre l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes à des fins commerciales.

S'appuyant sur le mouvement et les réactions suscités par les vidéos, le CNJ-APN continue de travailler dans le domaine de la santé sexuelle et d'autres questions connexes.

Le Conseil a lancé la planification d'un projet conjoint avec la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada (SOGC). Dirigé par des jeunes, ce projet pilote permettra à de jeunes dirigeants de contribuer à la promotion de pratiques de santé sexuelle positives dans les communautés des Premières Nations.

Le CNJ-APN travaille actuellement à la planification d'une initiative mettant à profit leur connaissance des médias sociaux et d'autres moyens de communication. L'objectif est de mettre sur pied une campagne de sensibilisation portant sur l'Ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (ETCAF) et d'aider les jeunes à trouver les outils nécessaires pour prévenir l'ETCAF et prodiguer des soins aux personnes touchées dans les communautés des Premières Nations.

ACTIVITÉS PRÉVUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- Planifier le 4^e Sommet national des jeunes des Premières Nations, qui devrait se tenir durant l'été 2012, et envisager les résultats attendus.
- Tenir une réunion avec les Conseils des aînés et des femmes afin de définir les rôles au sein de la structure de l'APN et de discuter d'objectifs communs et de la façon dont les trois conseils pourraient travailler ensemble pour atteindre ces objectifs.
- Terminer la conception du projet pilote sur la santé sexuelle, qui doit être mis en œuvre en collaboration avec la SOGC.
- Former le groupe de travail qui s'efforcera de mettre en œuvre les recommandations du rapport sur *IndigènACTION*, qui est issu des tables rondes.
- Terminer les tables rondes sur la citoyenneté des Premières Nations par la tenue d'un forum national en novembre 2011 et la présentation de recommandations à l'Assemblée extraordinaire des Chefs en 2011.



RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



J'ai le plaisir de présenter le Rapport annuel de l'Assemblée des Premières Nations (APN) à la 32^e Assemblée générale annuelle (AGA). Durant l'année écoulée, nous avons poursuivi sur notre nouvelle lancée de 2009 sous la houlette du Chef national et du Comité exécutif. Notre directive est claire : l'APN doit être efficace, responsable et capable de répondre du mieux possible aux besoins des citoyens, conformément à son mandat d'organisation nationale de défense des intérêts des Premières Nations qui est de faire progresser les priorités politiques des Premières Nations.

Nous avons continué de rationaliser les activités de l'APN et d'améliorer nos procédures de fonctionnement dans le souci de mieux servir les Premières Nations. Conformément aux recommandations issues de l'examen de la durabilité, nous sommes déterminés à maximiser nos capacités en ayant recours à des méthodes d'équipe pour atteindre les objectifs de l'organisation et pour mettre en œuvre la planification des finances et des activités, cela en vue d'optimiser au mieux notre rendement

en tant qu'organisation de défense d'intérêts.

Tel que mentionné en décembre, nous sommes parvenus à réduire sensiblement les dépenses à la fin de 2010. Cependant, nous continuons de fonctionner dans un contexte financier limité et avec un financement de base réduit. Cela signifie que nous devons en permanence relever des défis. Nous continuons toutefois d'étudier d'autres solutions pour travailler plus efficacement. Nous continuons aussi de rechercher des sources de revenu de remplacement afin de pouvoir suivre rigoureusement l'orientation préconisée par les Premières Nations, cela sans subir la contrainte des paramètres financiers fédéraux.

En réponse au message des dirigeants des Premières Nations, nous avons élargi notre rôle en facilitant le dialogue national sur des questions revêtant une grande importance pour les citoyens des Premières Nations. Les 7 et 8 mars 2011, l'APN a tenu le deuxième Forum de dialogue et de planification à Vancouver. Ce type de forum est l'occasion de débattre en profondeur de certaines questions, de présenter des pratiques prometteuses et de réunir des dirigeants, des conseillers, des techniciens et des représentants des jeunes des Premières Nations. Le thème du Forum du printemps de 2011 était « Renforcer nos nations : faire progresser les capacités des gouvernements et économies des Premières Nations ». Le forum du printemps de 2011 comprenait des séances consacrées aux sujets suivants : les relations Premières Nations-Couronne, la capacité institutionnelle, l'exploitation des ressources et l'énergie, la citoyenneté des Premières Nations, la sécurité et les infrastructures communautaires et la responsabilisation. Les participants sont parvenus au consensus suivant : pour pouvoir réédifier leurs nations, les Premières Nations doivent aller au-delà de la *Loi sur les Indiens* et se doter de moyens institutionnels surpassant les décisions externes. Les participants ont aussi fait remarquer l'importance de communiquer les expériences et l'expertise et de s'efforcer de tirer des leçons des situations des uns et des autres, tout en progressant sur la voie d'un avenir fondé sur l'autodétermination. Un rapport sommaire et de la documentation sont présentés sur le site Web de l'APN (www.afn.ca).



L'APN continuera d'offrir des possibilités de dialogue et facilitera l'échange de renseignements parmi les Premières Nations. À cet effet, nous avons élargi et amélioré l'usage des médias sociaux afin de mieux rejoindre les populations de Premières Nations. Notre site Web (www.afn.ca) est adapté au Blackberry et aux assistants numériques personnels (PDA) et propose des liens menant à notre page Facebook Assemblée des Premières Nations/Assembly of First Nations, à nos mises à jour présentées sur Twitter, au blogue et aux discours mensuels du Chef national (YouTube) et aux webdiffusions de nos assemblées et autres activités. Nous avons lancé avec succès nos nouveaux médias lors d'une réunion publique consacrée aux élections fédérales, en avril, et lors de la première table ronde virtuelle sur la citoyenneté des Premières Nations, en mai. Ces webdiffusions et ces activités de clavardage s'avèrent très efficaces pour communiquer et discuter directement avec un grand nombre de citoyens et dirigeants des Premières Nations dans un contexte écologiquement viable et d'une manière peu coûteuse et efficace.

Tout au long du mois de juin, l'APN a tenu un grand nombre d'activités particulières, dont certaines marquaient le lancement du Mois de la défense d'intérêts, de la sensibilisation et de la mobilisation. Nos activités comprenaient, entre autres, des webinaires consacrés à des sujets importants, dont la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) et la Stratégie des traités de l'APN, et une réception parlementaire à l'intention des membres du Parlement et des sénateurs. S'appuyant sur la réussite de ses précédentes activités parlementaires de défense d'intérêts, l'APN a concentré celles de cette année sur la colline du Parlement et sur le 21 juin, la Journée nationale des Autochtones. Nous continuerons de favoriser une meilleure compréhension parmi les Canadiens au sujet de la relation durable entre les Premières Nations et la Couronne, qui est mentionnée dans les traités, et des normes minimales de la DNUDPA.

Nous nous réjouissons à l'idée de tenir un dialogue enrichissant à l'AGA 2011 et connaître vos orientations.

Richard Jock
Directeur général



RAPPORT DU DIRECTEUR DES OPÉRATIONS



J'ai le plaisir de présenter mon premier rapport en tant que directeur des opérations de l'Assemblée des Premières Nations (APN). Au cours des sept dernières années, lorsque j'occupais le poste de directeur exécutif de l'Association nationale des Centres d'amitié, j'ai travaillé – sinon fait connaissance – avec un grand nombre d'entre vous. J'ai joint l'APN en janvier 2011. Me joindre à l'équipe de l'APN constitue une étape motivante et stimulante dans ma carrière.

Mes fonctions consistent à superviser les activités organisationnelles de l'APN, entre autres les finances et la dotation, mais aussi à élaborer un plan de travail du personnel et à faciliter la réalisation des priorités organisationnelles. J'admire depuis longtemps l'APN pour sa capacité de travailler à de hauts niveaux dans de si nombreux dossiers. Ces derniers mois, j'ai été encore plus admiratif du travail accompli.

De nombreux défis requièrent une attention particulière. L'APN, comme les Premières Nations de l'ensemble du Canada, travaille dans un contexte où les ressources sont en baisse et les demandes de rapports en hausse. L'APN a subi une diminution de son financement de base de 40 %; une réduction de 500 000 dollars pour seulement cette année. Cette diminution des ressources a entraîné de nombreux défis internes, car l'organisation fonctionne déjà avec un nombre réduit d'employés et doit s'occuper d'une charge accrue de travail.

L'un des premiers projets qui m'ont été confiés est d'examiner en détail les activités de l'organisation en vue de présenter des recommandations en matière d'économies. L'APN a déjà commencé d'appliquer la « méthode du budget à base zéro », qui consiste à étudier toutes les priorités de l'organisation avant de décider d'un budget. Cette méthode a permis à l'organisation de trouver logiquement des moyens de relever ses défis en matière de financement. En fin de compte, l'APN a été en mesure de cerner certaines économies pour contrecarrer la réduction du financement de base de cette année.

L'examen a aussi permis à l'APN de déterminer de nouvelles possibilités de fonctionnement en tant qu'organisation. La première est de continuer à gérer les dossiers en équipe à l'interne. Compte tenu de la baisse du nombre d'employés et de l'augmentation de la charge de travail, nous devons devenir de plus en plus efficaces dans l'organisation de notre travail. La deuxième possibilité est d'augmenter le montant de fonds provenant de nos propres sources de revenu afin de diminuer notre dépendance par rapport au financement fédéral. L'APN a déjà lancé des travaux dans ce sens, mais il est nécessaire d'accroître et de mieux cibler les efforts. Enfin, l'APN doit continuer de réaligner l'organisation afin d'accomplir le mandat et les priorités établis par les Chefs.

Nous cherchons également des moyens de moderniser nos activités. L'utilisation des médias sociaux dans nos activités de communication nous aide à joindre de nouveaux groupes de personnes. Les webdiffusions et les sommets virtuels nous permettent de faire participer un plus grand nombre de citoyens et



gouvernements des Premières Nations aux discussions et de recueillir de nombreux autres points de vue. Ce type d'innovations aidera l'APN dans sa croissance et son intention de joindre le plus grand nombre de personnes possible.

Je tiens de nouveau à souligner que c'est un honneur pour moi que de travailler avec chacun de vous. Je suis impatient de connaître les défis et perspectives qui nous attendent!

Mii-Gwetch!

Peter Dinsdale
Directeur des opérations



COMMUNICATIONS STRATÉGIQUES

Le Secteur des communications produit, communique et distribue de l'information destinée à faire avancer les objectifs et priorités des citoyens et gouvernements des Premières Nations. Le Secteur veille également à ce que les messages et les points de vue de l'Assemblée des Premières Nations soient portés à la connaissance de tous et que la possibilité soit offerte au Chef national, aux Chefs régionaux et autres porte-parole de s'adresser aux médias ou à d'autres tribunes afin de faire connaître les perspectives des Premières Nations. Dans le cadre de ses efforts permanents visant à optimiser les capacités de communication, le Secteur des communications lance une campagne active de médias sociaux par l'intermédiaire du site Web de l'APN, de webdiffusions, de Twitter, de Facebook, de YouTube, d'envois de courriels et de sommets virtuels en ligne consacrés à différents sujets et thèmes.

Les activités et initiatives de communication de l'APN sont régies par un plan de communication d'ensemble fondé sur l'orientation et les priorités des Premières Nations. Le Secteur des communications offre en permanence son soutien et ses conseils sur tous les événements d'importance, dès qu'ils se produisent.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Médias et relations publiques

Le Secteur des communications recommande, prépare et met en œuvre des politiques stratégiques de communication, qui s'appliquent à l'ensemble de l'APN, ainsi que des stratégies visant des mesures et/ou activités particulières. Il travaille à la production de documents et à la diffusion d'information auprès des Premières Nations, des médias et de la population au sujet de l'APN, de ses activités et de ses positions, ainsi que du programme et des priorités du Chef national.

Le Secteur des communications prépare des communiqués de presse, des avis aux médias et des déclarations qui sont diffusés à l'échelle nationale (en anglais et en français) aux médias autochtones et non autochtones et, le cas échéant, à l'échelle régionale. En outre, il prépare les notes d'allocution du Chef national et des porte-parole de l'APN en vue de différentes activités et à l'intention de diverses audiences, dont les gouvernements, groupes et organisations des Premières Nations, des associations professionnelles, des organismes nationaux et internationaux, et le gouvernement. Les entités et principaux événements ayant fait l'objet de rapports durant la période visée par le présent rapport sont les suivants : la réunion inaugurale de la Commission de vérité et de réconciliation, le rassemblement mondial *Healing Our Spirit*, le gala annuel du *Canadian Council for Aboriginal Business*, la Journée de défense d'intérêts sur la Colline du Parlement, la Semaine de mobilisation pour l'éducation des Premières Nations, le rassemblement des nations visées par les traités n^{os} 1 à 11, la convention annuelle du National Congress of American Indians, le Canadian Club of Toronto, les Toronto et Vancouver Boards of Trade, le projet de l'APN et du Holmes Group, l'Instance permanente des Nations Unies pour les questions autochtones, les nombreuses activités liées au « Mois de défense des intérêts, de sensibilisation et de mobilisation » de l'APN, les Forums de planification et de dialogue de l'APN, le Sommet autochtone international sur l'industrie minière et l'énergie et de nombreuses assemblées et réunions régionales.

Depuis l'Assemblée générale annuelle (AGA) de 2010, le Secteur des communications a rédigé et diffusé plus de 110 communiqués de presse et déclarations sur une multitude de sujets. Il a également préparé



des notes d'allocution, des infocapsules, des documents d'information, des documents de questions et réponses, des tribunes libres et des éditoriaux sur des questions d'actualité.

Le Secteur des communications souhaite établir le profil des citoyens des Premières Nations et des questions qui les préoccupent au moyen des médias. Parmi ses nombreuses activités d'information et de relation avec les médias, il a tenu des réunions d'information et de comité de rédaction avec des médias, tels que CBC, le *Globe and Mail*, le Aboriginal Peoples Television Network et des médias régionaux, entre autres le *Times and Transcript* de Moncton.

Au cours de l'année écoulée, plusieurs événements ont donné lieu à une couverture médiatique nationale et internationale pour l'APN et le Chef national, notamment la réunion inaugurale de la Commission de vérité et de réconciliation, la Semaine nationale de mobilisation pour l'éducation (septembre), la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, le départ de la vérificatrice générale Sheila Fraser, le « Mois de défense d'intérêts, de sensibilisation et de mobilisation » et le Sommet autochtone international de l'industrie minière et de l'énergie.

Sensibilisation et éducation du public

Le Secteur des communications a pour objectif de sensibiliser et susciter la compréhension de la population canadienne face aux enjeux des Premières Nations et au rôle, aux responsabilités et aux activités de l'APN à cet égard.

L'APN est consciente de ce que les Premières Nations ont des besoins variés en matière de communication et qu'elles utilisent des moyens divers pour accéder aux informations dont elles ont besoin. Pour cette raison, l'APN diffuse ces informations le plus largement possible grâce à la fois à des médias traditionnels et à des nouveaux médias.

L'APN publie régulièrement des mises à jour sur les activités et le travail en cours au bureau du Chef national. Les communiqués du Chef national sont distribués mensuellement par télécopieur à toutes les Premières Nations, les organisations provinciales et territoriales (OPT) et les conseils tribaux, en plus d'être affichés en ligne en version imprimée et en vidéo.

Le Secteur des communications a lancé au mois de décembre une version remaniée de son site Web (www.afn.ca). Sa présentation plus concise permet une navigation simplifiée et un accès amélioré aux informations récentes sur les activités et priorités de l'APN. Le Secteur a également accru son utilisation des nouveaux médias avec la création d'un compte Twitter (mises à jour de l'APN) et d'une page de l'APN sur Facebook (Assemblée des Premières Nations/Assembly of First Nations), qui regroupe plus de 1 000 partisans. L'APN dispose aussi sur son site Web d'un service de souscription par courriel (listserv) auquel les utilisateurs peuvent souscrire afin de recevoir toutes l'information publique qu'elle diffuse. Le Secteur des communications de l'APN offre également son appui à l'APN et au Chef national dans le cadre de leurs divers sommets virtuels.

Le Secteur des communications offre aussi des services de révision et de mise en page. Il a notamment finalisé les rapports produits dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle, de l'Assemblée extraordinaire des Chefs, des Forums nationaux de planification et de dialogue, ainsi que diverses publications concernant le Fonds pour les droits des Premières Nations, le Secteur de la gestion de l'environnement et le Secteur des partenariats économiques de l'APN.



Stratégies de communication

Le Secteur des communications développe et met en œuvre l'ensemble des communications de l'APN ainsi que des stratégies appropriées visant des événements particuliers, des enjeux et des initiatives. Il offre des conseils, des recommandations et un soutien en matière de communication au bureau du Chef national ainsi qu'au niveau de divers domaines de politique au sein du Secrétariat.

Durant la période visée par le présent rapport, le personnel du Secteur des communications a participé aux activités de divers comités de planification en vue de la tenue des Forums de planification et de dialogue et du Sommet autochtone international sur l'industrie minière et l'énergie, et à celles de groupes de travail, dont ceux sur les relations parlementaires et la préparation des élections fédérales.

Dans le cadre de son objectif de consolider et améliorer la communication avec toutes les Premières Nations, l'APN a diffusé un communiqué en janvier pour informer les dirigeants et citoyens des Premières Nations sur la façon d'obtenir de l'information et de communiquer directement avec l'APN sur une base régulière. L'initiative *L'APN vous informe en ligne!* est présentée sur le site Web de l'APN, à www.afn.ca.

Traduction

Le Secteur des communications coordonne toutes les demandes de traduction vers l'anglais ou le français, afin que tous les documents publiés par l'APN soient lus et compris par l'ensemble de la population canadienne et des Premières Nations. Conformément à la politique de l'APN, tous les documents de portée nationale (y compris ceux affichés sur son site Web) doivent pouvoir être consultés en anglais et en français. Les demandes de traduction ne cessent de croître; environ 90 000 mots sont traduits tous les mois.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- Maintien des relations avec les médias et le public, notamment au moyen d'avis aux médias, de communiqués de presse, de discours et d'entrevues.
- Publication de bulletins et de communiqués.
- Traduction vers le français de documents d'intérêt public.
- Révision et mise en page des publications de l'APN.
- Mises à jour régulières du site Web de l'APN.
- Recours accru aux nouveaux médias tels que Facebook, Twitter et YouTube.



RELATIONS PARLEMENTAIRES ET INTERGOUVERNEMENTALES

L'Assemblée des Premières Nations (APN) a continué de travailler à l'établissement de solides relations avec les parlementaires, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les représentants d'autres pays.

En plus de mettre l'accent sur l'établissement et la consolidation des relations entre les dirigeants des Premières Nations, les parlementaires et les hauts fonctionnaires, l'APN surveille l'adoption des lois ayant une incidence sur les Premières Nations et fournit des suggestions et commentaires stratégiques sur ce sujet. L'APN s'efforce également d'établir des liens avec des représentants internationaux présents à Ottawa afin de mieux leur faire connaître les Premières Nations, les contributions de celles-ci et les avantages d'établir des partenariats économiques avec les Premières Nations.

À titre de membre du Groupe de travail sur les affaires autochtones (GTAA) qui a été créé en août 2009 par le Conseil de la fédération, l'APN continue de faire progresser les questions stratégiques concernant les Premières Nations. Cela consiste à déterminer les sujets de politique qui pourraient être traités conjointement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et qui pourraient faire l'objet de discussions entre chaque réunion du Conseil de la fédération.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Lois et engagement dans les processus parlementaires

Malgré sa courte durée, la période qui a précédé la dissolution du Parlement en raison des 41^e élections générales comprenait un grand nombre de projets de loi et d'études ayant une incidence sur les Premières Nations.

Voici les principaux projets de loi qui ont retenu notre attention au cours de la dernière session :

- Selon le projet de loi C-575, *Loi sur la transparence financière des Premières Nations*, qui a été présenté par le député conservateur Kelly Block le 1^{er} octobre 2010, les salaires, les frais de déplacement, les honoraires et toutes les dépenses payés aux Chefs et aux conseillers des Premières Nations avec des fonds fédéraux devraient être rendus publics. Dans les cas où ces montants ne seraient pas divulgués, la Loi permettrait au ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada de présenter les renseignements en question. L'APN s'est efforcée de contrer les mythes sous-jacents liés à ce projet de loi; elle continuera de demander la mise au point de véritables mécanismes de responsabilisation réciproque entre les Premières Nations et le Canada.
- Après avoir franchi les trois étapes de lecture au Sénat, le projet de loi S-4, *Loi sur les biens immobiliers matrimoniaux*, a été déposé à la Chambre des communes le 22 septembre 2010. Il s'agit essentiellement du même projet de loi, qui a déjà été présenté à deux reprises, comprenant en plus de légers amendements inhérents à la deuxième lecture par le Comité sénatorial permanent des droits de la personne. Le projet de loi contient encore d'importantes lacunes – mais, durant la dernière session parlementaire, le Canada semblait prêt à examiner ces questions. L'APN continuera de militer en faveur de plus de respect vis-à-vis des lois élaborées par les Premières Nations dans ce domaine, de demander leur application et d'exiger une plus grande attention à l'égard des questions sous-jacentes suivantes : l'accès à la justice, l'obtention de conditions de logement adéquates et la prévention de la violence familiale.



- Le projet de loi S-11, *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*, a été présenté au Sénat le 26 mai 2010. Le projet de loi visait à créer des règlements concernant l'eau potable des Premières Nations, mais il ne contenait aucune disposition donnant les moyens nécessaires pour se conformer à ces règlements. De plus, il aurait supplanté la compétence des Premières Nations et allait à l'encontre de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1985*. Les représentants des Premières Nations ont fortement exprimé leurs préoccupations concernant le projet de loi pendant que ce dernier était examiné en deuxième lecture par le Comité sénatorial sur les affaires autochtones. Dans le cadre d'une décision sans précédent, le Comité a invité le Chef national Shawn Atleo à présenter des commentaires supplémentaires sur une présentation finale du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et sur la possibilité d'obtenir des amendements à la loi de la part d'AINC afin de répondre aux préoccupations des Premières Nations. L'APN continuera de soutenir les principes décrits dans la résolution n° 58/2010 au sujet de ce projet de loi et demandera un approvisionnement sécuritaire en eau potable pour les Premières Nations.

En mars 2011, le Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes a diffusé un rapport provisoire dans le cadre de son étude sur la violence faite aux femmes autochtones, qui demande l'adoption d'une approche coordonnée et holistique pour aborder le sujet.

Après l'annonce des 41^e élections générales et de la dissolution du Parlement, tous les projets de loi et toutes les études de comité ont été suspendus. Les lois doivent être présentées par le nouveau parlement afin de pouvoir être réexaminées. Un comité nouvellement constitué peut décider d'approuver et de faire avancer les rapports des comités d'un précédent parlement.

D'après leurs promesses de campagne, les Conservateurs comptent présenter de nouveau un grand nombre de ces projets de loi; le projet de loi C-575 sera sûrement présenté comme une loi gouvernementale plutôt que comme un projet de loi d'initiative parlementaire. L'APN continuera de surveiller de près ces présentations et de faire valoir l'importance des droits et intérêts des Premières Nations dans l'élaboration des lois gouvernementales.

Lorsque le Parlement est en session, l'APN prépare des résumés parlementaires hebdomadaires qui donnent un aperçu de l'évolution des lois et des activités des comités; ils sont envoyés par courrier électronique et affichés sur www.afn.ca.

Élections de 2011

L'APN a organisé des activités liées aux élections, qui étaient placés sous le thème « Les Premières Nations comptent? » et qui avaient deux objectifs : fournir des renseignements et analyses aux citoyens des Premières Nations afin de les aider dans leur choix électoral; faire davantage valoir les problèmes des Premières Nations dans les élections. Les activités étaient, entre autres, les suivantes :

1. Priorités des Premières Nations – Durant la première semaine d'avril, l'APN a diffusé un document décrivant les priorités des Premières Nations concernant les élections, qui s'inspirait d'une discussion du Comité exécutif et des résolutions des Chefs en assemblée. Les quatre priorités étaient : affirmer les droits des Premières Nations; obtenir l'impartialité et l'équité dans l'éducation; établir des partenariats et soutenir l'économie des Premières Nations; garantir la sécurité et la santé communautaire. Le document a été affiché sur notre site Web et des copies ont été envoyées à tous les chefs des partis.



2. Enquête auprès des partis politiques – L'APN a envoyé un questionnaire consacré aux priorités établies à tous les partis. Les réponses des partis ont été consignées dans un rapport, qui a été affiché sur notre site Web.
3. Résumé des programmes des partis – Étant donné que les divers programmes étaient rendus publics, l'APN a résumé leur contenu dans un tableau facile à consulter qui soulignait les engagements correspondant aux priorités des Premières Nations.
4. Sommet virtuel sur les élections fédérales – Le 14 avril 2011, le Chef national a tenu un sommet virtuel sur les élections fédérales au sein de la Première Nation Tsuu T'ina, en Alberta. Le sommet s'appuyait sur le succès de précédents sommets et a permis aux Premières Nations et à leurs citoyens d'exprimer directement leurs attentes par rapport aux élections. L'activité a été un succès car plus de 100 endroits ont participé.
5. Réunion publique sur les élections fédérales – Le 27 avril 2011, une réunion publique sur les questions concernant les Premières Nations s'est tenue à Toronto. Tous les partis étaient invités. Des candidats du Parti vert, du Parti libéral et du NPD ont participé à cette activité facilitée. Le même soir, l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) a tenu une réunion en français à laquelle ont participé des candidats du Parti vert, du Parti libéral, du NPD et du Bloc Québécois. La réunion publique de Toronto a été diffusée en direct sous la forme d'une webdiffusion et des segments ont été diffusés sur APTN; la réunion en français a été diffusée le lendemain en soirée sur APTN.
6. Information particulière des médias – Pendant la campagne électorale, l'APN s'est efforcée de sensibiliser l'ensemble de la population du Canada aux questions concernant les Premières Nations. Cet effort a consisté à participer à une émission sur CBC (*Power & Politics*) et CPAC ainsi qu'à un éditorial à www.cbc.ca. De plus, les élections ont encouragé l'APN à utiliser encore plus les médias sociaux. Un grand nombre de mises à jour diffusées sur des comptes Twitter et Facebook ont permis de renseigner un grand nombre de personnes.
7. Discours prononcés devant des auditoires importants – Le Chef national a prononcé plusieurs discours importants devant des auditoires avertis, qui ont coïncidé avec la période électorale. Tous ont été retransmis par les principaux médias et ont suscité un grand intérêt. Le calendrier des discours était le suivant : 7 avril : Vancouver Board of Trade; 11 avril : Canadian Club of Toronto; 14 avril : la convention nationale de Centraide à Calgary.

En partenariat avec Élections Canada (EC), l'APN a communiqué avec 313 communautés de Premières Nations, situées dans 20 districts électoraux (principalement au nord du 55^e parallèle), afin de s'assurer de l'accessibilité aux bureaux de vote et de l'identification des électeurs. Pour cela, le personnel de l'APN a effectué des appels pendant trois semaines. En fin de compte, l'APN a rejoint 283 (89 %) communautés parmi celles ciblées.

Activités de défense d'intérêts et de sensibilisation auprès du Parlement

Le 1^{er} février 2011, l'APN a accueilli les membres de l'Association des conjoints des parlementaires afin de les sensibiliser au rôle, aux priorités et aux mandats de l'Assemblée et de leur permettre de mieux comprendre les activités de l'organisation. La rencontre s'est avérée un succès car l'APN a accueilli plus de 20 conjoints de parlementaires actuellement en exercice. La journée a commencé par une vue d'ensemble des activités de l'APN, qui a été suivie d'une présentation culturelle et d'un repas en compagnie du Chef



national. Pour l'APN, cette activité a constitué un nouveau moyen créatif de poursuivre sa campagne d'information.

La nouvelle composition du Parlement offrira éventuellement de nouvelles perspectives aux Premières Nations. Un gouvernement majoritaire favorise habituellement l'instauration d'un contexte stable. Cela devrait écarter les priorités à court terme et laisser la place à une planification à long terme et à l'éventuel établissement de partenariats constructifs. De plus, les Premières Nations devraient s'engager à renseigner proactivement le grand nombre de nouveaux parlementaires, en particulier au sein de l'opposition officielle, sur nos questions et notre approche.

Conseil de la fédération et Groupe de travail sur les affaires autochtones

Créé en 2003, le Conseil de la fédération (CDF) regroupe tous les premiers ministres des provinces et des territoires. Depuis 2004, le CDF invite les dirigeants des cinq organisations nationales autochtones à sa réunion annuelle. À la suite de l'appel lancé par l'APN lors de la réunion du CDF de 2009, les premiers ministres ont convenu de mettre sur pied un groupe de travail composé de ministres provinciaux et territoriaux responsables des affaires autochtones et de dirigeants autochtones nationaux, dont la mission est d'assurer le suivi entre les réunions du CDF et de concrétiser les engagements pris par les provinces et territoires.

Cette année, le Chef national Shawn A-in-chut Atleo et Bill Traverse, Chef régional du Manitoba, se sont entretenus avec les premiers ministres et les dirigeants des territoires lors d'une réunion du Conseil de la fédération qui a eu lieu le 4 août 2010, à Churchill, au Manitoba. L'ordre du jour prévoyait des discussions sur l'éducation, le perfectionnement professionnel, le développement économique et la violence faite aux femmes autochtones. L'APN a invité tous les ordres de gouvernement à travailler avec les Premières Nations, cela surtout dans le but d'apporter des améliorations essentielles dans l'éducation, d'aider nos étudiants et d'augmenter les taux d'obtention de diplômes à tous les niveaux.

Les plus récentes discussions au sein du Groupe de travail sur les affaires autochtones (GTAA) ont porté sur l'élaboration de plans de travail fondés sur les priorités établies l'an dernier lors de la réunion du Conseil de la fédération qui a précédé les réunions du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC) et du Conseil de la fédération prévues en 2011. Parmi les priorités établies figurent l'éducation, le développement économique et le dossier des femmes et jeunes filles autochtones disparues et assassinées.

La troisième réunion du GTAA a eu lieu le 19 avril 2011 à Ottawa.

En ce qui concerne les questions prioritaires dont s'occupe le GTAA, l'APN et l'Inuit Tapiriit Kanatami ont convenu de s'occuper conjointement de l'éducation alors que le Ralliement national des Métis a pris en main le développement économique. L'Association des femmes autochtones du Canada continue son travail dans le dossier des femmes et jeunes filles autochtones disparues et assassinées.

À titre de coresponsable en matière d'éducation, l'APN continue de favoriser l'amélioration des relations avec le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC) afin que les efforts déployés par le GTAA et le CMEC évoluent dans le même sens. De plus, elle continue de demander la tenue d'une réunion des premiers ministres sur l'éducation et d'exiger un financement équitable pour les réserves au gouvernement fédéral - sans qu'il y ait un transfert de responsabilités aux provinces - afin que la compétence des Premières Nations soit reconnue et que celles-ci aient la possibilité et la latitude nécessaire pour concevoir, structurer et mettre en œuvre les meilleurs systèmes d'éducation possible. L'objectif est d'améliorer



l'ensemble des indicateurs de réussite scolaire, d'augmenter les taux d'obtention de diplômes et d'éliminer les écarts observés entre les membres des Premières Nations et les apprenants non autochtones dans les autres indicateurs de succès.

Dans le domaine du développement économique, l'APN soutient la décision d'étudier les possibilités régionales dans les domaines des infrastructures, du microfinancement et du partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources. L'APN soutient également l'échange de pratiques exemplaires et novatrices entre les régions.

L'APN appuie également tous les efforts déployés dans le dossier des femmes et jeunes filles autochtones disparues et assassinées. Elle veille à ce que toutes les ressources disponibles viennent soutenir les familles et les victimes dans leurs travaux et demande au gouvernement fédéral de mettre sur pied un groupe de travail fédéral, provincial, territorial et autochtone. De plus, elle étudie la possibilité d'organiser d'autres forums de discussion sur cette question importante. Voici d'autres initiatives de suivi :

- Selon des plans, le gouvernement de la Colombie-Britannique devrait tenir le Sommet national des femmes autochtones le **17 JUIN**, à Vancouver, en Colombie-Britannique;
- Le gouvernement de la Colombie-Britannique accueillera aussi la réunion du Conseil de la fédération (premiers ministres) le **20 JUILLET**;
- FORUM SUR L'ÉDUCATION (automne 2011) – souligner l'innovation et la réussite – L'APN envisagera des stratégies et évaluera les possibilités existantes pour organiser ce forum, probablement sous la forme d'un sommet virtuel qui réunirait toutes les provinces et tous les territoires et qui présenterait les réussites aux niveaux communautaire et régional.

Toutes les discussions du GTAA sont fondées sur l'entente et le principe établis par l'APN, à savoir que toute discussion, tout dialogue et toute mise en œuvre de stratégies doivent être accomplis dans le cadre d'un engagement direct des PT et des homologues des Premières Nations au niveau régional. Le GTAA a pour rôle d'encourager le dialogue et la prise de mesures dans les domaines en question.

Établissement de relations internationales

En décembre 2010, en préparation de l'Assemblée extraordinaire des Chefs, l'APN a organisé une réception à l'intention de toutes les délégations internationales et ambassades. En plus de permettre aux invités de faire la connaissance de dirigeants des Premières Nations, la réception avait pour but de promouvoir les échanges culturels et de souligner les nombreuses réalisations des Premières Nations, leurs perspectives et l'importance de travailler avec les Premières Nations. L'activité a consisté également à présenter quelques coutumes et éléments de la culture des Premières Nations par l'intermédiaire d'une prière, d'un chant, d'une danse et de plats cuisinés. Environ 150 personnes ont assisté à la réception, dont 30 représentants d'ambassades.

Dans le cadre de ses efforts internationaux, l'APN continue de participer à des réunions avec des délégations internationales et des diplomates étrangers. Au cours du premier trimestre de 2011, le Chef national a participé à des réunions importantes auxquelles assistaient les personnalités suivantes :

- Son Excellence Teresita de Jesús Vicente Sotolongo, ambassadrice de Cuba au Canada
- Son Excellence Zhang Junsai, ambassadeur de la République de Chine au Canada



- Son Excellence Georg Witschel, ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Ottawa
- Son Excellence Andrea Meloni, ambassadeur d'Italie à Ottawa

Lors des réunions mentionnées ci-dessus, les ambassades de Chine et d'Allemagne ont indiqué qu'elles souhaitaient participer au Sommet autochtone international sur l'énergie et l'exploitation minière - qui s'est tenu à Niagara Falls, en Ontario, du 27 au 29 juin 2011. Afin d'étayer les exposés présentés en séance plénière par les ambassadeurs et des hauts fonctionnaires, l'APN a coordonné la tenue d'ateliers destinés à faire connaître les perspectives commerciales offertes par les pays en question et l'intérêt de ces derniers à travailler avec les peuples autochtones.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- Continuer de faciliter l'accès aux parlementaires et principaux décideurs.
- Concentrer les efforts sur les journées de défense des intérêts organisées tout au long de l'année, y compris sur les mesures mises en œuvre pour renseigner les nouveaux parlementaires en juin 2011.
- Continuer de fournir une information récente aux Premières Nations concernant les activités du Parlement, en particulier sur l'évolution des lois et les activités des comités.
- Poursuivre les efforts d'information à l'échelon international.
- Continuer de surveiller les initiatives législatives importantes, de fournir de l'information aux Premières Nations et de défendre leurs intérêts en leur nom auprès des députés et sénateurs.
- Présenter des comptes rendus sur les progrès réalisés par le processus du CDF et du GTAA.



SOUTENIR LES FAMILLES DES PREMIÈRES NATIONS :

Le rétablissement de nos familles et de nos communautés favorisera l'éducation au profit de nos apprenants ainsi que notre participation à des économies fortes et durables, tant à l'échelle locale que nationale. L'heure est venue de faire prendre conscience de ses capacités à notre jeune population en pleine croissance, de façon à lui assurer un avenir rempli de possibilités, de succès et de prospérité, tout en mettant de l'avant la connaissance des langues, de l'histoire, des enseignements et des valeurs des Premières Nations.



ÉDUCATION ET LANGUES

Le Secrétariat à l'éducation a pour mandat de s'engager auprès des Premières Nations de toutes les régions, de les informer et de coordonner les activités liées à l'éducation en collaborant de manière proactive avec le Comité des Chefs sur l'éducation (CCE) et le Conseil national indien de l'éducation (CNIE). Le Secrétariat aide les Premières Nations par l'élaboration et l'analyse de politiques et des activités de défense d'intérêts. Il s'efforce d'obtenir la mise en place de systèmes d'éducation généraux et de qualité des Premières Nations en concentrant ses efforts sur les projets et initiatives suivants : le programme d'aide préscolaire, l'éducation de la petite enfance, les niveaux élémentaire et secondaire, l'éducation spéciale, l'enseignement postsecondaire, la formation professionnelle, un financement comparable et équitable, la responsabilisation, les langues et cultures. Le Secrétariat veille aussi à offrir un meilleur accès à l'éducation aux apprenants des Premières Nations et à faire augmenter leurs taux de réussite.

Résolutions

- Résolution n° 11/2010 – Éducation postsecondaire des Premières Nations : Agir pour l'accessibilité, des débouchés et des résultats
- Résolution n° 12/2010 – Le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations
- Résolution n° 13/2010 – Soutien au dépôt d'une plainte auprès de la Commission canadienne des droits de la personne portant sur le financement inéquitable de l'éducation des Premières Nations
- Résolution n° 41/2010 – Soutien à l'éducation à Beaver Lake
- Résolution n° 49/2010 – La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et l'éducation des Premières Nations
- Résolution n° 54/2010 – Soutien à l'égard du rêve de Shannen – Motion 571 (Inégalités en matière de financement dans l'éducation des Premières Nations)
- Résolution n° 55/2010 – Mesures à prendre pour sauver les langues des Premières Nations de l'extinction
- Résolution n° 56/2010 – Soutien à l'égard de la First Peoples' Cultural Foundation de C.-B. et d'un financement fédéral accru pour la revitalisation des langues

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Un budget et un plan de travail de 2010-2011 ont été négociés; ils ont fait l'objet d'une approbation en juin 2010. Cependant, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) n'a pas approuvé ni fourni de financement avant le 21 décembre 2010. Le plan de travail a été modifié en mars 2011 afin de l'aligner sur les nouvelles activités du Panel national sur l'éducation primaire et secondaire des Premières nations.

Appel à la mobilisation pour l'éducation des Premières Nations

Lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de 2009, les Chefs en assemblée ont fait de l'éducation une priorité par l'intermédiaire d'une déclaration claire des dirigeants et jeunes des Premières Nations. L'Appel à la mobilisation pour l'éducation lancé en juin 2010 par l'APN a suscité un grand nombre d'activités visant à faire valoir l'importance de l'éducation des Premières Nations et à faire progresser le dossier. L'Appel à la mobilisation pour l'éducation est axé sur la réconciliation, la garantie d'une éducation pour les Premières Nations, la durabilité, la mise sur pied de systèmes, les appuis et les partenariats.



Les activités suivantes ont soutenu l'Appel à la mobilisation pour l'éducation :

- Diffusion de deux documents, *Le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations et Éducation postsecondaire des Premières Nations : Agir pour l'accessibilité, des débouchés et des résultats*;
- Lancement du premier Fonds des droits des Premières Nations et d'un examen juridique visant à étudier les divers moyens juridiques et législatifs de faire progresser un programme d'éducation;
- Organisation de la Semaine nationale de mobilisation pour l'éducation, qui comprend des activités de défense d'intérêts auprès des parlementaires, un rassemblement sur la Colline, des activités de sensibilisation auprès des ambassades et l'appui des initiatives des régions et communautés;
- Lancement du *Rêve de Shannen* pour obtenir l'équité dans le financement de l'éducation des Premières Nations; motion parlementaire du NPD et mouvement social;
- Le Bloc Québécois a travaillé à un projet de loi axé sur une garantie de financement législative pour l'éducation des Premières Nations.
- Le Comité des ministres de l'éducation du Canada (CMEC) et le Groupe de travail des ministères chargés des Affaires autochtones (GTMAA) considèrent l'appui à l'égard de l'éducation des Premières Nations comme une priorité, à l'instar du Conseil de la fédération qui demande la tenue d'une rencontre des premiers ministres sur l'éducation des Premières Nations;
- Discussion entre le Chef national et des étudiants du niveau postsecondaire dans le cadre de sommets virtuels sur l'éducation postsecondaire;
- Activités de défense d'intérêts menées auprès des députés fédéraux et par l'intermédiaire de la Proposition prébudgétaire, qui mentionne clairement la nécessité d'investir dans l'éducation;
- Soutien à l'égard des initiatives Unis pour l'action et Enfants Entraide – Février : efforts axés sur l'éducation des Premières Nations et des Autochtones;
- Mise sur pied du Panel national sur l'éducation primaire et secondaire des Premières nations en mars 2011;
- Activités de défense d'intérêts menées durant les élections fédérales afin d'inciter les partis à considérer l'éducation des Premières Nations comme une priorité;
- Activités de défense d'intérêts menées auprès de l'instance permanente des Nations Unies pour les questions autochtones (UNPFII), tout en centrant les efforts sur l'application d'articles importants de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) consacrés à l'éducation;
- Discours-programme sur l'éducation des Premières Nations à la conférence du Congrès des sciences humaines;
- Renforcer les alliances avec l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC), l'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC), l'Association canadienne des administrateurs et des administratrices scolaire (ACAS), la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants (FCEE), le Comité des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC), l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU), la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE) et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP).

Éducation des Premières Nations – Élémentaire et secondaire

En décembre 2010, en réponse à l'Appel à la mobilisation de l'APN, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a annoncé la mise sur pied du **Panel national sur l'éducation primaire et secondaire des Premières nations**. Celui-ci a pour mandat d'élaborer des solutions, y compris une nouvelle loi, d'améliorer le cadre de gouvernance et de clarifier la responsabilisation à l'égard de l'éducation élémentaire et secondaire des Premières Nations. Parmi ses fonctions, le Panel effectuera une analyse comparative du financement et des programmes et services destinés à l'éducation des Premières Nations



ainsi que des programmes linguistiques et culturels. D'une durée limitée, le mandat du Panel consiste à discuter directement avec les Premières Nations et d'autres entités dans le cadre d'un ensemble de séances de dialogue régionales, d'une séance nationale et de visites, cela en vue de proposer un plan de mise en œuvre de solutions durables centrées sur la réussite de nos enfants. Un rapport non contraignant sera remis à l'APN et à AINC. Il s'agit de la première étape d'un engagement en comprenant plusieurs. Un groupe de travail mixte APN-AINC a été officiellement formé pour donner une orientation et superviser tous les travaux en collaboration avec le Comité des Chefs sur l'éducation (CCE) et le Conseil national indien de l'éducation (CNIE). À cet effet, le Groupe tiendra des réunions hebdomadaires. Divers documents ont été rédigés et rassemblés pour faciliter le processus.

Mesure du rendement et gestion des données

L'APN a participé à un examen des instruments de collecte des données actuels et des rapports des bénéficiaires organisé par AINC. Cet examen avait pour but d'affiner, de définir et de clarifier la production de rapports et les liens avec les mesures du rendement et la mise en place de données de référence ainsi que de fixer des objectifs précis et appropriés. L'exercice a consisté également à recueillir les commentaires de groupes des Premières Nations - qui travaillent dans les domaines de la mesure du rendement, de la gestion de données, de l'éducation postsecondaire et de l'éducation spéciale - au sujet des plans de mise en œuvre d'AINC pour le nouveau système d'information sur l'éducation. Un sous-comité des données, comprenant des techniciens régionaux des Premières Nations, a été mis sur pied pour élaborer des lignes directrices de mise en œuvre et pour rédiger un mandat et un protocole d'éthique pour un conseil sur l'éthique et un comité sur la gouvernance, qui sont considérés comme deux priorités. Ce travail est encadré par les principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession (PCAP).

Éducation postsecondaire

Un grand nombre d'activités ont été organisées pour faire progresser le dossier de l'éducation postsecondaire des Premières Nations. Afin de sensibiliser le plus grand nombre de personnes possible, l'APN a eu recours aux nouvelles technologies en tenant deux sommets virtuels sur l'éducation postsecondaire, en janvier et mars 2011. Ces sommets ont donné un bon aperçu de l'éducation postsecondaire et permis de cerner les domaines de réussite des étudiants et institutions des Premières Nations et de mettre en évidence la nécessité d'obtenir un financement adéquat pour soutenir ces réussites. Un document consacré aux modèles (fondés sur des faits) de programmes de soutien des étudiants postsecondaires des Premières Nations présente d'excellents modèles qui sont appliqués dans certaines communautés des Premières Nations de l'ensemble du Canada. Enfin, un rapport décrit le rôle important que jouent les conseillers en éducation postsecondaire dans la réussite des étudiants et l'administration des programmes; il souligne également les compétences, les qualifications et les responsabilités des conseillers qui influent favorablement sur les normes de prestation de services, entre autres les appuis et pratiques non financiers qui améliorent les taux de participation et d'obtention de diplômes au niveau postsecondaire.

Éducation spéciale

Une bibliographie regroupant la recherche effectuée récemment sur l'évaluation des résultats des étudiants inscrits à un programme d'éducation spéciale très coûteux aide à déterminer un résultat final pour le programme d'éducation spéciale.



Langues des Premières Nations

Une analyse de la situation a été lancée pour évaluer les effets des compétences culturelles sur les résultats des apprenants des Premières Nations, en particulier les effets sur les capacités de lecture et d'écriture, les taux d'obtention de diplômes et les notes. L'exercice a consisté à mettre au point des éléments de programme permettant d'intégrer une langue, une culture, des traditions et des valeurs des Premières Nations au moyen d'une approche fondée sur un modèle d'apprentissage à long terme.

L'absence d'un financement particulier consacré aux langues a empêché la mise en œuvre des mesures préconisées par la résolution n° 55/2010 – *Mesures à prendre pour sauver les langues des Premières Nations de l'extinction*. Des communiqués ont été préparés à l'occasion de la Journée nationale des langues autochtones, le 31 mars, et de la Journée internationale de la langue maternelle, le 21 février. De plus, des notes d'allocution prononcées par des représentants de l'APN ont permis de faire passer un message clair soulignant l'importance d'offrir des programmes d'immersion en tant que moyens efficaces de promouvoir, de préserver et de protéger les langues autochtones au Canada.

Transition des étudiants

Le Secrétariat a rédigé un rapport, « A Literature Review of Factors that Support Successful Transitions by Aboriginal People from K-12 to Postsecondary Education » (analyse bibliographique consacrée aux facteurs favorisant une transition réussie des Autochtones de la maternelle - douzième année à l'enseignement postsecondaire), qui étudie en détail la transition des Autochtones vers l'enseignement postsecondaire. Le rapport analyse aussi les facteurs et tendances qui agissent sur l'accession et la réussite au niveau postsecondaire; il s'appuie sur les recommandations du Comité des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC), qui conseille de suivre et surveiller le parcours des étudiants entre les écoles des Premières Nations et les écoles n'appartenant pas aux Premières Nations.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

La vision est claire : accéder à une éducation qui est fondée sur nos droits, qui protège nos enfants tout en assurant leur épanouissement, qui met en valeur nos langues et notre culture, qui est juste et équitable et qui offre à nos citoyens les mêmes perspectives de réussite qu'aux autres personnes au Canada d'une manière conforme à nos droits ancestraux et issus de traités. Afin de promouvoir ces droits, le Secrétariat compte :

- Soutenir le CCE-CNIE, les Premières Nations et le Panel national sur l'éducation primaire et secondaire des Premières Nations dans leurs travaux d'élaboration d'un plan de mise en œuvre de l'éducation des Premières Nations, cela en exerçant efficacement notre droit des Premières Nations d'accorder notre consentement préalable donné librement en connaissance de cause pour la réconciliation constitutionnelle qui peut concerner certains domaines, tels la législation, la gouvernance, le financement, la transparence et la responsabilisation.
- Appuyer le Groupe de travail sur la collecte de données de l'APN-AINC dans les domaines de la gestion des données, de la mesure du rendement, de l'éducation spéciale, de l'enseignement postsecondaire et de l'éducation élémentaire et secondaire afin de s'assurer que les principes de PCAP et la protection de la vie privée sont garantis.
- Soutenir la recherche et l'analyse dans certains domaines importants afin de renforcer les capacités et d'améliorer et faire progresser le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations.



Nations, cela au moyen d'un modèle holistique d'apprentissage continu dans les domaines des langues, de l'histoire et des cultures, de l'éducation spéciale, de l'enseignement postsecondaire et de l'éducation élémentaire et secondaire.

- Continuer de chercher des ressources et des moyens pour assurer la promotion et la préservation des langues autochtones et la mise en œuvre de la résolution n° 55/2010.

L'éducation est l'élément clé permettant aux citoyens des Premières Nations d'exploiter pleinement leur potentiel. C'est aussi un élément clé pour assurer la pérennité et l'expansion de nos langues et cultures, une meilleure santé et des perspectives économiques plus radieuses. L'éducation constitue la base du renforcement de nos nations.



SECRÉTARIAT À LA SANTÉ ET AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Le rapport du Secrétariat à la santé et au développement social (SSDS) est organisé en fonction de notre nouvelle structure : Politique stratégique, Santé publique, Bien-être mental, Enfants et jeunes, Gestion de l'information, Soins primaires et développement social. En matière de santé, les stratégies et les décisions sont élaborées en partenariat avec le Réseau national des techniciens de la santé des Premières Nations (RNTSPN) et le Comité des Chefs sur la santé (CCS).

1. POLITIQUE STRATÉGIQUE

A. PLAN DE TRAVAIL DU GROUPE DE TRAVAIL ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS (APN) – SANTÉ CANADA (SC) – AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA (ASPC)

Le groupe de travail coordonne le plus haut niveau de travail sur la santé. Son influence est considérable et il pourrait changer le programme et la durabilité du financement, la cohérence et l'innovation dans le programme, comme l'approche de partenariats plurigouvernementaux. La première étape est terminée et le 13 janvier 2009, un accord a été signé entre le Chef national et le ministre de la Santé pour lancer le travail de la deuxième étape (2009-2011). En novembre 2011, une lettre cosignée par le Chef national et le ministre de la Santé renouvelait le groupe de travail APN-SC-ASPC sur la santé des Premières Nations à compter de 2011-2012.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Le comité consultatif du groupe de travail APN-SC-ASPC finalise le développement du plan de travail de la deuxième étape en se fondant sur les réalisations antérieures. Établissant un lien avec la première étape et reconnaissant l'intérêt mutuel pour une collaboration multilatérale, le groupe de travail a relevé trois domaines d'intérêt à étudier ensemble : changement structurel, renforcement des relations, et responsabilisation. Le travail à faire au sein de ces trois importants domaines comprendra le développement et la mise en œuvre de projets ciblant les grandes priorités dans les problèmes de santé des Premières Nations, comme les déterminants sociaux de la santé, accords plurigouvernementaux et accords d'intégration, analyse des facteurs de coût pour des programmes sanitaires, révision des besoins persistants en santé mentale et toxicomanie (y compris la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens), l'activité physique, le sport et l'obésité.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- Le comité consultatif du groupe de travail APN-SC-ASPC finalisera le plan de travail et continuera à collaborer à la mise en œuvre des activités du plan de travail.
- Garantir qu'il sera toujours tenu compte des besoins des Premières Nations dans les résultats du travail.



B. INITIATIVE SUR LES RESSOURCES HUMAINES EN SANTÉ AUTOCHTONE (IRHSA)

L'IRHSA est un des investissements en amont de 700 millions de dollars dont l'autorité et le mandat ont pris fin le 31 mars 2010. Son renouvellement avait été annoncé et, vers la fin de 2010, le Conseil du Trésor a approuvé son financement. L'IRHSA a été renouvelée en 2010 pour deux ans avec un budget est de 40 millions de dollars. Trois années de plus ont été ajoutées à son renouvellement qui va maintenant de 2010 à 2015, et son budget est de 80 millions de dollars.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'IRHSA renouvelée se concentre sur plusieurs points, notamment accroître le nombre de gestionnaires de santé des Premières Nations et de travailleurs communautaires formés et certifiés. Au cours des deux premières années de l'IRHSA renouvelée, l'APN a préconisé et obtenu un financement pour les projets de compétence culturelle établis. L'APN continue ses efforts pour obtenir des fonds pour de *nouveaux* projets de compétence culturelle, car selon les directives de l'IRHSA, ils ne sont pas financés pour les années allant de 2013 à 2015. La Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI) a également donné pour mandat à l'IRHSA de financer le démarrage de l'Association des gestionnaires de santé des Premières Nations (AGSPM) de 2010 à 2012.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- Continuer de travailler avec les partenaires régionaux de Première Nation pour veiller à ce que les besoins communautaires soient pris en compte et satisfaits.
- Continuer à encourager le financement des nouveaux projets de compétence culturelle.
- Continuer à collaborer avec les partenaires régionaux de Première Nation et à participer à la création et l'échange de stratégies de transmission des connaissances.
- Travailler en étroite collaboration avec la DGSPNI sur les changements dans les niveaux de financement.

C. L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES DE LA SANTÉ DES PREMIÈRES NATIONS (AGSPM)

Les résolutions 58/2008 et 46/2009 de l'APN soutiennent la collaboration pour s'attaquer à la pénurie des ressources humaines en santé des Premières Nations, soutenir le développement de l'AGSPM et approuver le cadre de compétences des gestionnaires de la santé des Premières Nations.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Le projet de Déclaration de partenariat entre l'APN et l'AGSPM est en attente jusqu'à ce que l'AGSPM règle les paramètres fixés dans la résolution 46/2009. Certaines questions ont été réglées, mais plusieurs autres, comme les règlements et la gouvernance ne sont toujours pas résolus. L'APN continue à encourager l'AGSPM à régler les points non résolus de la résolution 46/2009.

L'APN encourage également l'AGSPM à aborder les préoccupations sur l'élaboration d'un outil de certification-formation nommé « Gestionnaire de la santé autochtone certifié » CAHM). La résolution



104/2004 s'oppose à une approche panautochtone et l'APN s'efforce de mettre en œuvre cette directive avec l'AGSPM.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- Continuer à préconiser les changements nécessaires à l'AGSPM afin d'arriver à un accord et de signer une Déclaration de partenariat.
- Étudier la possibilité de retirer tout soutien à l'AGSPM si les paramètres établis dans les résolutions 46/2009 et 104/2004 n'étaient pas réglés.

D. FONDS POUR L'ADAPTATION DES SERVICES DE SANTÉ (FASS)

Annoncé au départ comme une initiative quinquennale qui se terminerait en 2010, le FASS a fourni un soutien financier de transition à court terme aux gouvernements provinciaux et territoriaux et aux organisations autochtones pour intégrer les systèmes de santé provinciaux et territoriaux et les systèmes de santé financés par le gouvernement fédéral dans les collectivités de Première Nation et des Inuits. L'initiative devait également adapter les services de santé provinciaux et territoriaux pour qu'ils répondent mieux aux besoins de tous les peuples autochtones, y compris des Métis et des personnes qui vivent hors des réserves. Le fond était structuré en trois enveloppes, il était géré conjointement et SC en assumait la responsabilité. L'initiative a été prolongée pour un an afin de permettre l'achèvement du travail sur le projet et elle a pris fin le 31 mars 2011 pour être remplacée par le Fonds d'intégration des services de santé (FISS).

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Le Conseil du Trésor demande qu'une métaévaluation exhaustive du FASS soit effectuée. Cette évaluation comprend une synthèse de la recherche et une analyse des activités financées dans le cadre du FASS. Divers partenaires ont participé et participent toujours aux réunions du groupe de travail pour garantir que les résultats rejaillissent sur les communautés qui ont participé aux activités.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- Participer à l'élaboration du rapport final sur la métaévaluation du FASS et donner des commentaires à ce sujet pour garantir que le rapport reflète les résultats fondés sur la distinction.
- Participer à l'échange des connaissances et à la transition au FISS.

E. FONDS D'INTÉGRATION DES SERVICES DE SANTÉ (FISS)

Vers le milieu de 2010, un nouveau programme, le FISS, vu comme « l'enfant » du FASS, a été annoncé de façon non formelle. Depuis, le renouvellement du financement du FISS de 2010 à 2015 a été confirmé pour un montant de 80 millions de dollars ventilé comme suit :

2010-2011 : 5,5 millions de dollars
2011-2012 : 11,5 millions de dollars
2012-2013 : 18,4 millions de dollars



2013-2014 : 21,4 millions de dollars

2014-2015 : 23,2 millions de dollars

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN participe à la création des comités consultatifs du FISS et donne son avis sur la question. L'APN préconise une participation valable des Premières Nations, notamment à l'élaboration des lignes directrices, du cadre et du mandat du Comité consultatif national (CCN) du FISS pour assurer une approche fondée sur la distinction et la mise sur pied d'un plan de communications en collaboration.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- Continuer à travailler avec les partenaires régionaux de Première Nation pour garantir que la communauté comprenne l'intégration.
- Accroître le nombre de membres des Premières Nations au CCN du FISS.

2. SANTÉ PUBLIQUE (SP)

La santé publique cible les facteurs sociaux, environnementaux et économiques qui touchent la santé, ainsi que les communautés et les milieux dans lesquels les gens se rassemblent et vivent. Les programmes et services sont conçus pour promouvoir et protéger la santé, et pour prévenir les blessures et les maladies.

Protéger la santé des Premières Nations et prévenir la maladie est une priorité pour l'APN et pour la DGSPNI qui ont collaboré pour créer un plan stratégique de santé publique des Premières Nations et une vision à plus long terme. Après l'achèvement du cadre de santé publique de l'APN en 2006, un soutien a été obtenu pour trois projets quinquennaux pour l'autorité sanitaire régionale de Four Arrows, de File Hills Qu'Appelle et le traité 3 de Kenora. Ces projets, qui entament maintenant leur cinquième et dernière année reconnaissent la nécessité d'accroître la capacité au niveau régional et d'une structure de gouvernance plus inclusive dans la gestion des services de santé publique, une surveillance de la maladie améliorée, de programmes de santé publique intégrés avec les provinces, et d'une base législative convenue pour protéger la santé des personnes et de leur communauté.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Les projets pilotes sur la santé publique (SP) ont progressé à grands pas vers leurs objectifs. Le projet du Manitoba, qui en est un bon exemple, s'apprête à commencer la mise en œuvre dans deux collectivités du cadre de SP conçu par la communauté. Le projet pilote de la Saskatchewan collabore activement avec le bureau de la SPNI et la province pour peaufiner son modèle de cadre et le site de Kenora, en Ontario, travaille activement pour atteindre les buts de son projet. Une évaluation du travail accompli durant la quatrième année sera prête d'ici la fin de l'été 2011. La distribution du bulletin trimestriel du projet pilote de la santé publique communautaire a commencé et elle se poursuivra jusqu'à la fin de la cinquième année.

Outre l'attention qu'elle porte aux projets pilotes, l'équipe de santé publique de l'APN établit des relations avec des ministères fédéraux et des organisations nationales comme Service correctionnel du Canada, l'ASPC, l'Association pulmonaire du Canada et la Société canadienne de l'asthme, pour assurer que les Premières Nations participeront à l'élaboration de nouvelles stratégies pour améliorer la santé des Premières Nations.



RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- Achèvement de l'évaluation de la quatrième année pour préparer le processus d'évaluation de la cinquième et dernière année.
- Aider la DGSPNI à réaliser ses dialogues de consultation dans chaque région pour que la Direction obtienne une rétroaction sur sa vision de la santé publique.
- Aider ASPC à réaliser ses dialogues dans les régions des Premières Nations sur l'élaboration d'un cadre stratégique sur le rôle de l'ASPC dans la santé publique des Premières Nations.
- Élaboration d'un cadre stratégique de l'APN sur les évaluations de l'incidence sur la santé et des déterminants sociaux de la santé.
- Mise sur pied du Comité consultatif sur la santé publique des Premières Nations.
- Réviser et mettre à jour le cadre de santé publique de l'APN.

A. CANCER

L'incidence du cancer s'accroît plus rapidement dans les collectivités des Premières Nations que dans l'ensemble de la population canadienne. Dans certaines collectivités des Premières Nations, le cancer est une des principales causes de décès. Bien qu'il ait été relativement rare dans le passé, le nombre de cancers communs comme le cancer du sein, de la prostate, du poumon et le cancer colorectal a augmenté énormément au cours des dernières décennies dans plusieurs collectivités des Premières Nations.

Comme la population des Premières Nations connaît une croissance rapide, le cancer pourrait bientôt devenir un problème de santé publique de taille pour les Premières Nations et pour le Canada. Il pourrait surpasser le diabète et devenir le tueur numéro un des membres des Premières Nations.

L'APN continuera à surveiller le continuum des soins contre le cancer (facteurs de risque/prévention, dépistage, diagnostic, traitement, rétablissement, soins de fin de vie/palliatifs) pour voir comment cela pourrait toucher les Premières Nations. Les efforts et les ressources limitées de cet exercice financier seront affectés principalement au dépistage, la coordination et la sensibilisation.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Partenariat canadien contre le cancer (PCCC)

L'APN a obtenu des fonds du PCCC pour l'exercice 2010-2011. Le principal objectif du travail à accomplir est de faire savoir que le cancer est une crise émergente pour les Premières Nations. Les activités comprennent l'élaboration de politiques et la réalisation d'analyses, le renforcement des capacités et le développement d'éléments de communication qui permettront de sensibiliser les dirigeants, tous les ordres de gouvernement, les organisations professionnelles et les collectivités des Premières Nations.

Comité consultatif de lutte contre le cancer des Premières Nations/Inuit/Métis (PN/I/M)

L'APN a collaboré avec le PCCC et Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) pour rédiger le mandat du Comité consultatif de lutte contre le cancer des PN/I/M. L'APN participe et soutient les représentants des Premières Nations qui siègent au Comité consultatif PN/I/M du PCCC. Le comité consultatif a élaboré un plan d'action qui a été validé et il a commencé sa mise en œuvre au printemps 2011.



Site Web Cancerview.ca

L'APN participe aussi au travail du conseil consultatif du PCCC sur la page passerelle du site Web pour les PN/I/M. Le PCCC est en train d'élaborer un portail Web PN/I/M pour le site Web Cancerview.ca qui relie les Canadiens aux services en ligne, à l'information et aux ressources qui traitent de la lutte contre le cancer. Le portail réunit les ressources pour la prévention, le dépistage et le traitement du cancer, et les soins de soutien, palliatifs et de fin de vie. Il présentera une collection de ressources propres à chacun des groupes de population des PN/I/M.

Réseau canadien de lutte contre le cancer (RCLC)

Un survivant du cancer de Première Nation représente l'APN au conseil d'administration du RCLC. Les priorités du RCLC sont, entre autres, de jouer un rôle primordial pour assurer un dialogue constructif et positif et des développements aux niveaux provincial et national. Le RCLC cible des sujets pertinents pour les patients et pour défendre leurs intérêts d'une seule voix afin d'obtenir des changements positifs et quantifiables. Le RCLC tente également d'instaurer, dans chaque province et territoire, une présence solide, active et reconnue, d'encourager des possibilités de dialogue et d'interaction efficaces avec les intervenants au moyen de l'éducation et de la sensibilisation, d'établir et de mettre en œuvre un modèle de gouvernance solide et durable.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- Continuer de faire savoir que le cancer est une crise émergente pour les Premières Nations, et plus particulièrement de sensibiliser les leaders politiques, le CCS, le RNTSPN et les collectivités des Premières Nations, au dépistage, au diagnostic et au traitement.
- Continuer d'aborder le cancer au moyen du continuum : facteurs de risque/prévention, dépistage, diagnostic, traitement, rétablissement, soins de fin de vie/ palliatifs.
- Continuer à relever les principaux enjeux, d'étudier les options pour un changement de politique et d'autres mesures de lutte contre le cancer.
- Continuer d'informer les Premières Nations et leurs dirigeants des problèmes liés au cancer à mesure qu'ils surviennent.
- Promotion du Saint Elizabeth Health Centre's @Your Side Colleague (outil d'apprentissage interactif en ligne) dans les collectivités des Premières Nations.
- Étudier les liens entre la santé environnementale et le cancer.

B. TUBERCULOSE (TB)

La tuberculose n'est pas seulement un problème de santé publique; c'est un problème de justice sociale et un véritable marqueur de la pauvreté. Le taux de tuberculose des Premières Nations est actuellement 31 fois supérieur à celui des Canadiens allochtones. Des logements surpeuplés, un mauvais accès aux soins de santé et l'insécurité alimentaire contribuent grandement à cette disgrâce nationale.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN a participé à la Stratégie d'élimination de la tuberculose de 2011 de la DGSPNI dont l'élaboration a été terminée dernièrement. Cette stratégie, dont la mise en œuvre devrait débuter cette année, vise à éliminer le fardeau que fait peser la tuberculose dans plusieurs collectivités des Premières Nations. L'APN a participé à la Journée mondiale de la tuberculose en publiant un communiqué et en distribuant des documents à utiliser durant cette journée.



L'APN poursuit sa participation au Sous-comité canadien de lutte antituberculeuse relevant du Comité canadien de lutte antituberculeuse. Elle maintient son partenariat avec l'initiative Halte à la tuberculose, et elle soutiendra la planification du programme de la région d'Amérique du Nord pour la conférence sur la tuberculose qui aura lieu aux États-Unis en 2012. Les travaux sur l'animation et la voix des dessins animés créés par le Conseil national des jeunes de l'APN sont terminés. Ces dessins animés seront distribués à toutes les collectivités sous forme de DVD. Dernièrement, l'APN a également établi un partenariat avec l'étude de recherche sur les déterminants sociaux de la tuberculose qui est menée par l'Université d'Alberta.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- Mise en œuvre dans la plupart des régions de la Stratégie d'élimination de la tuberculose élaborée par la DGSPNI en 2011.
- Poursuite de la participation à l'initiative Halte à la tuberculose et de la sensibilisation des collectivités des Premières Nations aux problèmes de la tuberculose.
- Distribution des dessins animés lors de la prochaine Journée mondiale de la tuberculose.
- Distribution des résultats préliminaires de l'étude de recherche sur les déterminants sociaux de la tuberculose.

C. CADRE DE TRAVAIL SUR L'ASTHME ET LA SANTÉ PULMONAIRE

Les maladies respiratoires sont plus communes dans les collectivités des Premières Nations. L'APN cherche, par l'intermédiaire de partenariats, à améliorer les programmes et politiques pour obtenir une meilleure promotion, éducation, accès aux soins et pour diminuer l'incidence de la maladie.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'Enquête régionale longitudinale sur la santé des Premières nations (ERS) a révélé qu'un nombre important de membres des Premières Nations avait déclaré souffrir d'asthme. L'APN continue à collaborer avec la Société canadienne de l'asthme sur un projet d'adaptation des documents d'éducation aux enfants, jeunes et adultes de Première Nation sur les déclencheurs de l'asthme.

L'APN travaille toujours avec le Cadre de travail national sur la santé pulmonaire (CTNSP), et dernièrement, elle s'est jointe à ITK et au Conseil nation des Métis, ainsi qu'à la DGSPNI et à l'ASPC dans un groupe de travail PN/I/M pour cerner les priorités communes pour la mise en œuvre du CTNSP.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- Élaboration d'une liste des domaines prioritaires et d'un plan d'action pour le groupe de travail PN/I/M.
- Diffusion des résultats de la première étape des études de recherche commanditées par le CTNSP.
- Élaboration d'un plan d'action pour la santé pulmonaire des Premières Nations.



D. PLANIFICATION DE LUTTE CONTRE LA PANDÉMIE ET PRÉPARATION AUX SITUATIONS D'URGENCE

La préparation aux situations d'urgence sanitaire est une grande priorité pour toutes les collectivités des Premières Nations depuis la pandémie de grippe H1N1. L'APN a collaboré activement avec les principaux intervenants pour tenter d'assurer que toutes les Premières Nations aient accès à une prévention et à des traitements appropriés en réponse à toute urgence sanitaire future.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN prend part au groupe de travail trilatéral sur la pandémie chez les Premières Nations (GTPPN) avec l'ASPC et la DGSPNI depuis 2006. Après une évaluation indépendante, le mandat du groupe de travail a été prolongé d'une année afin de mettre sur pied et de superviser la mise en œuvre d'un plan de travail sur la préparation et la réaction des collectivités des Premières Nations en cas de pandémie de grippe. Le plan de travail comprend des activités comme l'élaboration de documents sur les interventions en cas d'urgence, la distribution d'outils conçus antérieurement, le transfert des connaissances et la publication d'articles/de résultats.

L'APN a créé un webinaire fondé sur le guide du syndrome pseudogrippal qui sera disponible à toutes les collectivités en 2011 sous forme d'outil en ligne, dans l'intention de préparer les travailleurs communautaires à une identification précoce d'éventuelles épidémies de grippe.

Un questionnaire a été rédigé pour collecter les données sur l'utilisation de la cybersanté pendant la pandémie de grippe H1N1. Il a été distribué à certaines collectivités dans chacune des régions et les résultats seront disponibles plus tard dans l'année.

Dernièrement, l'APN a commencé à participer au groupe de cadres supérieurs FPT responsables de la gestion des urgences du gouvernement fédéral, et milite en faveur des intérêts des Premières Nations aux niveaux fédéral et régional.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- Le webinaire fondé sur le guide du syndrome pseudogrippal et les résultats de la rétroaction seront partagés et de futurs outils seront planifiés en conséquence.
- Le rapport final sur les résultats du questionnaire sur le recours à la cybersanté sera partagé et des recommandations seront émises.
- Distribution des documents produits par le GTPPN.

E. SANTÉ PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

L'APN s'est engagée à collaborer avec nos régions de Première Nation et la division de la santé publique environnementale de la DGSPNI pour aider à faire baisser le nombre de problèmes liés à la santé publique environnementale. L'APN reconnaît l'importance de la prévention des maladies par une gestion de la santé publique environnementale concernant la prévention les maladies et la surveillance des programmes.



PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Les activités comprenant l'élaboration de politiques, le renforcement des capacités et les éléments de communication soutiennent l'objectif de sensibiliser les dirigeants, tous les ordres de gouvernement, les organisations professionnelles et les collectivités des Premières Nations.

Le Secrétariat à la santé et au développement social (SSDS) de l'APN offre aux Chefs de l'information sur les effets des problèmes de santé environnementale émergente sur la santé humaine comme les récents déversements de pétrole qui ont eu lieu en Alberta.

Une évaluation est en cours de préparation pour collecter de l'information sur les préoccupations et priorités de santé publique environnementale et aussi pour identifier les programmes en cours. Un plan d'action est également en cours d'élaboration dans le but de sensibiliser et de distribuer l'information sur les problèmes de santé publique environnementale.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- Mieux sensibiliser les dirigeants des Premières Nations et les membres de la collectivité aux problèmes de santé environnementale.
- Communication aux collectivités et aux dirigeants des Premières Nations sur les problèmes émergents de santé publique environnementale.
- Étudier les liens entre la santé environnementale et le cancer.

F. SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITION

Il y a sécurité alimentaire lorsqu'il existe un ensemble de ressources complet dans le système alimentaire d'une collectivité. Cet ensemble de ressources va de celles qui procurent un soulagement à court terme d'une profonde insécurité alimentaire, à celles qui renforcent la capacité de la collectivité à se nourrir, en passant par les stratégies qui remanient le système alimentaire selon un modèle plus durable aux points de vue économique, social et environnemental.

L'APN tente d'assurer et d'accroître la participation des Premières Nations au développement de politiques et d'initiatives liées à la sécurité alimentaire en collaboration avec la DGSPNI, l'ASPC, AINC, les régions de l'APN et d'autres intervenants.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Nutrition Nord Canada (NNC)

C'est le 1^{er} avril 2011 qu'a commencé la mise en œuvre du programme NNC. Ce programme a pour but d'apporter des aliments sains et nutritifs aux résidents du Nord. Le nouveau programme, conçu sur un modèle de vente au détail réactif au marché, vise à être un moyen durable, efficace, rentable et transparent pour aider les résidents des collectivités admissibles du Nord à accéder à des aliments nutritifs. Le NNC remplacera l'ancien programme Aliments-poste et plusieurs changements ont été apportés au nouveau programme. Santé Canada (SC) a un rôle plus important à jouer dans le programme NNC avec la promotion de la nutrition et des initiatives d'éducation sur la vente au détail pour encourager une saine alimentation. Ces activités seront culturellement appropriées et communautaires afin de livrer des renseignements vitaux sur l'utilisation, la commercialisation et la préparation d'aliments nutritifs.



L'APN continue à surveiller les progrès accomplis par AINC et SC dans le développement et la mise en œuvre du programme NNC. Le 1^{er} novembre 2010, l'APN et d'autres intervenants des Premières Nations et des Inuits, ont fait une présentation au Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord sur l'étude Nutrition Nord Canada.

Conformément à la résolution 78/2010, les Chefs en assemblée ont donné pour mandat à l'APN d'entreprendre une analyse exhaustive de l'incidence du programme Nutrition Nord Canada.

Groupe de référence sur la sécurité alimentaire (GRSA)

L'APN participe au GRSA pour assurer l'amélioration de la sécurité alimentaire des Premières Nations et des Inuits au moyen de la collaboration. Les principales activités comprennent tabler sur les pratiques prometteuses qui ont été documentées, élaborer des outils de planification communautaire, étudier des possibilités de peser sur les programmes pour y faire ajouter la sécurité alimentaire, et continuer à étoffer les preuves.

Groupe de travail de l'APN sur la sécurité alimentaire (GTAPNSA)

En avril, le GTAPNSA a été approuvé par un sous-comité du Réseau national des techniciens de la santé des Premières Nations (RNTSPN). Le GTAPNSA se réunira à l'automne 2011 pour rédiger une ébauche de mandat et fixer les priorités.

Pour une politique alimentaire populaire (PPAP)

L'APN a participé à la rédaction du chapitre sur la souveraineté alimentaire autochtone du site Pour une politique alimentaire populaire. La PPAP qui cherche à influencer et encourager le développement de la première politique alimentaire du Canada a lancé ce chapitre en avril 2011.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- Mener une analyse d'incidence dans les collectivités des Premières Nations qui utilisent le programme NNC, celles qui sont éloignées mais qui ne sont pas admissibles et celles qui ont été rayées de la liste des collectivités admissibles de l'ancien programme Aliments-poste.
- Élaborer une Déclaration des Premières Nations sur la sécurité alimentaire.
- Rédiger un mandat et fixer les priorités pour le groupe de travail de l'APN sur la sécurité alimentaire.

G. PRÉVENTION DES BLESSURES

Les blessures sont une cause majeure de morbidité et de mortalité dans les collectivités des Premières Nations, surtout parmi les jeunes et les jeunes adultes. La prévention des blessures parmi les Premières Nations consiste à modifier les facteurs de comportement ou le contexte qui posent un plus grand risque de blessure non intentionnelle, de morbidité et de mortalité en cas de blessure.

La résolution 34/2008 soutient le travail sur la prévention des blessures. La résolution 57/2009 soutient la création et la mise en œuvre d'une stratégie nationale globale de prévention des blessures.



PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Au niveau national, le travail se concentre sur les points suivants : sensibiliser aux blessures et à leur incidence, renforcer la capacité des collectivités à effectuer le travail de prévention des blessures, et développer des relations dans le but de traiter les lacunes des programmes en adaptant les programmes de prévention des blessures existants. Une grande partie de ce travail est guidé par le groupe consultatif régional des Premières Nations pour la prévention des blessures (GCRPNPB).

Sensibilisation

Un plan de communications sur la prévention des blessures chez les Premières Nations a été élaboré et conçu pour coordonner et promouvoir les efforts de prévention des blessures au niveau national dans le but de rendre les collectivités des Premières Nations sécuritaires et saines. Cela comprend la promotion de la participation à la Conférence canadienne sur la prévention des traumatismes et la promotion de la santé qui aura lieu en novembre 2011. L'APN est cochef du volet autochtone de la conférence qui comprend des conférenciers des Premières Nations, Métis et Inuits, des ateliers, des présentations et de la recherche. Le groupe de travail GCRPNPB poursuit la mise en œuvre de la stratégie nationale détaillée de prévention des blessures. En juillet 2011, les membres du GCRPNPB se réuniront pour peaufiner leurs plans de travail, activité et stratégies pour faire connaître la prévention des blessures aux niveaux national, régional et local.

Capacité communautaire dans la prévention des blessures

Le groupe de travail sur les indicateurs de blessure chez les enfants des Premières Nations et des Inuits a présenté son rapport sur les indicateurs de prévention des blessures chez les enfants et les jeunes des Premières Nations en mars. Le rapport et les indicateurs peuvent servir de mesure pour évaluer la santé des enfants et des jeunes des Premières Nations ainsi que celle de leur famille en ce qui concerne la prévention des blessures.

En 2010, l'APN a commencé à participer au groupe de travail sur les indicateurs de blessure chez les Premières Nations et les Inuits de l'Unité de recherche et de prévention des blessures de la Colombie-Britannique pour la demande de subvention acceptée par les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) pour le projet « Équipe des IRSC sur la prévention des blessures chez les enfants et les adolescents ». Le projet identifiera et abordera les lacunes qui mèneront à la génération, l'application et la mobilisation de nouvelles connaissances pour les entités finales et les intervenants qui élaborent et livrent politiques et programmes, et qui défendent les intérêts des enfants et des jeunes du Canada. De plus, l'APN participe au premier réseau de gestion canine des Premières Nations, un groupe mis sur pied pour partager parmi les Premières Nations les ressources, stratégies et renseignements sur la gestion des populations canines de leurs collectivités.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- Mise en œuvre d'une stratégie nationale de prévention des blessures (comprenant l'élaboration et l'amélioration de l'analyse de cas, du plan de travail, du manuel et de la trousse d'information de l'APN sur la prévention des blessures) avec les directives du groupe de travail RPNPB conformément aux résolutions 34/2008 et 56/2009.
- Poursuivre les discussions du groupe de travail RPNPB avec la Croix-Rouge canadienne (CRC) sur les prochaines étapes du sondage d'évaluation des besoins communautaires et du rapport APN-CRC en matière de prévention des blessures.



- Établir une base de preuves collectives sur la prévention des blessures, notamment la collecte d'anecdotes communautaires sur les cas d'activités de prévention des blessures qui ont donné des résultats positifs.

H. VIH/SIDA ET SANTÉ SEXUELLE

Les Premières Nations contractent le VIH de façon disproportionnellement élevée par rapport à l'ensemble de la population canadienne. Parmi les femmes et les jeunes adultes de Première Nation (moins de 30 ans) ce taux est beaucoup plus élevé que celui qui est observé au Canada. De plus, les deux tiers des nouvelles infections sont contractés par injection de drogue; cette proportion est deux fois supérieure à celle qu'on retrouve dans l'ensemble du Canada.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Sensibilisation

L'APN continue la mise en œuvre des plans de communication sur le VIH/sida et la santé sexuelle en utilisant plus particulièrement les médias orientés vers les jeunes. Le CNJ-APN a finalisé sept courtes vidéos sur la promotion de la santé sexuelle qui sont disponibles sur le site Web de l'APN. En mars, l'APN a signé la Déclaration de Vienne, un énoncé international qui vise à améliorer la santé et la sécurité communautaires par le biais de l'intégration de preuves scientifiques dans les politiques sur les drogues illicites. L'APN a participé à la rédaction d'un énoncé de politique conjointe, « Sexual and Reproductive Health, Rights, Realities, and Access to Services for Aboriginal People in Canada » qu'elle a signé et qui sera publié dans le *Journal of Obstetrics and Gynaecology Canada* en juin 2011.

Recherche et analyse des politiques

L'APN continue à favoriser un partenariat avec la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada (SOGC) et signera une Déclaration de partenariat lors de l'Assemblée générale annuelle 2011 de l'APN. L'APN est partenaire du projet Native Youth Sexual Health Network (Réseau de santé sexuelle des jeunes autochtones) intitulé « Taking Action II: Using Arts-Based Approaches to Foster Aboriginal Youth Leadership in HIV Prevention » pour 2011-2012. L'APN participe aussi au Comité national de la trousse d'outils du Réseau Canadien Autochtone du SIDA (RCAS) pour identifier, collecter et évaluer les ressources, documents et recherches sur le VIH/sida et les peuples autochtones.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- Reprise du Défi des jeunes aigles avec CAAN et le CNJ-APN.
- Collaboration avec le CNJ-APN et la SOGC à la conception de projets communautaires sur la santé sexuelle des jeunes des Premières Nations.
- Élaboration de la trousse d'outils nationale de CAAN composée de documents sur le VIH/sida.
- Mise en œuvre du projet Taking Action II pour renforcer la capacité des jeunes dirigeants autochtones à aborder le problème du VIH/sida dans leur propre collectivité.



I. IMMUNISATION

Il est prouvé que les vaccins réduisent le fardeau de la maladie, dont plusieurs peuvent être fatales, durant l'enfance et à l'âge adulte, améliorant ainsi la qualité de vie et de la santé et représentant une des interventions de santé publique les plus rentables en matière de prévention.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Une collaboration active avec la DGSPNI et l'ASPC a permis de relever des lacunes dans les données et les programmes. Le flux et l'analyse des données se sont montrés inadéquats pour brosser un tableau clair du statut de l'immunisation chez les Premières Nations.

L'APN continue à travailler avec la DGSPNI au développement et à la mise en œuvre d'une campagne de marketing social faisant valoir l'importance de l'immunisation auprès des jeunes parents et des décisionnaires. Cette initiative repose en très grande partie sur l'utilisation des médias sociaux et des canaux de distribution électronique comme Facebook, YouTube et Twitter, ainsi que sur des documents imprimés et des DVD.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- La collecte d'informations sur l'immunisation dans les collectivités des Premières Nations par région sera terminée.
- Une proposition d'examen sommaire national du statut de l'immunisation sera présentée à la DGSPNI.

J. DIABÈTE

L'initiative sur le diabète chez les Autochtones (IDA) cherche à réduire l'incidence du diabète de type 2 en soutenant les activités et services de promotion de la santé et de prévention de la maladie prodigués par des travailleurs communautaires et les prestataires de services de santé formés pour donner des soins aux diabétiques. En 2010, le budget fédéral comportait un engagement de 275 millions de dollars sur cinq ans pour l'IDA afin de soutenir les initiatives visant les enfants, les jeunes, les parents et les familles dans les collectivités de Première Nation et des Inuits; l'élaboration de plans communautaires de sécurité alimentaire pour améliorer l'accès à des aliments sains, y compris aux aliments traditionnels; la prévention du diabète avant et durant la grossesse, et une meilleure formation sur les directives des pratiques cliniques et la gestion des maladies chroniques pour les infirmières qui prodiguent des soins à domicile et dans la communauté.

Le groupe de travail des Premières Nations sur le diabète (GTPND) et des représentants des Premières Nations désignés par les régions, fournissent soutien et directives à l'IDA et à d'autres initiatives et activités de l'APN liées au diabète.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Atelier sur la roue de la médecine source de vie

L'atelier donné par le GTPND et la vidéo sur la roue de la médecine source de vie forment un outil d'autogestion des soins et de sensibilisation qui accroît les connaissances sur le diabète durant la grossesse.



L'APN continue à demander un financement pour faire traduire la vidéo sur la roue de la médecine source de vie afin qu'elle puisse circuler dans les collectivités des Premières Nations.

Défi santé de l'APN – Il faut bouger

Depuis la fin du 2^e Défi santé annuel de l'APN en 2009, les personnes attachées au dossier de l'APN sur le diabète ont étudié, avec l'IDA, la possibilité de faire passer le Défi santé au niveau supérieur. Depuis, des discussions sont en cours avec la DGSPNI, Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) et Indian Health Services - Healthy Native Community Partners des États-Unis pour voir s'il serait possible d'implanter l'initiative « Just Move It » (il faut bouger) au Canada. « Just Move It » est un réseau national en ligne présent dans tous les États-Unis qui encourage l'activité physique en partageant des activités, outils et ressources au sein de la communauté amérindienne. Indian Health Services - Healthy Native Community Partners est enthousiasmé à l'idée de créer un réseau international et de partager cette possibilité avec les collectivités des Premières Nations et les collectivités du Canada.

Connaissances traditionnelles et la Loi naturelle

L'APN continue à étudier les approches relatives aux connaissances traditionnelles et à la Loi naturelle pour renforcer les déterminants sociaux de la santé dans le but de retrouver des collectivités des Premières Nations durables. L'APN a dirigé une session à la 6^e conférence nationale sur le diabète et les Autochtones de la National Aboriginal Diabetes Association (NADA). L'APN, Pays Mondial de la Paix et Global Mother Divine Organization ont fait des présentations sur le sujet « *Les voies de la santé mondiale par les connaissances autochtones : les Premières Nations gardiennes du droit naturel dans la restauration de communautés saines et durables* », pour donner suite à la Conférence canadienne sur la santé mondiale de novembre 2010. Les membres du GTPND poursuivent la restauration des connaissances en récoltant les médicaments/aliments traditionnels et en étudiant la méditation traditionnelle comme technique potentielle pour réguler le diabète et pour faciliter la diminution du stress dans les collectivités des Premières Nations.

Plan d'action famille

L'APN envisage de collaborer avec la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) et l'Université Laval pour tirer parti de l'initiative « Les femmes, agents du changement – Plan d'action famille » du GTPND pour traiter les propagations de diabète et d'obésité dans les collectivités des Premières Nations. La CSSSPNQL a élaboré un manuel de formation des formateurs/pratiques prometteuses intitulé « Empowering Words of First Nations Women – Family Resource Guide » pour accroître la sensibilisation et les connaissances sur le diabète et les problèmes de santé connexes. Pour faciliter le dialogue et l'orientation sur les hommes diabétiques dans les collectivités de Premières Nations, l'APN met au point un sondage sur « Le diabète chez l'homme » afin de soutenir l'élaboration d'un plan d'action famille.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- Le GTPND continuera à soutenir les développements et les présentations de la vidéo de la roue de la médecine source de vie relative au diabète dans divers forums.
- Continuer à encourager le développement de l'initiative internationale en ligne « Just Move It » au Canada pour les collectivités des Premières Nations et des Inuits, avec une possibilité de lancement en 2011, et de conclure une entente de partenariat avec Indian Health Services - Healthy Native Community Partners et ITK.
- Les membres du GTPND continueront à étudier la méditation transcendantale comme technique potentielle pour réguler le diabète et les outils pour faciliter la diminution du stress dans les collectivités des Premières Nations.



K. LITTÉRATIE EN SANTÉ

La littératie en santé est un concept ou une idée fondée sur l'hypothèse que la santé et la littératie ont toutes deux une incidence sur la santé et le bien-être des personnes. Au Canada, la littératie en santé est comprise comme un concept, un processus, un résultat et un objectif de la santé publique qui peut éventuellement avoir des répercussions sur des domaines comme la prévention de la maladie, l'éducation sanitaire, la promotion et la surveillance de la santé, et la prestation de et l'accès aux soins de santé. La littératie est un déterminant de la santé intégré au cadre des déterminants sociaux de la santé DSS et au cadre de santé publique de l'APN.

La littératie en santé est définie comme : « La capacité à accéder à, comprendre, évaluer et communiquer l'information afin de promouvoir, maintenir et améliorer la santé dans divers milieux au cours de la vie. » [Traduction]

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN, et plusieurs organismes gouvernementaux et non gouvernementaux ont entamé des discussions pour mettre sur pied un Conseil canadien sur la littératie en santé. Le Conseil se composera d'organisations membres provenant de tout le pays et de tous les secteurs, notamment de la santé, l'éducation, la société civile, et la justice sociale. L'APN coprésidera le Conseil en partenariat avec l'ASPC. L'objectif du Conseil est de promouvoir la sensibilisation et la compréhension de la littératie en santé, de s'associer à des partenaires qui ont un rôle important à jouer dans la littératie en santé, d'informer les politiques et de favoriser la cohérence dans tous les secteurs liés à la littératie en santé, et de mobiliser plusieurs acteurs et secteurs à tous les niveaux pour une action cohérente.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- Ratification du mandat.
- Création d'un plan de travail et d'un chemin critique.

3. BIEN-ÊTRE MENTAL

Le travail fait par l'APN sur le sujet du bien-être mental comprend la santé mentale, la prévention du suicide, les toxicomanies (y compris l'abus de médicaments d'ordonnance), les soutiens en santé mentale offerts aux survivants des pensionnats et le tabac. EN 2010-2011, l'APN a concentré ses efforts sur la défense des initiatives et programmes fédéraux et nationaux. Les programmes fédéraux dans lesquels l'APN défend les intérêts des Premières Nations comprennent : la Stratégie nationale de prévention du suicide chez les jeunes Autochtones (SNPSJA), le Programme national de lutte contre l'abus d'alcool et des drogues chez les autochtones (PNLAADA), Grandir ensemble, Pour des communautés en santé, le Programme de soutien en santé - résolution des pensionnats indiens, le Comité consultatif sur le bien-être mental (CCBM) des Premières Nations et des Inuits, et la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme (SFLT). Les stratégies nationales qu'elle a défendues comprennent : la Commission de la santé mentale du Canada (CSMC), et le Comité consultatif de la CSMC sur les Premières nations, les Inuits et les Métis (CCPNIM).



A. SANTÉ MENTALE ET MIEUX-ÊTRE

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Le Comité consultatif sur le bien-être mental (CCBM) a été créé en avril 2010, à la demande du RNTSPN. Le CCBM offre son expertise et ses connaissances techniques au dossier du bien-être mental et offre aux régions des renseignements sur la santé mentale et la toxicomanie. Sa dernière réunion a eu lieu en novembre 2010.

L'APN est toujours un partenaire clé du CCBM. Le travail le plus récent du CCBM portait sur l'obtention de l'approbation finale du Plan d'action stratégique et la détermination des prochaines étapes pour le comité.

Actuellement, l'APN collabore avec la CSMC pour décider de l'orientation stratégique particulière aux Premières Nations. Bien que ce travail ne soit encore qu'un projet, l'orientation stratégique guidera le travail en cours à la CSMC au niveau national. L'APN travaillera aussi avec la CSMC à l'adaptation du cours de premiers soins en santé mentale pour les collectivités des Premières Nations. Le CCPNIM de la CSMC pour FNIMAC poursuit ses efforts pour utiliser la sécurité culturelle comme pilier de sa campagne de lutte contre les stigmates, et pour développer et promouvoir les lignes directrices déontologiques « déterminées par les Autochtones » pour les programmes de santé mentale et de lutte contre la toxicomanie.

La Direction de la santé mentale et de la toxicomanie (DSMT) regroupée avec la DGSPNI de Santé Canada mène actuellement une évaluation de ses programmes. L'APN a été invitée à se joindre à un groupe de travail pour donner des conseils sur l'évaluation du regroupement DSMT-DGSPNI. L'évaluation sera une occasion idéale pour relever les lacunes et les points à améliorer dans l'administration et la distribution des fonds et des programmes de la DSMT. L'APN a préconisé l'inclusion d'informateurs communautaires pour garantir que les points de vue des collectivités seront donnés sur l'efficacité, la pertinence et l'efficience de l'administration des fonds et des programmes par la DSMT.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- Il y aura une deuxième rencontre du CCMB de l'APN.
- Un plan ou une stratégie sera élaboré pour les prochaines étapes du CCMM et un plan d'action stratégique sera distribué sous réserve d'approbation.
- L'orientation stratégique pour les Premières Nations au sein de la Stratégie nationale pour la santé mentale sera élaborée en collaboration avec la CSMC. L'adaptation du programme de premiers soins en santé mentale aux collectivités des Premières Nations se poursuivra avec les conseils de l'APN.

B. PRÉVENTION DU SUICIDE

Dans le cadre des renouvellements en amont, la Stratégie nationale de prévention du suicide chez les jeunes Autochtones (SNPSJA) a été renouvelée telle quelle pour cinq ans de plus. L'APN encourage maintenant une évaluation sommative qui décrit les résultats, soutient les hausses et améliorations après 2015, qui fait la promotion du bien-être mental, de l'autonomisation des communautés et du leadership des jeunes au niveau communautaire.



PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

En 2008, le Conseil national des jeunes de l'APN (CNJ-APN) a finalisé une initiative de développement du leadership chez les jeunes intitulée « Programme Culturel, Économique, politique, Social (CEPS) une formation pour le leadership des jeunes » pour laquelle il n'y a pas de plan d'impression et de distribution. L'APN a donc repris contact avec le CNJ-APN et elle travaille actuellement avec lui pour produire un guide de mise en œuvre et d'une stratégie de diffusion communautaire plus tard au cours de l'exercice financier.

De plus, au cours de l'année passée, l'APN a collaboré avec Santé Canada à l'élaboration du contenu d'une trousse d'outils de prévention du suicide pour les Premières Nations destinée aux travailleurs de première ligne. Cette trousse comprend :

- Onze fiches d'information sur différents aspects du suicide :
 - o Suicide et colonisation — comment l'histoire, les politiques et la société ont contribué à rendre les Premières Nations plus vulnérables au suicide
 - o Les facteurs qui protègent les jeunes du suicide, et l'importance de les faire participer
 - o Les facteurs de risque de suicide et signaux d'alarme communs
 - o Comment les jeunes cherchent de l'aide
 - o Les stigmates attachés au suicide, et l'importance de parler de ce problème
 - o Comment aider une personne de votre communauté qui risque de se suicider
 - o Autogestion de la santé et son importance pour les travailleurs de première ligne
 - o Lignes directrices pour les médias qui rapportent un suicide
 - o Les mythes à propos du suicide et les faits qui les réfutent
- Affiches
- Présentation et cartes de contact
- Trousse complète sur CD
- Formulaire d'évaluation

La trousse a été validée et elle est actuellement dans les mains de Santé Canada qui en fera la publication et la distribution.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- Lancement et diffusion nationale du Programme Culturel, Économique, politique, Social (CEPS).
- Lancement de la trousse de prévention du suicide de la SNPSJA destinée aux travailleurs de première ligne.
- APN organisera, en partenariat avec la DGSPNI, un Forum national des jeunes sur l'autonomisation des communautés et le leadership des jeunes.
- APN produira un livre d'histoires qui encouragera les projets et initiatives communautaires de bien-être mental. Les histoires, les illustrations et photographies présentées par les jeunes autochtones seront mises en valeur dans le livre.



C. TOXICOMANIE

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

En partenariat avec la Fondation autochtone nationale de partenariat pour la lutte contre les dépendances (FANPLD) et Santé Canada (SC), l'APN est toujours un partenaire important dans le processus de renouvellement de la FANPLD. Ce processus a choisi une approche unique d'élaboration de cadre de programme renouvelé qui est informé par la culture, la preuve et les besoins. Le cadre de programme renouvelé est actuellement au stage d'approbation finale et il attend d'être imprimé. Ce cadre est unique de par l'approche systématique choisie pour soutenir les Premières Nations dans la prévention de la toxicomanie et les besoins en traitement. Il sera lancé lors de l'Assemblée générale annuelle de juillet 2011 et présenté aux Chefs en assemblée pour la ratification finale.

L'APN continue à travailler, en partenariat avec la FANPLD et SC, au renouvellement de l'équipe de leadership du renouvellement de la FANPLD. L'équipe de leadership est chargée de prodiguer des conseils sur la gestion de la transition et du changement depuis le renouvellement jusqu'à la mise en place.

L'abus de médicaments sur ordonnance (AMO) est un problème de plus en plus pressant pour les collectivités des Premières Nations et les personnes qui travaillent sur le bien-être mental étudieront ce problème en examinant les données et en préconisant plus de recherches et l'élaboration d'un plus grand nombre de politiques sur l'AMO.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- Ratification de la version finale du cadre de programme renouvelé de la FANPLD à l'AGA de l'APN AGA en juillet 2011.
- Présentation du cadre de programme renouvelé de la FANPLD aux collectivités des Premières Nations, professionnels et associations qui travaillent avec les Premières Nations dans le domaine de la toxicomanie.

D. SOUTIEN EN SANTÉ MENTALE POUR LES SURVIVANTS DES PENSIONNATS INDIENS

L'APN a défendu la prestation de soutien en santé mentale aux survivants, à leurs familles et communautés par tous les éléments de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

En 2009, la Commission de vérité et de réconciliation (CVR) a déclaré que Santé Canada (SC) offrirait le soutien en santé mentale dans des événements communautaires et nationaux de la CVR. L'APN a donc conseillé à SC sur la prestation de soutien de santé mentale et la planification d'espaces sécuritaires par le biais de sa participation au Comité consultatif de résolution des soutiens en santé (CCRSS), et au niveau régional, de sa participation aux groupes de travail sur la mise en œuvre régionale ainsi que grâce à sa relation directe de travail avec l'équipe de planification du soutien sanitaire de la santé mentale et de la toxicomanie. Grâce à sa participation à ces groupes de travail et ses solides relations avec la DGSPNI, l'APN a également conseillé directement la Direction de la santé mentale et de la toxicomanie



(DSMT) sur divers éléments du Programme de soutien en santé - résolution des pensionnats indiens et de la planification d'événements de la CVR.

Le premier événement de vérité et de réconciliation a eu lieu en juin 2010, à Winnipeg, Manitoba. L'APN était présente depuis la formation de deux jours qui précédait l'événement de quatre jours jusqu'à la journée additionnelle pour prendre part au compte rendu et à l'évaluation de l'ensemble de l'événement. L'APN a soutenu Santé Canada et les employés de la CVR durant tout l'événement et elle travaille en étroite collaboration avec chacun de ces groupes, car les événements de la CVR à Inuvik et dans l'Atlantique se rapprochent.

De plus, l'APN a étudié des moyens de travailler avec la Fondation autochtone nationale de partenariat pour la lutte contre les dépendances (FANPLD) pour organiser des sessions régionales de dialogue avec les intervenants et ses principaux partenaires pour relever les lacunes dans les services de soutien à la santé en ce qui concerne le processus du PSS et des événements communautaires et nationaux de la CVR. Elle aidera également à relever les besoins et lacunes émergents à l'achèvement du PSS-RPI en 2015.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- Partenariat avec la FANPLF pour organiser des sessions régionales de dialogue avec les intervenants et ses principaux partenaires pour relever les lacunes dans les services de soutien à la santé en ce qui concerne le processus du PSS et des événements communautaires et nationaux de la CVR.
- Poursuite des opérations d'un comité consultatif qui aura pour tâche de conseiller SC sur la planification d'un soutien complet en santé mentale pour les activités de vérité et de réconciliation de la CVR.

E. TABAC

L'APN a reçu des fonds de la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme (SFLT) pour élaborer une stratégie de lutte contre le tabagisme chez les Premières Nations, organiser deux forums nationaux sur le tabagisme, rétablir un Réseau national de lutte contre le tabagisme des Premières Nations et mener des activités de développement et de transfert des connaissances.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN a remis sur pied un réseau national de lutte contre le tabagisme et le cercle d'action de l'APN sur le tabac (CAT), qui la conseille sur les initiatives fédérales et nationales de lutte contre le tabagisme. Le CAT de l'APN a guidé l'élaboration d'un plan d'action pour mettre sur pied une Stratégie de lutte contre le tabagisme chez les Premières Nations. La stratégie sera informée par la preuve existante et la nouvelle preuve culturellement compétente, par les pratiques communautaires prometteuses, et par la rétroaction communautaire/régionale.

Les deux forums se sont concentrés sur le partage des réussites, les meilleures pratiques, la formulation de recommandations pour l'intégration de messages de renoncement au tabac et de prévention du tabagisme dans les programmes existants de lutte contre le tabagisme, et pour recueillir des rétroactions sur le projet de plan d'action pour créer une Stratégie nationale de lutte contre le tabagisme chez les Premières Nations.



RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- Organiser des activités d'échange des connaissances sur la lutte contre le tabagisme, le renoncement au tabac et la prévention du tabagisme, en collaboration avec les conseils de l'APN (femmes, aînés, anciens combattants et jeunes), et poursuivre les efforts de promotion de l'usage traditionnel du tabac comme outil de renoncement au tabac et de lutte contre le tabagisme.
- Révision et inclusion des principales conclusions d'une analyse environnementale sur la lutte contre le tabagisme, la prévention du tabagisme et le renoncement au tabac dans la communauté, et initiative de réinvestissement dans le plan d'action.
- Examen régional de l'ébauche du plan d'action pour créer une Stratégie nationale de lutte contre le tabagisme chez les Premières Nations.
- Distribution nationale de la brochure d'information destinée aux jeunes « Faites un bon usage du tabac : qu'il reste sacré. » mise à jour.

4. LES ENFANTS ET LES JEUNES

L'équipe Enfants et jeunes qui vient d'être formée continue de préconiser une hausse des stratégies et programmes de prévention et d'intervention culturellement appropriés qui mèneront à de meilleurs résultats pour les enfants et les jeunes des Premières Nations.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Obésité de l'enfant

Les données de l'ERS montrent une croissance alarmante des taux d'obésité chez les enfants depuis le rapport 2002-2003, l'APN a fait une priorité de la lutte contre l'épidémie d'obésité chez les enfants. L'APN effectue une mise à jour du rapport de 2006 intitulé « Protecting Our Gifts and Securing Our Future: First Nations Children and Obesity: A Growing Epidemic ».

Nutrition des enfants

L'APN continue à attirer l'attention sur le besoin d'un programme universel de nutrition scolaire et de promouvoir des organisations comme UNXUN et son programme national de petits déjeuners pour les Premières Nations.

Programme d'aide préscolaire aux Autochtones

L'APN a mis sur pied un groupe de travail communautaire qui a étudié les principes et lignes directrices du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (PAPA) et les directives opérationnelles de Développement de la petite enfance (DPE) pour s'assurer que ces deux ressources de Santé Canada convenaient aux collectivités des Premières Nations ou pouvaient s'y adapter.

Santé maternelle et infantile

Dans le domaine de la santé maternelle et infantile (SMI), l'APN continue à examiner la question complexe de l'attachement entre la mère et l'enfant, et plus particulièrement le rôle qu'il a joué dans les incidences des pensionnats. Le taux de syndrome de mort subite du nourrisson (SIMSN) est toujours plus élevé dans les collectivités des Premières Nations que dans la population allochtone, et par conséquent, APN et Santé Canada examineront des façons culturellement appropriées d'aborder ce sujet au niveau communautaire.



Ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale

Pour ce qui est de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (ETCAF), le Conseil des jeunes de l'APN s'est réuni en mars pour discuter de la sensibilisation à l'ETCAF et des interventions possibles. Le Conseil continue à travailler pour réaliser les objectifs du plan d'action quinquennal relatifs à l'ETCAF.

Partenariats

Travailler en partenariat avec d'autres organisations non gouvernementales comme la Société canadienne de pédiatrie (SCP) et l'Association canadienne des orthophonistes et audiologistes garantit que les problèmes qui touchent les enfants des Premières Nations demeurent une priorité pour le gouvernement fédéral. En mars, l'APN faisait partie d'un comité de planification et elle a participé au quatrième Congrès international de la SCP sur la santé des enfants autochtones à Vancouver, Colombie-Britannique.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- La deuxième étape du rapport sur l'obésité chez les enfants, comportera une participation communautaire plus forte qui permettra d'élargir le cercle des informateurs clés afin qu'ils fassent part des expériences qu'ils ont vécu sur cette question et de relever les principaux problèmes et les meilleures pratiques.
- Un Cadre sur le tabagisme des enfants et des jeunes sera mis sur pied et intégré dans le Plan d'action pour élaborer une Stratégie de lutte contre le tabagisme chez les Premières Nations.
- Créer plus de partenariats avec des organisations très connues, comme l'UNICEF et UNXUN et autres organisations non gouvernementales pour assurer une défense accrue de l'amélioration de la santé des enfants et des jeunes de Première Nation.
- Lancement d'une campagne de sensibilisation des jeunes à l'ETCAF prévu pour le 9 septembre 2011 (Journée nationale de sensibilisation à l'ETCAF).
- Aborder la question du rôle parental, accroître la participation du père et le rôle de la famille.
- Porter plus d'attention au manque de programmes sur la santé des jeunes, et surtout sur la santé mentale et sexuelle.

5. GESTION DE L'INFORMATION - CYBERSANTÉ

La cybersanté est de plus en plus intégrée au système de santé canadien, et les Premières Nations ont fait de grands progrès pour s'assurer de faire partie de cette révolution dans les soins de santé. Par exemple, des efforts sont en cours pour s'assurer que les Premières Nations seront incluses dans le « plan directeur de cybersanté » d'Inforoute Santé du Canada. Un travail est également en cours avec Santé Canada pour cerner les exigences d'interopérabilité de la cybersanté et le partage des données de cybersanté dans les juridictions.

La participation des régions a été une autre priorité cette année. En plus de visiter les sites dans tout le pays, l'APN a organisé un Forum national de politiques sur la cybersanté qui a réuni des intervenants en cybersanté des Premières Nations, des gouvernements fédéral et provinciaux pour mettre en lumière des exigences en matière de cybersanté. Pour garantir la participation et le soutien des régions, un organe national de représentants en cybersanté des Premières Nations a été mis sur pied. Les principales priorités du Comité consultatif national de la cybersanté (CCNC) sont l'ébauche d'un « Cadre de cybersanté des Premières Nations » ainsi qu'une « Prise de position sur la gouvernance de l'information recueillie sur les Premières Nations dans le cadre de la cybersanté ».



PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Forum national de politiques sur la cybersanté

Le rapport sur les résultats du Forum national de politiques sur la cybersanté montre huit orientations politiques pour la cybersanté. Une importante conclusion du rapport recommande de coordonner un organe national de cybersanté des Premières Nations, c'est pourquoi le Comité consultatif national de la cybersanté a été créé. Le CCNC comprend des représentants de la cybersanté de chaque région, et il est chargé de mettre en œuvre les recommandations faites par le Forum national de politiques sur la cybersanté.

Inforoute Santé du Canada

Le CCNC travaille actuellement sur un Cadre de cybersanté des Premières Nations qui correspond au plan directeur de cybersanté d'Inforoute Santé du Canada. De plus, l'APN a écrit une lettre à Inforoute Santé du Canada pour soutenir le financement de la deuxième étape du projet de registre de clients de Kenora Chief's Advisory.

Plan d'action stratégique de SC sur l'infrastructure de la santé (PISIS)

Afin de déterminer les exigences des Premières Nations pour les applications de cybersanté, une évaluation de l'état de préparation de la cybersanté est en cours en Ontario (Giiwednong, Sioux Lookout), au Québec, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse (Membertou), et en Saskatchewan (Fort Qu'appelle). D'autres travaux seront nécessaires pour que les prochains projets PASIS soient dirigés par les Premières Nations et pour qu'ils reposent sur les priorités des communautés des Premières Nations.

Gouvernance de l'information et Panorama

L'APN élabore actuellement un cadre de gouvernance de la cybersanté des Premières Nations pour soutenir l'intégration des projets de cybersanté de PN avec les Premières Nations.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- Soutenir le « Cadre de cybersanté des Premières Nations » qui correspond au plan directeur de cybersanté d'Inforoute Santé du Canada.
- Continuer à soutenir les régions pour qu'elles travaillent avec les provinces et les territoires au développement d'applications de cybersanté durables et interopérables.
- Travailler avec Santé Canada à la mise en œuvre du PASIS.
- Élaborer une « Prise de position sur la gouvernance de l'information recueillie sur les Premières Nations dans le cadre de la cybersanté » et la faire ratifier par le RNTSPN et les Chefs.
- Poursuite des réunions du CCNC pour faciliter la mise en œuvre des recommandations du Forum national de politiques sur la cybersanté.
- Coordination du « Forum sur la convergence » à l'automne 2011 pour soutenir les partenariats trilatéraux entre Santé Canada, les provinces/territoires, avec le soutien d'Inforoute Santé du Canada et l'Association canadienne de l'informatique de la santé (COACH).
- Continuer à développer et à utiliser le portail Web du CCNC pour faciliter les communications et l'échange d'information entre le Comité consultatif national sur la cybersanté.
- Pousser les régions à relever les exigences en cybersanté et à développer l'expertise informatique.
- Mettre sur pied des outils de communication comme des portails pour soutenir les régions et le développement de la cybersanté.



6. SOINS PRIMAIRES/SERVICES DE SANTÉ

A. SERVICES DE SANTÉ NON ASSURÉS (SSNA)

Le programme national des SSNA couvre les membres des Premières Nations inscrits et Inuits reconnus qu'il aide à atteindre un état de santé général au moins comparable avec celui des autres Canadiens. Les services offerts par les SSNA sont les soins de la vue, les soins dentaires, le transport pour raison médicale, les médicaments, les fournitures et les équipements médicaux, les consultations d'urgence pour les cas de santé mentale et les services approuvés hors du Canada.

La résolution 30/2010 qui a été votée à l'Assemblée générale annuelle de 2010 enjoint à l'APN de demander au ministre de la Santé de mettre fin au contrat entre Brogan (société internationale de données pharmaceutiques) et la DGSPNI qui partage avec elle les données des SSNA. En décembre 2010, l'APN a envoyé une lettre adressée au ministre de la Santé lui demandant de résilier le contrat entre Brogan et les SSNA et elle attend maintenant une réponse du bureau du ministre.

La résolution 76/2010 enjoint à l'APN de demander un ordre de renvoi du Sénat pour étudier le programme des SSNA. La lettre a été envoyée au Sénat, et l'APN attend une réponse favorable.

L'APN cherche un financement durable pour répondre à la croissance de la population et l'augmentation des coûts du programme des SSNA.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Croissance de la population et insuffisance du financement du programme :

Un important facteur dans cette croissance sera l'addition de nouveaux bénéficiaires au programme des SSNA. Le Budget fédéral devra prendre en considération quelque 50 000 nouveaux Indiens inscrits à la suite de l'affaire McIvor et de 27 000 Premières Nations mi'kmaq des Qalipu de Terre-Neuve qui ont été reconnus depuis peu en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Cela représente une hausse de 9,7 % de la population admissible au programme des SSNA. De plus, l'APN a estimé que des hausses de 6,3 % et de 9,3 % sont requises dans divers domaines de prestation lorsqu'on tient compte de la croissance de la population cliente, de l'inflation, des changements dans l'utilisation des services de santé et dans l'état de santé, et dans les effets de l'évolution technologique.

Au cours des 15 dernières années, les SSNA ont appliqué des mesures de restriction des coûts, c'est-à-dire des obstacles à l'accès aux soins de santé des SSNA, ce qui présente un risque considérable pour le maintien de la sécurité du patient. Comme plus de 30 % de nos collectivités sont situées à plus de 90 kilomètres d'un médecin, il est habituel pour les citoyens des Premières Nations de parcourir de longues distances pour recevoir des soins de santé de base, notamment des soins dentaires, une dialyse, une mammographie, de la chimiothérapie et des soins de santé mentale.

Confrontés à des facteurs de stress comme les soins dentaires, pharmacie, transport, fournitures médicales et équipement médicaux, services de santé mentale, et sans financement supplémentaire ou solution à la croissance de la population, les enfants, adultes et aînés de Première Nation devront mener un dur combat et peut-être faire face à une crise pour accéder aux soins de santé de base.



Soins dentaires

Le programme des SSNA instaurera certains changements dans le barème des honoraires de soins dentaires pour 2011. L'augmentation des honoraires de la plupart des soins dentaires suivra l'indice des prix canadiens (CPI + 0,5 %) et les honoraires pour certains soins préventifs seront établis à 100 % des guides honoraires provinciaux de 2010.

Le 1^{er} avril 2011, les SSNA ont lancé à l'échelle du pays, un projet d'essai endodontique (traitement de canal) d'une durée de deux ans pour juger s'il était fondé, faisable et pertinent d'éliminer l'exigence de prédétermination pour les traitements de canal ordinaires sur les dents postérieures (bicuspidés et premières molaires).

Soins de la vue

En 2009-2010, les SSNA ont entrepris une révision de leur politique des soins de la vue et l'APN a relevé les lacunes dans les couvertures. L'APN a travaillé avec Vision Institute of Canada et l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA) pour donner au programme des soins de la vue des SSNA des recommandations pour améliorer l'accès aux soins de la vue et la protection accordée qui seront étudiées avant la mise en place du nouveau cadre des soins de la vue de Santé Canada. Les SSNA rationalisent également les processus pour arriver à une meilleure efficacité et à un meilleur accès des clients, et pour encourager l'INCA à s'inscrire auprès du responsable des traitements des SSNA afin de faciliter le paiement des demandes.

Fournitures et équipements médicaux

L'APN préconise une rationalisation des exigences d'autorisation préalable des soins prothétiques et orthétiques et l'acceptation des ordonnances prescrites par des médecins généralistes.

Guide pour les clients des SSNA

Le guide pour les clients qui a été rédigé conjointement par l'APN et les SSNA devrait être imprimé début juillet et des exemplaires seront postés à chaque collectivité de Première Nation.

Navigateurs des SSNA

L'APN met sur pied une base de données nationale et un modèle de navigateurs pour stocker les données sur les problèmes d'accès aux SSNA. Cela permettra à l'APN et à ses régions de compiler les rapports et de monter un dossier pour demander un changement, l'amélioration du programme des SSNA, et la diminution des difficultés pour les Premières Nations qui tentent d'accéder au programme. Les régions qui n'ont pas encore de navigateurs en place sont les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon et le Manitoba.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- Continuer à demander une hausse du financement du programme des SSNA, et sa durabilité.
- Réduction des politiques de restrictions au programme de soins dentaires des SSNA et amélioration de l'accès aux prestations.
- Continuer à préconiser la mise en place de navigateurs des SSNA chaque région/territoire.
- Présentation au Comité permanent de la santé.



B. SOINS À DOMICILE ET EN MILIEU COMMUNAUTAIRE (SDMC)

Le Programme de soins à domicile et en milieu communautaire des Premières Nations et des Inuits (PSDMC) a été créé pour aider les personnes qui souffrent de maladies chroniques et de courte durée pour qu'elles soient traitées chez elles. Ces soins à domicile permettent à la personne qui en bénéficie de recevoir les soins qui lui sont nécessaires dans un milieu familial et de rester près de sa famille, de ses amis et de sa communauté aussi longtemps que possible pour conserver une certaine indépendance.

Les SDMC peuvent comprendre des services de soins infirmiers comme des soins d'hygiène personnelle, par exemple prendre un bain, des soins de pédicure, de l'aide dans la préparation des repas, et des soins de répit à domicile. Le PSDMC peut autoriser des soutiens supplémentaires si nécessaire. Il est possible d'obtenir ces services additionnels s'il y a suffisamment de fonds en place pour les soins palliatifs et les services de réadaptation.

Chacun de ces services est offert au cas par cas suivant la disponibilité des fonds qui ne sont pas toujours disponibles ou accessibles.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Le Secrétariat à la santé de l'APN et les partenaires de Première Nation du comité sur les SDMC collaborent étroitement et continuent à rechercher le soutien de la DGSPNI pour s'occuper en permanence des nombreux problèmes de soins à domicile et du suivi sur les recommandations faites par les infirmières des Premières Nations qui jouent un rôle déterminant dans la prestation du programme au niveau communautaire.

Une des principales inquiétudes et préoccupations relevées sur les systèmes de soins des Premières Nations est l'incapacité à offrir des salaires concurrentiels en raison du financement.

Par exemple, les infirmières des Premières Nations, sont beaucoup moins rémunérées que leurs homologues allochtones qui travaillent hors des réserves. Les collectivités des Premières Nations ont beaucoup de difficultés à concurrencer les autres gouvernements et leur manque de ressources a très souvent nui au recrutement et à la rétention des prestataires de services de soins. La parité salariale est, depuis longtemps, une cause de préoccupation et un problème majeur des SDMC.

Le plus souvent, les infirmières en SDMC des Premières Nations ne peuvent pas fournir la même qualité ni le même niveau de soins aux patients. En outre, plusieurs infirmières en SDMC des Premières Nations n'ont pas accès aux mêmes possibilités de formation que les infirmières provinciales. Les niveaux de financement demeurent une grande cause de soucis pour la conservation des infirmières en poste.

Les ressources et les niveaux de financement des SDMC n'ont pas augmenté depuis 1999. Cette insuffisance de fonds a créé une très grave pénurie et elle ne permet pas aux communautés de répondre aux demandes et aux défis actuels. L'APN continue à demander une hausse des niveaux de financement.

Une proposition qui est étudiée actuellement au niveau fédéral est l'intégration possible du programme des SDMC de SC avec le programme d'Aide à la vie autonome (AL) d'Affaires indiennes et du Nord Canada.



En 2008, le groupe de travail mixte sur les soins continus (SC) a finalisé un document qui fait une analyse comparative des trois options stratégiques relevées pour traiter la nécessité d'augmenter le financement et les services de soins continus comme les services de soins à domicile, les soins palliatifs, les options de logements supervisés et des établissements de soins de longue durée, que ce soit dans les réserves ou à proximité immédiate des réserves.

L'an dernier, des discussions ont été engagées sur l'intégration des deux programmes. Une des plus grandes inquiétudes qui doit être étudiée est le besoin crucial d'une hausse substantielle des niveaux de financement du programme. L'intégration ajoutera l'établissement de rapports à la charge de travail actuelle des infirmières de SDMC de Première Nation.

Plusieurs infirmières de SDMC doivent faire de longs trajets et travailler beaucoup plus longtemps pour assurer la prestation des soins aux clients/patients, très souvent dans des conditions dangereuses et difficiles. La plupart des collectivités des Premières Nations luttent pour conserver le niveau actuel de services fourni par les services de santé. Les problèmes de recrutement ont compliqué les choses encore un peu plus et ils causeront beaucoup de soucis.

Amélioration de la qualité

Le groupe de travail sur l'amélioration de la qualité (GTQ), mis sur pied en octobre 2006, s'évertue à obtenir l'amélioration de la qualité des services de SDMC. Actuellement, le GTQ participe à l'élaboration d'un Guide d'amélioration de la gestion de la qualité et du risque, qui est mis à l'essai dans huit collectivités. Le but de ce guide est d'accroître la capacité d'amélioration de la qualité dans les collectivités des Premières Nations et des Inuits.

L'APN a participé à la révision de l'étude trois « Évaluation finale » qui est un résumé ou une synthèse qui comprend les études un et deux sur les SDMC et d'autres recherches sur les soins à domicile.

Quatrième étape du projet sur les soins infirmiers à domicile et en milieu communautaire

Le travail est achevé depuis peu, et il a été présenté au groupe de travail des partenaires de Première Nation des SDMC. Le manuel « Creating a Healthy Work Place » (créer un milieu de travail sain) mettra en lumière l'importance d'offrir un milieu de travail sain aux infirmières dans les collectivités des Premières Nations. Cette étape, dirigée par l'APN, comportait quatre documents qui examinaient les défis que doivent relever les infirmières des Premières Nations qui travaillent dans des collectivités des Premières Nations et énonçait les recommandations à apporter pour améliorer ces conditions.

Ce projet se fait en collaboration avec la DGSPNI; il attirera l'attention sur les demandes croissantes de services et sur les inquiétudes/priorités émergentes des travailleurs de la santé. La version finale qui est maintenant terminée fera partie du manuel sur un milieu de travail sain. Ce travail a été guidé par les partenaires régionaux des SDMC qui ont participé au processus d'entrée de jeu, et il a été présenté à la dernière réunion des partenaires de Première Nation.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- Poursuite de l'examen de la proposition de fusion du Programme d'aide à la vie autonome d'AINC et du programme des SDMC de Santé Canada, qui a suscité des inquiétudes chez les partenaires de Première Nation.



- La traduction et la diffusion du guide « Créer un milieu de travail sain pour les infirmières » [traduction] seront faites.
- Continuer à informer la haute direction de la DGSPNI des inquiétudes des partenaires de Première Nation au sujet des SDMC et demander une hausse des niveaux de financement.
- Continuer à participer à l'étude nationale d'évaluation, au GTQ, et aux comités sur la violence faite aux aînés des Premières Nations, l'Alzheimer et les soins palliatifs pour mieux répondre aux questions et aux inquiétudes soulevées par les communautés.

C. SOINS CONTINUS (SC)

En 2008, le groupe de travail mixte sur les soins continus (SC) a finalisé un document qui fait une analyse comparative des trois options stratégiques relevées pour traiter la nécessité d'améliorer le financement et les services de soins continus comme les services de soins à domicile, les soins palliatifs, les options de logements supervisés et des établissements de soins de longue durée, que ce soit dans les réserves ou à proximité immédiate des réserves

En ce qui concerne l'amélioration des services de soins à domicile, le rapport recommande que les services de soins à domicile financés par AINC soient intégrés au PSDMC de Santé Canada.

Une étude des prix de revient a été faite pour connaître les coûts estimatifs de toutes les améliorations proposées pour les soins continus et les améliorations qui comprennent l'optimisation des SDMC, des logements supervisés, des soins en établissements et des soins palliatifs.

Le rapport final sur le prix de revient a été présenté au GTC en 2008. Le GTC a confirmé son soutien à l'intégration et l'expansion des éléments du programme fédéral, surtout à la hausse des niveaux de soins pour répondre aux besoins des Premières Nations qui vivent dans ou près de leurs communautés.

Le GTC recommande aussi fortement une hausse du soutien politique et la promotion par le leadership des Premières Nations pour attirer l'attention sur cette importante question qui en est à l'étape d'élaboration politique et d'approbation par le gouvernement fédéral.

Le document final d'analyse des options doit être présenté au CCS en avril 2010. Santé Canada et AINC utiliseront le rapport pour générer des discussions à divers ordres de gouvernement pour déterminer comment aborder la nécessité d'améliorer les services de soins continus. La recherche et divers rapports confirment que le statu quo n'est pas possible. Les programmes et le cadre stratégique actuels n'ont pas la capacité de répondre aux besoins et à la croissance de la population.

Il est essentiel de combler l'écart entre les services de soins continus qui sont actuellement accessibles aux Premières Nations et ceux qui sont accessibles à la population canadienne en général.

Un des grands changements de programme recommandés à la fois par l'Évaluation du programme d'aide à la vie autonome (2007-2008) et le document d'analyse des options stratégiques relatives aux soins continus est le transfert d'autorité qui est proposé et le financement pour l'élément « soins à domicile » du programme d'aide à la vie autonome à SC pour intégration au PSDMC. Cette mesure est en accord avec le travail en cours pour mettre sur pied un continuum de soins et il faudra davantage de discussions et de coordination entre AINC et SC.



PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN a souligné la nécessité d'obtenir les commentaires des Premières Nations avant de procéder à l'intégration. SC et AINC ont déclaré que plusieurs mesures devront être prises avant que l'intégration soit possible, et ils ont convenu que les Premières Nations seraient consultées avant de procéder à l'intégration. Il y a cependant eu de longues discussions entre les deux ministères fédéraux (SC-AINC) sans aucune participation des Premières Nations. Aucun représentant de l'APN ou des régions des Premières Nations n'a été invité à se joindre à ces discussions.

Avant l'annonce des élections fédérales, les ministères devaient être informés. Les élections ont retardé ces séances d'orientation.

La durabilité des programmes de soins à domicile actuels (PSDMC et AVA) est sérieusement compromise par le financement limité et les exigences supplémentaires d'établissement de rapports générées par la fusion à laquelle on procède sans la participation des Premières Nations.

Le rapport de recherche de SC indique que SC et AINC doivent augmenter de 90 % et 50 % les allocations actuelles pour les SDMC au cours des cinq prochaines années en raison de la croissance de la population, de l'inflation, et des coûts liés à l'accroissement de la gravité.

Ces problèmes sont brièvement mentionnés dans le document d'analyse des options stratégiques, mais ce dernier n'offre aucune recommandation sur le plan de la durabilité parce que ce sujet n'entraîne pas dans le cadre de l'initiative de SC. SC et AINC ont convenu de travailler, avec leurs groupes de travail de Premières Nations respectifs, à élaboration d'un processus pour s'attaquer aux problèmes de durabilité des programmes actuels.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- Informer les ministres pertinents des implications des changements et de la nécessité de la participation des Premières Nations.
- Continuer à demander une hausse des niveaux de financement pour améliorer les services de soins continus et rechercher le soutien du gouvernement fédéral, comme exposé dans le document d'analyse des options stratégiques des services de soins continus.
- Avoir voix au chapitre dans les discussions et décisions en cours et aller de l'avant avec l'intégration proposée au PSDMC de l'élément « soins à domicile » du programme d'AVA.

7. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Le Secrétariat au développement social de l'APN donne suite au mandat qui lui a donné le Cadre politique de développement social qui propose la vision à long terme d'un « système de développement social inclusif, holistique et fondé sur la culture, contrôlé par les Premières Nations, qui donne des communautés saines, sécuritaires et durables. » [Traduction] En conséquence, le Secrétariat au développement social de l'APN est chargé de travailler dans les domaines de la protection de l'enfance des Premières Nations, de l'aide au revenu, du réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants, de la prévention de la violence familiale, et de l'aide à la vie autonome.



PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'exercice 2010-2011 a été une année de grandes réalisations pour le Secrétariat au développement social. Après qu'Affaires indiennes et du Nord Canada ait imposé une réduction budgétaire (AINC) en 2008-2009, et comme aucun financement ne lui avait été accordé pour 2009-2010, la plus grande partie du Secrétariat au développement social avait été démantelée. En conséquence, le travail de l'exercice 2010-2011 n'a pas commencé avant qu'un financement ait été garanti, ce qui a laissé trois mois pour achever les 16 résultats attendus. Malgré le retard dans la réception du financement annuel, une nouvelle équipe de développement social a été mise sur pied et elle a travaillé avec diligence et une vigueur renouvelée pour réaliser les résultats attendus.

Le financement reçu pour l'exercice 2010-2011 cible les domaines de l'aide au revenu, de la prévention de la violence familiale, de l'aide à la vie autonome, et à la participation à la Stratégie de mesure du rendement d'AINC.

Stratégie de mesure du rendement

L'APN a participé activement à la mise sur pied de la Stratégie globale de mesure du rendement des programmes sociaux d'AINC. Les réseaux régionaux de développement de l'APN ont été invités à participer aux débats avec leurs homologues d'AINC pour discuter et donner leurs commentaires sur la stratégie. Cette initiative a donné une stratégie adaptable et l'APN a reçu la promesse qu'elle participera au processus de révision durant tout le cycle de vie de la stratégie, y compris des révisions semestrielles.

Aide au revenu

Le programme d'Aide au revenu d'AINC « dessert une large clientèle, notamment des aînés, familles monoparentales, les personnes sans emploi, celles qui souffrent de handicaps physiques ou mentaux, les jeunes à risque et les travailleurs pauvres. » [Traduction] Le programme est habilité à fournir des programmes d'aide préalable à l'emploi et d'autres mesures actives, mais les limites de fonds actuelles restreignent la capacité du programme à fournir une aide sociale de base. Les mesures actives peuvent être définies comme étant les activités, services et soutiens requis par les personnes qui souhaitent terminer leurs études et leur formation pour obtenir un emploi ou être travailleur autonome. Les autorités du programme d'aide au revenu prévoient des mesures actives dans le programme, mais les hausses de financement nécessaires n'ont jamais été obtenues pour leur mise en place. Cela dit, les Premières Nations ont considérablement accru l'application des fonds disponibles dans les projets pilotes de mesures actives pour tenter de créer de nouvelles approches de prestation des services préalables à l'emploi (mesures actives) dans les collectivités des Premières Nations. De plus, l'année dernière des efforts particuliers ont été faits pour briser le cycle de la dépendance des jeunes sur l'aide au revenu.

Le groupe de travail des Premières Nations sur l'aide au revenu (GTPBAR) avait été mis sur pied pour élaborer et mettre en œuvre le plan d'action d'aide au revenu du cadre stratégique de développement social. Depuis son élaboration, d'autres domaines sont devenus prioritaires pour les discussions et les mesures, notamment : les négociations régionales de mesures actives et leur mise en œuvre, une stratégie pour briser le cycle de la dépendance des jeunes à l'aide au revenu, les domaines particuliers du programme d'aide au revenu qui ont une incidence pour les aînés des Premières Nations, notamment les allocations pour le logement, les insuffisances de la Sécurité de la vieillesse (SV), du Supplément de revenu garanti (SRG) et du Régime de pensions du Canada (RPC), et le partage de l'information sur les meilleures pratiques concernant les mesures actives pour aider les régions à créer leurs propres mesures et



leurs stratégies de prévention. Le financement renouvelé et l'attention que porte le gouvernement fédéral à l'aide au revenu ont facilité le rétablissement du GTPBAR qui s'est réuni deux fois depuis janvier 2011. L'APN a également pu faciliter la participation du GTPBAR à la conférence sur les mesures actives qui a présenté les meilleures pratiques dans ce domaine au Canada, donné un aperçu des initiatives actuelles et souligné les problèmes qui devaient s'ajouter au programme national du GTPBAR. Le GTPBAR est en train de dresser la liste des priorités nationales, et de finaliser un guide national de ressources sur les mesures actives, un compendium national des projets sur les mesures actives, et la planification d'un événement national d'apprentissage sur le développement social pour le printemps 2012.

Dans le travail fait par l'APN sur l'aide au revenu, l'attention s'est concentrée sur la nécessité de réduire le nombre croissant de jeunes pris dans le cycle de dépendance sur l'aide au revenu. Une grande partie du travail accompli à ce jour dans ce domaine s'est faite en collaboration avec le CNJ-APN. Une session de dialogue d'une journée a été organisée avec le CNJ pour connaître le point de vue de ses membres sur le cycle de dépendance des jeunes sur l'aide au revenu. Cette tribune a permis la création d'une vidéo intitulée « Investing in Social Change for Future Generations » ainsi que d'un rapport sur la session de dialogue et une trousse d'outils pour aider les jeunes à se libérer de l'aide au revenu. En outre, le CNJ a aidé au développement d'un kiosque d'information mobile qui a été utilisé pour présenter et distribuer la vidéo des jeunes sur le dialogue à la conférence Gathering our Voices 2011, à Prince Rupert, Colombie-Britannique, qui a accueilli plus de 1 000 jeunes délégués autochtones.

Pour tenter de répondre aux besoins des jeunes des Premières Nations francophones, un dialogue francophone de deux jours sur l'aide au revenu a été organisé à Sept-Îles, Québec. Contrairement aux jeunes qui avaient participé au Dialogue national des jeunes avec le CNJ qui étaient surtout des étudiants ou qui travaillaient, les participants à la session de dialogue en français étaient tous bénéficiaires de l'aide au revenu. Un rapport sur cette réunion, et une vidéo en français intitulée « Investir dans le changement social pour les futures générations », ont été créés.

Une des priorités relevées par le GTPBAR est le manque d'applications et les difficultés des aînés des Premières Nations pour accéder aux programmes de SV/SRG/RPC. Le Conseil des aînés de l'APN et le groupe de travail des Premières Nations des anciens combattants ont obtenu de précieuses rétroactions en participant à une session de dialogue avec l'équipe du développement social pour cerner les problèmes et déterminer un ensemble provisoire de mesures recommandées pour le SV/SRG/RPC. De plus, l'équipe du développement social a également organisé une session d'information qui sera donnée au groupe par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) sur les prestations disponibles et comment les obtenir plus facilement.

Aide à la vie autonome (AVA)

La vision du programme AVA décrite dans le cadre stratégique de développement social est la suivante : *« aider les citoyens, les enfants et les familles des Premières Nations à conserver leur indépendance le plus longtemps possible, et à assurer, le cas échéant, des soins à domicile et en milieu communautaire pour permettre aux gens de rester dans leurs communautés. »* [Traduction]

L'APN a travaillé avec ses partenaires régionaux sur le transfert des soins à domicile du Programme d'aide à la vie autonome d'AINC au Programme de soins à domicile et en milieu communautaire (SDMC) de Santé Canada (Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits). L'équipe de développement social a organisé une réunion d'une journée avec les partenaires des SDMC (groupe de travail) pour discuter des enjeux liés à ce transfert. La discussion a abouti à la rédaction d'une liste de problèmes liés



au transfert, et à une liste de solutions proposées pour faciliter le transfert et faire participer les Premières Nations au processus.

Prévention de la violence familiale

La violence familiale et la violence contre les femmes sont toujours des sujets importants pour les femmes des Premières Nations et pour leurs familles. Le Secrétariat développement social de l'APN cherche à améliorer la qualité de vie des familles des Premières Nations touchées par la violence familiale, et à augmenter le nombre de services et de soutiens qui leurs sont offerts. Dans un effort pour renouer et reconstruire les relations qui existaient précédemment avec les intéressés, l'APN a participé à une rencontre annuelle des directeurs de refuges financés par AINC, rencontre organisée par le Cercle national autochtone contre la violence familiale (CNAVF). Cette réunion a donné l'occasion à l'APN de jouer un rôle crucial pour faciliter l'échange de connaissances en partageant les meilleures pratiques et en fournissant un mécanisme qui encourage les discussions en ligne entre les directeurs de refuge et le CNAVF, c'est-à-dire le nouveau portail Web et la nouvelle page Web du Secrétariat au développement social. L'accès au portail a été restreint aux membres pour donner la possibilité aux directeurs de refuge des Premières Nations de partager l'information lors de réunions et de babillards en ligne en temps réel.

Page et portail Web du développement

Depuis quelque temps, la mise sur pied d'un mécanisme de partage de l'information sur le développement social entre les régions et les communautés est devenue une priorité. Une nouvelle page Web a donc été créée pour le Secrétariat au développement social. Elle héberge les renseignements clés, fournit des liens aux organisations/projets communautaires (le cas échéant) dans les régions, et partage un calendrier des événements nationaux, régionaux et communautaires liés au développement social. De plus, pour tenter d'améliorer la communication avec les partenaires régionaux et les intéressés, seuls les membres du GTPBAR et des directeurs des refuges des Premières Nations peuvent accéder aux portails afin d'organiser des rencontres en temps réel en ligne, des babillards et de partager l'information qui leur est destinée.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- **Groupe consultatif en matière de politiques des Premières nations et d'AINC (GCP-PNA) :** Le GCP-PNA sera remis sur pied pour garantir que les Premières Nations pourront donner leurs suggestions pour la Stratégie globale de mesure du rendement afin de faciliter la création d'outils de mesure concrets et culturellement appropriés pour les Premières Nations. Le GCP-PNA a un rôle essentiel à jouer pour donner une approche coordonnée pour encourager et faire progresser les questions de développement social des Premières Nations
- **Aide au revenu :** Le GTPBAR continuera à travailler sur l'initiative sur les mesures actives, les améliorations au programme d'aide au revenu et aux négociations région par région pour le financement des mesures actives. De plus, un événement national d'apprentissage organisé par le GTPBAR, est prévu pour le printemps 2012. Le travail avec le CNJ-APN sur l'élaboration d'initiatives des jeunes pour briser le cycle de la dépendance à l'aide au revenu se poursuivra, et se poursuivra le plan d'action des jeunes sur l'aide au revenu sera finalisé et mis en place. L'APN continuera aussi à travailler avec RHDCC et d'autres intervenants pour améliorer les conditions de vie des aînés des Premières Nations grâce aux programmes de SV/SRG/RPC.



- **Aide à la vie autonome** : Le Secrétariat au développement social de l'APN facilitera la mise sur pied d'un groupe de travail national des Premières Nations sur l'aide à la vie autonome pour aborder les questions importantes liées à l'aide à la vie autonome, comprenant entre autres, donner des rétroactions et commentaires sur l'élaboration d'une stratégie de gestion du changement, et la création d'un cadre d'intégration pour permettre un transfert sans heurt des soins à domicile du Programme d'aide à la vie autonome au Programme de soins infirmiers à domicile et en milieu communautaire.
- **Programme de prévention de la violence familiale** : L'équipe de développement social de l'APN continuera à travailler avec ses partenaires, dont le Conseil des femmes de l'APN, le cercle national autochtone contre la violence familiale (CNAVF), et les directeurs des refuges des Premières Nations afin d'améliorer la qualité de vie des familles des Premières Nations touchées par la violence familiale et à augmenter le nombre de services et de soutiens qui leur sont offerts.
- **Comité des Chefs sur le développement social** : L'équipe de développement social de l'APN tente de remettre le comité des Chefs sur le développement social sur pied. Étant donné l'actuel climat politique, l'APN pense qu'il est nécessaire d'avoir un solide leadership pour poursuivre un programme national de développement social, surtout dans les domaines de la protection de l'enfance, de l'aide au revenu et de l'aide à la vie autonome.



PENSIONNATS INDIENS

La Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRPI) n'est pas seulement une convention historique, c'est aussi une voix vers la guérison et la réconciliation entre les Premières Nations, le Canada et les Églises. L'Assemblée des Premières Nations (APN) continue de jouer un rôle clé et central dans la mise en œuvre de la CRPI.

Les résolutions n° 6/2010 (*Protéger les droits des anciens élèves des pensionnats indiens dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens*) et n° 22/2010 (*Recours des externes*) soutiennent ce travail. La résolution n° 66/2010 appuie la demande d'installer des éléments commémoratifs (monuments) dans tous les pensionnats indiens. La résolution n° 69/2010 soutient la demande de formuler des excuses personnelles aux survivants des pensionnats indiens d'une manière conformes aux pratiques de conclusion des traités (se serrer la main) qui sont en vigueur sur leurs territoires traditionnels.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN conclura un contrat avec le Secrétariat du Processus d'évaluation indépendant (PEI) qui consiste à proposer des auxiliaires administratifs du PEI (remplisseurs de formulaires) durant le processus de présentation des demandes, qui se terminera le 19 septembre 2012. L'APN offrira une formation et s'occupera de la mise en œuvre et de la gestion du processus. Le résultat attendu est 1 400 demandes de PEI. Le Secteur des pensionnats indiens recommandera au Comité exécutif de l'APN d'obtenir la prorogation de la date limite du PEI en raison du manque de représentation des anciens élèves des pensionnats indiens dans les communautés éloignées et isolées des Premières Nations.

En décembre 2010, le Secteur des pensionnats indiens a organisé une séance d'information sur la CRPI d'une journée. Les parties de la CRPI ont présenté des comptes rendus alors que des Chefs et des travailleurs sur le terrain pouvaient examiner les préoccupations régionales concernant la mise en œuvre de la CRPI. Le juge Murray Sinclair, président de la Commission de vérité et de réconciliation (CVR), a présenté un compte rendu sur les activités nationales et régionales ainsi que sur le projet de commémoration. La séance d'information (TRC) a été diffusée en direct sur le Web; la webdiffusion est disponible en ligne à www.afn-irs.ca.

Le Secteur des pensionnats indiens poursuit ses activités de défense d'intérêts visant à obtenir une indemnisation pour les externes. Un avis juridique et un plan de travail ont été achevés et une note d'information sur le cas des externes a été présentée au Comité exécutif de l'APN. Le Secteur a organisé une réunion avec le Comité d'administration national (CAN) afin d'examiner cette question; une question qui ne figure toutefois pas dans le mandat du CAN. Pour que les externes soient pris en compte par la CRPI, celle-ci doit être modifiée après avoir obtenu le consentement de toutes les parties et l'approbation des tribunaux. Les externes ont toutefois la possibilité de participer au Processus d'évaluation indépendant, à la CVR et aux activités de commémoration. Le Secteur des pensionnats indiens organisera une réunion sur les externes en marge de l'Assemblée générale annuelle de 2012 de l'APN.

L'APN a envoyé une lettre au gouvernement fédéral au sujet de la résolution n° 66/2010 (*Excuses aux élèves des pensionnats indiens sur leurs territoires traditionnels*).



Le Secteur des pensionnats indiens continue de participer aux activités du groupe de travail de toutes les parties de la CVR. Le calendrier national des activités est le suivant : Inuvik - juin 2011; Halifax - automne 2011; Saskatchewan - printemps 2012; C.-B. - automne 2012; Québec - printemps 2013; Alberta - automne 2013; conclusion en Ontario en juin 2014.

La date limite du Paiement d'expérience commune (PEC) est le 19 septembre 2011. L'APN discute avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) de l'excédent de financement de plus de 40 millions de dollars. Compte tenu de l'importance de l'excédent, des plans seront élaborés afin d'accorder aux anciens élèves des pensionnats indiens un crédit personnel de 3 000 dollars pour des activités éducatives, et le restant sera déposé dans le Fonds fiduciaire de la FIC.

Le Secteur des pensionnats indiens a développé un site Web sur les pensionnats indiens, qui englobe une initiative visant à créer une page Facebook à l'intention de chaque ancien élève afin de favoriser l'organisation de réunions d'anciens pensionnaires, la discussion, l'échange de photos et l'entraide. Ce site Web invite les enfants et petits-enfants des anciens élèves des pensionnats indiens à mieux comprendre les conséquences intergénérationnelles des pensionnats indiens.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- Présenter une proposition d'installation d'éléments commémoratifs par l'intermédiaire du fonds de commémoration de la Commission de vérité et de réconciliation à l'occasion de la prochaine demande de propositions en 2011. Cela s'effectuera en collaboration avec les groupes des Églises.
- Continuer de jouer le rôle de facilitateur dans les activités visant à obtenir un recours pour les externes.
- Garder à jour le site Web sur les pensionnats indiens, en tant que média social, à l'intention des anciens élèves, des Églises et du gouvernement.
- Continuer de présenter des comptes rendus sur la Convention de règlement des pensionnats indiens aux assemblées régionales et aux conférences sur les pensionnats indiens.
- Poursuivre les travaux sur l'excédent de fonds du Paiement d'expérience commune avec Affaires indiennes et du Nord canadien.



INDIGÈNATION

Le 18 juillet 2010, le Chef national Shawn A-in-chut Atleo et le Conseil des jeunes de l'Assemblée des Premières Nations (APN) ont lancé IndigènACTION. Cette initiative constitue un effort national visant à s'appuyer sur l'esprit et le dynamisme insufflés par les Jeux olympiques de 2010, à favoriser l'établissement de partenariats et à affermir les relations actuelles dans le but d'améliorer la qualité de vie des peuples autochtones. À cet effet, l'initiative préconise l'adoption de modes de vie sains, l'unité communautaire et des perspectives de retombées économiques issues des communautés. Cet effort passe par l'obtention d'un investissement et d'un appui plus importants pour nos athlètes, car le sport est un vecteur d'encouragement, de motivation et de confiance en soi pour les jeunes.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Lancée sous la houlette de l'athlète olympique Waneek Horn-Miller et du Conseil des jeunes de l'APN, la première phase de l'initiative comprenait des tables rondes régionales. Celles-ci avaient pour but de déterminer des pratiques exemplaires et des objectifs communs et de formuler des recommandations pour soutenir et stabiliser les initiatives et organismes, tant nouveaux qu'actuels, qui encouragent les jeunes athlètes autochtones et qui s'efforcent de promouvoir la santé physique et le bien-être dans les communautés. Des athlètes, des responsables des loisirs et du conditionnement physique, des représentants d'institutions publiques et du secteur privé et des membres de communautés ont participé aux tables rondes.

Le processus des tables rondes a bénéficié de l'appui de l'APN et de nombreux commanditaires, dont Tim Hortons, Nike, New Relationship Trust, Motivate Canada et l'APN-C.-B. Le rapport sur les tables rondes sera présenté à l'Assemblée générale annuelle de 2011.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- Préparer une enquête visant à documenter le processus des tables rondes.
- Tenir un sommet virtuel sur le sport, la santé physique et le bien-être.
- Organiser une ou deux tables rondes dans la région de l'Atlantique.
- Mettre sur pied un groupe de travail chargé d'élaborer un plan d'action s'appuyant sur les recommandations du processus ou du rapport des tables rondes.
- Tenir une conférence nationale ou participer au Forum national sur la santé, qui est prévu en novembre 2011, afin de présenter le plan d'action et des pratiques exemplaires internationales.



EXERCER ET METTRE EN ŒUVRE NOS DROITS :

Les Premières Nations disposent de droits inhérents qui leur accordent le contrôle sur les décisions qui affectent leur vie. L'APN soutiendra les Premières Nations en vue de mettre en œuvre ces droits et les traités, en ayant recours à des normes bien définies telles que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Nous rappelons au Canada que nous sommes tous des citoyens visés par des traités, que nous avons des responsabilités les uns vis-à-vis des autres, ainsi qu'une obligation de remplir ces promesses sacrées. Notre heure est venue d'agir en ce qui concerne l'autorité et les droits inhérents des Premières Nations, en appuyant la gouvernance traditionnelle, en recherchant des normes acceptables en matière de consultation et d'accommodement et en obtenant un partage des revenus tirés des ressources.



STRATÉGIE NATIONALE SUR LA MISE EN ŒUVRE DES TRAITÉS

La stratégie nationale de l'Assemblée des Premières Nations (APN) sur la mise en œuvre des traités est orientée par la résolution n° 7/2010 – *Accords sacrés ~ Confiance sacrée : travailler ensemble à la mise en œuvre des traités et pour consolider notre souveraineté en tant que nations* –, qui a été adoptée par les Chefs lors de l'Assemblée générale annuelle de 2010, à Winnipeg.

Les dirigeants des Premières Nations ont tracé une voie à suivre qui ne s'appuie pas sur la *Loi sur les Indiens*, mais plutôt sur la relation initiale issue des traités, sur leurs droits et sur l'édification et le renforcement de leurs gouvernements.

La Stratégie nationale sur la mise en œuvre des traités a pour but de soutenir les gouvernements des Premières Nations par des activités de coordination politique et de défense d'intérêts favorisant la mise en œuvre des traités. La stratégie exige de l'APN qu'elle remplisse son rôle de défense d'intérêts dans le cadre d'une approche coordonnée afin de soutenir les signataires de traités dans leurs efforts visant à obtenir la pleine reconnaissance et la mise en œuvre en bonne et due forme des traités de la part de la Couronne.

La ratification de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) constitue un point important et un cadre commun pour orienter la mise en œuvre des traités, l'autodétermination et la reconnaissance des droits. L'APN continuera de demander sans relâche la mise en œuvre absolue et sans réserve de la DNUDPA à la Couronne.

La Stratégie nationale s'appuie sur sept piliers : cérémonie et protocole; mobilisation politique; mobilisation juridique; défense d'intérêts à l'échelon international; mobilisation économique; action directe; changement social et développement économique. L'APN continue de progresser dans d'importants piliers de la stratégie nationale. Voici certains de ses travaux :

- Solliciter l'engagement des aînés afin de s'assurer que des protocoles et cérémonies adéquats constituent la base de notre travail dans le domaine des traités et reconnaître le travail de ceux qui font preuve d'un leadership exemplaire en faisant prévaloir les droits issus des traités.
- Faciliter la tenue de tables rondes avec les nations signataires de traités antérieurs à la Confédération et les nations visées par des traités numérotés en vue de lancer des processus appropriés de mise en œuvre des traités avec la Couronne, qui instaurent des principes communs découlant de la relation issue des traités.
- Étudier toutes les questions relatives à l'installation d'un tribunal des traités indépendant, notamment en examinant les modèles d'autres administrations, par exemple le Waitangi Treaty Tribunal en Nouvelle-Zélande.
- Chercher de nouvelles approches concernant les droits fonciers des Premières Nations fondés sur les traités. Ce travail consiste principalement à permettre aux Premières Nations de réaffirmer leur compétence inhérente sur leurs terres et ressources, situées dans les réserves et sur leurs territoires traditionnels, par l'intermédiaire de nouveaux modèles de régimes fonciers qui renforceraient le contrôle et le pouvoir décisionnel des Premières Nations.
- Étudier l'établissement d'une nouvelle relation fiscale, fondée sur une relation issue de traités, qui serait une véritable relation de gouvernement à gouvernement et qui ne serait pas basée sur des modèles d'ententes de contribution actuels.



- Un fonds pour les droits a été établi et des efforts de collecte de fonds sont en cours afin de s'assurer qu'un montant de ressources sera disponible pour employer d'autres moyens de mise en œuvre des traités lorsqu'il sera stratégique d'associer une action en justice à une mesure politique.
- À l'occasion de l'Année internationale des jeunes des Nations Unies, l'APN veillera à ce que les jeunes des Premières Nations constituent un élément important de la Stratégie nationale sur la mise en œuvre des traités et que celle-ci devienne un « appel à la mobilisation » visant à mettre fin une fois pour toutes à la relation coloniale.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

En mars 2011, l'APN a tenu une table ronde avec les signataires de traités antérieurs à la Confédération. La réunion avait pour but de réunir tous les signataires de traités antérieurs à la Confédération et de mieux saisir les points de vue locaux et régionaux concernant la mise en œuvre des traités, tel que préconisé par la Stratégie nationale de l'APN sur la mise en œuvre des traités.

La table ronde a essentiellement été consacrée à l'engagement des Premières Nations et de la Couronne. La discussion a porté sur les sujets suivants : les efforts déployés au fil des décennies dans la mise en œuvre des traités; le règlement des différends en tant que mécanisme favorisant la mise en œuvre des traités; la DNUDPA; l'examen des points de vue local et régional sur la relation issue des traités en vue de favoriser une meilleure compréhension; les commissions des traités; les groupes d'étude; les prochaines efforts à mettre en œuvre afin de progresser en partenariat avec la Couronne.

Des Chefs, conseillers et autres représentants de tous les territoires visés par des traités antérieurs à la Confédération – à savoir la Colombie-Britannique, l'Ontario, le Québec et la région de l'Atlantique – ont participé à cette table ronde à Ottawa, qui était représentative des diverses régions visées par des traités.

Les participants ont été invités à étudier deux questions fondamentales :

1. Quels éléments sont nécessaires pour mettre en œuvre les traités?
2. Quel rôle peut jouer le règlement des différends dans cette question?

À la suite de présentations et discussions détaillées consacrées à ces questions et à d'autres, les participants ont atteint un large consensus dans les domaines suivants :

- a) La mise en œuvre des traités exige des deux parties qu'elles désignent des représentants idoines pour faire avancer les questions relatives à la mise en œuvre et qu'elles fournissent des mandats et ressources appropriés pour garantir la réussite de la mise en œuvre des traités;
- b) L'organisation d'une tribune de règlement des différends constitue un élément central de toute démarche visant à faire progresser la mise en œuvre en tant qu'impératif commun.



RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- Présenter des propositions sur l'élaboration d'une approche renouvelée de mise en œuvre des traités qui serait fondée sur la reconnaissance du partenariat de nation à nation sur les traités. Cette proposition comprendra des recommandations requérant de nouveaux mandats, mécanismes et outils ainsi que de nouvelles politiques et structures, tant pour la Couronne que les signataires de traités, pour procéder à la mise en œuvre des traités dans le cadre d'une compréhension véritable de l'esprit et objectif initiaux.
- Axer les efforts sur la priorité que constitue le règlement des différends en tant qu'outil indispensable pour mettre en œuvre les traités éventuellement assortis d'un différend; les efforts consistent à déterminer le type de mécanismes de règlement des différends à mettre en place ainsi que les mandats, processus, lois et/ou mécanismes qui seraient nécessaires pour régler les différends relatifs aux traités.
- Apprendre l'histoire des traités et de la mise en œuvre des traités aux plus jeunes générations de Premières Nations et informer la population canadienne de la nécessité de considérer les traités comme une priorité.
- Améliorer les communications aux niveaux local, régional et national.



REVENDEICATIONS GLOBALES

Adoptée lors de l'Assemblée générale annuelle de 2010, la résolution n° 10/2010 souligne la nécessité d'élaborer un processus réunissant les Premières Nations et la Couronne pour réviser conjointement la politique actuelle sur les revendications globales, tout en s'assurant que le titre autochtone et les droits ancestraux sont pris en compte de façon équitable et diligente.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Conformément à l'orientation énoncée dans la résolution, l'Assemblée des Premières Nations (APN) a mis sur pied un Groupe de travail sur la politique des revendications globale (PRG) qui a tenu deux réunions depuis l'AGA 2010. À la suite de ces réunions, le Groupe a présenté une proposition au gouvernement fédéral en vue d'obtenir des fonds pour financer ses travaux. Telle que formulée, la proposition a permis au Chef national d'entamer des discussions avec le premier ministre et le ministre des Affaires indiennes au sujet de l'évolution d'un processus conjoint de révision de la PRG destiné à résoudre des questions de procédure, et aussi à souligner la nécessité de mettre sur pied un tribunal indépendant pour régler les litiges survenant dans les négociations.

Au cours de la dernière réunion, le Groupe de travail a réaffirmé la nécessité de préparer un énoncé de consensus national au sujet de la politique fédérale sur les revendications globales :

L'assemblée des Premières Nations, la Union of BC Indian Chiefs et le Sommet des Premières Nations unissent publiquement leurs voix par la présente pour réaffirmer le titre autochtone et les droits ancestraux de toutes les Premières Nations de la Colombie-Britannique et du Canada.

La Politique sur les revendications globales du Canada est fondée sur la dénégation de nos droits et de notre titre. Nous rejetons catégoriquement cette politique ainsi que la mise en œuvre de cette politique par le Canada.

Nous enjoignons le Canada de respecter l'honneur de la Couronne et d'adopter une nouvelle politique de reconnaissance, d'affirmation et de mise en œuvre du titre autochtone, qui s'inscrit dans sa volonté d'adopter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Le gouvernement du Canada a manifesté l'intérêt de travailler avec les Premières Nations à l'apport de modifications à la politique. Cependant, il n'a pas encore accepté de s'engager dans le processus, ni dans le travail de structuration préconisé par la résolution de l'AGA.

Des discussions sont en cours afin de s'assurer que les objectifs mentionnés dans la résolution n° 10/2010 sont pris en compte dans un plan de travail mixte Canada-Premières Nations plus large qui consistera à relever les nombreux défis existant dans la politique du Canada au sujet des droits ancestraux et issus de traités.

Une question connexe portant sur la mise en œuvre des traités modernes ou accords sur les revendications territoriales a été considérée comme un sujet relevant de la compétence du Groupe de travail sur les revendications globales. Les Chefs en assemblée ont demandé d'accroître les activités de défense d'intérêts dans le domaine des traités modernes afin d'inciter le gouvernement fédéral à honorer ses obligations en matière de mise en œuvre des traités.



Le Comité des Chefs sur les revendications (CCR) a été informé de cette question; il a prévu d'en discuter à la prochaine réunion (date à déterminer). Des efforts visant à organiser des activités avec la Coalition des revendications territoriales sont en cours.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- Mettre en œuvre un processus conjoint d'élaboration et de révision de la politique réunissant la Couronne et les Premières Nations.
- Élaborer une stratégie sur la mise en œuvre des traités modernes.
- Présenter aux Chefs en assemblée un compte rendu sur les progrès accomplis qui découlent des activités d'un nouveau groupe de travail chargé d'examiner la politique et d'autres activités stratégiques pertinentes.



MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION DES NATIONS UNIES SUR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 13 septembre 2007. Les Chefs en assemblée ont aussi adopté la DNUDPA par l'intermédiaire de diverses résolutions, dont la résolution n° 37/2007. La DNUDPA constitue une expression des droits fondamentaux des peuples autochtones du monde entier et énonce les principes de partenariat et de respect mutuel qui devraient façonner les relations entre les États et les peuples autochtones. Elle fournit des moyens de déterminer et d'évaluer la façon dont les États respectent et mettent en œuvre les droits des peuples autochtones.

Le 12 novembre 2010, le Canada a annoncé qu'il avait indiqué au président de l'Assemblée générale des Nations son intention de ratifier la DNUDPA.

Lors de la 10^e session de l'Instance permanente des Nations Unies pour les questions autochtones, le Chef national Shawn Atleo a prononcé l'allocution suivante au nom des Premières Nations au Canada et de nombreuses organisations non gouvernementales, Premières Nations individuelles, entités des Premières Nations et organisations provinciales et territoriales :

En tant qu'instrument international de consensus, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones est essentielle à la survie, à la dignité et au bien-être des peuples autochtones du monde entier. Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, James Anaya, a conclu de la manière suivante son rapport d'août 2010 destiné à l'Assemblée générale des Nations Unies (A/65/264) :

La mise en œuvre de la Déclaration doit être considérée comme un impératif politique, moral et légal soumis à aucune restriction qui s'inscrit dans les objectifs des droits de la personne de la Charte des Nations Unies.

Notre organisation est entièrement d'accord. Étant donné le nombre exponentiel et fréquent de violations des droits de la personne dans le monde, il est devenu urgent de mettre en œuvre entièrement et efficacement la Déclaration.

Nous nous félicitons de voir que des entités des Nations Unies responsables des traités utilisent la Déclaration pour interpréter les droits des Autochtones et les obligations d'État connexes dans les traités internationaux. Des organismes spécialisés des Nations Unies et les rapporteurs spéciaux et experts indépendants du Conseil des droits de l'Homme ont aussi recours à la Déclaration. Les commissions et tribunaux nationaux se basent énormément sur la Déclaration.

Certains États, tels le Canada et les États-Unis, déshonorent leurs engagements à l'égard de la Déclaration, tant sur le plan national qu'international. Ils interprètent la Déclaration d'une manière qui va à l'encontre de ses dispositions et qui pénalise gravement les peuples autochtones dans le monde. Ils manquent à leur parole dans leurs obligations internationales qui consistent à respecter, à protéger et à satisfaire les droits humains des peuples autochtones.



Nous recommandons les mesures suivantes à l'Instance permanente des Nations Unies pour les questions autochtones (PFII), en tant que moyens de promouvoir et de systématiser la mise en œuvre de la Déclaration aux niveaux national, régional et international. Ces recommandations demandent à l'Instance de :

1. Recommander au Conseil des droits de l'Homme (CDH) d'autoriser au Mécanisme d'experts des droits des peuples autochtones (EMRIP) d'évaluer annuellement la façon dont la Déclaration est interprétée et mise en œuvre à tous les niveaux (EMRIP, Rapport du 26 août 2010 destiné au CDH (A/CDH/15/36), propositions 4 et 5).
2. Développer une base de données consultable regroupant des mesures particulières, y compris des pratiques exemplaires de mise en œuvre de la Déclaration (tel que proposé par le Caucus des peuples autochtones d'Amérique du Nord).
3. Formuler des recommandations à l'intention des États qui amoindrissent la portée de la Déclaration, tant sur le plan national qu'international, en prenant des mesures qui vont à l'encontre de ses dispositions.
4. Demander avec insistance aux États de mettre en place, en collaboration avec les peuples autochtones, des plans de travail nationaux, assortis de dates limites et de priorités, pour mettre en œuvre la Déclaration. Les États devraient ainsi présenter régulièrement un rapport sur les progrès et retards survenus dans la mise en œuvre de la Déclaration à leur propre assemblée nationale et à l'Instance.
5. Demander avec insistance aux États d'examiner, en collaboration avec les peuples autochtones, les lois et politiques en vigueur afin de s'assurer qu'elles sont conformes à la Déclaration (tel que cela est demandé dans le rapport provisoire du 9 août 2010 du Rapporteur spécial des Nations Unies).
6. Demander avec insistance aux États de respecter les normes en matière de droits de la personne contenues dans la Déclaration afin de garantir un respect et une mise en œuvre absolus des droits de tous les peuples autochtones, y compris ceux mentionnés dans les traités conclus avec ces peuples.
7. Demander avec insistance à tous les niveaux de gouvernement et à tous les organismes multilatéraux de s'assurer que l'ensemble de leur personnel connaît parfaitement la Déclaration, qu'il a reçu des directives claires sur ce sujet et qu'il est encouragé à respecter ses dispositions.
8. Demander avec insistance aux États de sensibiliser, en collaboration avec les peuples autochtones, leur population à la Déclaration, de l'informer sur les droits de la personne contenus dans la Déclaration et de considérer celle-ci comme un cadre universel de principes de justice et de réconciliation. Les États doivent honorer leurs obligations internationales, notamment celle de respecter les droits de la personne de tous les citoyens.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Dans toutes leurs activités de communication, le Chef national et l'APN demandent la mise en œuvre de la Déclaration auprès du gouvernement fédéral, d'autres gouvernements, du secteur privé et de la population canadienne, tout particulièrement dans les discussions de politique avec les fonctionnaires fédéraux et dans les allocutions prononcées sur la Colline du Parlement dans le cadre de diverses séances législatives.



RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- En collaboration avec le gouvernement du Canada, élaborer un plan de mise en œuvre des Premières Nations qui vise à intégrer les normes de la DNUDPA dans les lois et politiques du Canada influant sur les traités, les revendications globales, l'autonomie gouvernementale et l'ensemble des questions qui concernent les relations entre les Premières Nations et le Canada.
- Continuer d'informer les dirigeants, techniciens et citoyens des Premières Nations au sujet du contenu et de l'utilisation de la DNUDPA, qui constitue un ensemble de droits et de normes à inclure dans leurs responsabilités et projets de politique, de négociation et d'adoption de lois.



SOUTENIR LES GOUVERNEMENTS DES PREMIÈRES NATIONS ET L'ÉDIFICATION DES NATIONS :

L'APN soutiendra les Premières Nations, en tant que détentrices du titre autochtone, des droits afférents, et en tant que signataires de traités, dans leur volonté de transiger avec les gouvernements et de servir leurs citoyens, peu importe leur lieu de résidence. L'APN défendra la pleine reconnaissance de la compétence des Premières Nations ainsi que des ententes de transfert durables afin de permettre aux Premières Nations de s'acquitter de leurs responsabilités vis-à-vis de leurs citoyens. Notre heure est venue de réédifier nos nations par la voie de l'unité et en prenant les mesures nécessaires en vue du remplacement de la Loi sur les Indiens.



REVENDEICATIONS PARTICULIÈRES

Le dossier des revendications particulières comporte deux volets importants : (1) les questions liées directement aux revendications particulières; 2) les questions consacrées aux ajouts de terres aux réserves (ATR).

Les travaux accomplis dans ces domaines sont mandatés par de nombreuses résolutions, en commençant surtout par celle n° 08/2007 (*Revendications particulières*) qui a été adoptée après que le Canada ait annoncé son plan d'action relatif aux revendications particulières, intitulé *La justice, enfin!*, en 2007.

Depuis cette annonce, un grand nombre de résolutions ont été adoptées : n° 24/2010, *Utilisation du Mode alternatif de règlement des conflits (MARC) pour régler les revendications particulières en suspens*; n° 82/2008, *Acceptation des principes énoncés par le groupe de réflexion quant aux revendications particulières importantes*; n° 50/2007, *Loi sur le tribunal des revendications particulières*; n° 09/2010, *Améliorer la Politique sur les ajouts de terres aux réserves*. Récemment, en décembre 2010, lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs, d'autres résolutions ont été adoptées pour les revendications très importantes (n° 84/2010, *Soutien à l'égard des droits fonciers supérieurs à 150 millions de dollars*) et les bandes sans assise territoriale (87/2010, *Soutien à l'égard des bandes sans assise territoriale*).

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Revendications territoriales

En 2007, l'annonce du plan du Canada, *La justice, enfin!*, portait sur l'établissement d'un nouveau tribunal indépendant chargé de rendre des décisions sur les revendications particulières pouvant aller jusqu'à 150 millions de dollars. Dans le cadre de cette initiative, l'APN a commencé à travailler en collaboration avec le gouvernement du Canada en juillet 2007, plus particulièrement à l'élaboration de la *Loi sur le Tribunal des revendications particulières* (LTRP) et à la formulation d'un accord politique connexe, qui a été signé en novembre 2007. La LTRP est entrée en vigueur le 16 octobre 2008.

L'an dernier, l'APN a soulevé de nombreuses questions importantes liées aux revendications particulières, dont certains engagements avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC), les travaux relatifs au nouveau Tribunal des revendications particulières et la coordination de divers groupes des Premières Nations travaillant dans des dossiers connexes.

Pendant l'exercice 2010-2011, les retards constatés dans la réception du financement d'AINC ont de nouveau bloqué certains domaines de travail. Cependant, l'APN a été en mesure d'engager des discussions sur divers sujets, dont les fonds des revendications pour les Premières Nations, et d'étudier la proposition de médiation du Canada. Dans le cadre de ses travaux avec le Comité des Chefs sur les revendications, l'APN en a conclu que l'approche du Canada concernant l'offre de services de médiation ne satisfaisait pas les engagements mentionnés dans *La justice, enfin!*, ni le mandat qui lui a été confié par la résolution n° 24/2010 lors de la dernière Assemblée générale annuelle, en juillet 2010. Par conséquent, l'APN continue de réclamer l'adoption d'une approche renouvelée concernant l'offre d'une médiation par le Canada plutôt que de laisser ce dernier s'engager ce dans la mise en œuvre proprement dite de son approche.



Bien que quelques progrès aient été accomplis l'an dernier dans l'engagement avec AINC, le Tribunal a engendré une quantité importante de travail supplémentaire. Le Tribunal a présenté ses règles de pratique en juin 2010. L'APN a pris l'initiative de commenter ces règles; elle aide depuis à la coordination d'efforts de défense d'intérêts concernant ces règles auprès du Tribunal. Onze parties intéressées – qui ont toutes commenté les règles du Tribunal – se sont entretenues des règles en question avec les responsables du Tribunal en octobre 2010. L'APN a pu coordonner la présentation d'un document de consensus sur les règles qui avait été rédigé par plusieurs parties intéressées. Le Tribunal a accepté favorablement le document. On s'attend à ce que les règles définitives du Tribunal prennent en compte l'avis de l'APN et des autres parties intéressées.

Le Tribunal a tenu une deuxième réunion du Comité consultatif à la fin du mois de mai 2011 pour discuter de la médiation liée à ses activités. Ce dernier a l'intention d'utiliser la médiation dans le cadre de son processus de gestion de cas. À cet effet, l'APN a coordonné les activités des parties intéressées des Premières Nations du Comité consultatif en vue de proposer un consensus qui est, cette fois, en relation avec la médiation. On espère que le fait de travailler en collaboration avec d'autres parties intéressées incitera le Canada à revoir son approche actuelle concernant la médiation dans le règlement des revendications particulières. Le Tribunal devrait entendre les premiers cas à l'automne.

Le soutien accordé aux Premières Nations dont les revendications excèdent 150 millions de dollars fait encore partie des mesures de défense d'intérêts mises en œuvre par l'APN, conformément à la résolution n° 84/2010. Étant donné que ces Premières Nations n'ont pas accès au Tribunal, elles ont beaucoup de difficultés à présenter leurs revendications afin d'obtenir un règlement équitable et impartial. Par conséquent, l'APN s'efforce de coordonner des efforts, notamment en présentant une proposition au Comité permanent des affaires autochtones, qui a étudié le nouveau processus. L'APN compte également se présenter devant le Comité à titre de témoin.

Ajouts de terres aux réserves

La réforme du processus d'ajouts de terres aux réserves fait partie des travaux qui ont débuté en 2007; elle est considérée comme un domaine particulier de l'Accord politique de 2007. À l'automne 2009, un Groupe de travail conjoint (GTC) a été formé avec le Canada pour remplir l'engagement de « travailler ensemble afin d'appuyer les travaux actuels reliés aux revendications particulières et aux autres questions connexes ».

Le GTC a convenu de s'attaquer en premier lieu au vide en matière de politiques qui existe dans le domaine des ATR, notamment les terres achetées avec les moyens accordés par le Tribunal des revendications particulières. Ce travail a abouti à une ébauche d'énoncé de politique provisoire sur les ATR, qui crée une nouvelle catégorie au sein de l'actuelle politique et qui donne la priorité aux ATR provenant du Tribunal.

Durant les discussions du GTC, tous les participants ont reconnu qu'il est nécessaire d'améliorer en profondeur la politique et les pratiques relatives aux ATR afin de garantir un transfert efficace des terres devant être ajoutées aux réserves. Le GTC a cerné de nombreux éléments limitant ou empêchant le transfert de terres et a examiné des propositions de solution.

Un plan de travail a été élaboré pour orienter les futurs travaux. Il aborde les questions en matière de politique, de loi et de fonctionnement qui ne sont pas suffisamment exhaustives et qui ont fait l'objet de



discussions au sein du GTC. Il présente également les sujets extérieurs au mandat du GTC qui pourraient avoir un effet sur les ATR.

De janvier à mars, l'APN a tenu cinq réunions régionales en vue d'informer au sujet de cette initiative et de recueillir les points de vue des techniciens régionaux sur ces questions. Une autre réunion régionale devrait avoir lieu au début de l'actuel exercice (en fonction de la réception du financement) et des études de cas fondées sur ce travail devraient être entreprises.

Sous réserve de l'engagement continu du Comité des Chefs sur les revendications particulières, la discussion sur les ATR devrait se poursuivre durant l'exercice actuel. Cela comprendra la confirmation d'une politique provisoire sur les ajouts de terres aux réserves de la part du Canada ainsi qu'une recherche et des activités supplémentaires menées avec les Premières Nations dans les régions de la part de l'APN.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- Surveillance du Tribunal et participation lorsque ce dernier deviendra pleinement opérationnel.
- Rapports sur les progrès réalisés dans le dossier des services de médiation dans le cadre de *La justice, enfin!*
- Activités de défense d'intérêts et soutien destinés aux Premières Nations dont les revendications excèdent 150 millions de dollars.
- Engagement continu auprès du Comité des Chefs sur les revendications.
- Planification et suggestions pour la politique de cinq ans et les examens obligatoires.
- Organisation d'une dernière séance de dialogue régional sur les ATR et achèvement de plusieurs études de cas.



LOI CANADIENNE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

La loi adoptée par le Parlement ouvre les portes à des plaintes pour discrimination portant sur les décisions prises en vertu de la *Loi sur les Indiens*. La *Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne*, L.C. 2008, ch. 30, est entrée en vigueur le 18 juin 2008. Pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), celle-ci est entrée en vigueur en 2008, lors de l'adoption de la loi, mais, pour les Premières Nations, elle entrera en vigueur le 18 juin 2011.

En 1977, la proclamation de l'article 67 dans la première version de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* (LCDP) a protégé toute décision prise en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Conscients que l'abrogation de l'article 67 et la pleine application de la LCDP peuvent soulever des questions en matière de capacités, de mise en œuvre et de planification pour les gouvernements des Premières Nations, les Chefs en assemblée ont enjoint l'APN d'entreprendre une étude afin de déterminer les préparatifs, les capacités et les ressources humaines et financières qui seront nécessaires aux Premières Nations pour relever les défis inhérents à la LCDP (résolution n° 05/2008, « Mise en œuvre du projet de loi C-21 et abrogation de l'article 67 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* »).

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Publié en mars 2010 et révisé en décembre 2010, le rapport *Évaluation de la préparation des communautés des Premières Nations en ce qui a trait à l'abrogation de l'article 67 de la Loi canadienne sur les droits de la personne* de l'APN est fondé sur le dialogue entrepris avec les Premières Nations de toutes les régions du Canada qui a porté tant sur l'abrogation que sur la question plus générale de la protection des droits de la personne des Premières Nations. Les sources d'information du rapport sont les commentaires recueillis durant les dix séances de discussion régionales qui ont eu lieu entre janvier et mars 2010.

Voici quelques-uns des résultats présentés dans le rapport : 1) un niveau très faible de sensibilisation à l'abrogation de l'article 67 et à la LCDP; 2) les communautés ont peu de moyens à leur disposition pour élaborer et examiner des politiques d'application de la LCDP ainsi que pour élaborer des politiques et lignes directrices consacrées aux droits de la personne des Premières Nations; 3) selon une évaluation, environ 1 700 édifices publics et 21 000 bâtiments appartenant à des bandes doivent être modernisés afin d'améliorer l'accessibilité des personnes handicapées des communautés.

En juin 2011, l'APN a rédigé un chapitre, qui résume le rapport de l'APN, du rapport du ministre des Affaires autochtones destiné au Parlement.

Malgré les activités de défense d'intérêts menées par des représentants de l'APN et le Chef national auprès du ministre des Affaires autochtones et de fonctionnaires fédéraux, les difficultés financières liées à la nécessité de s'assurer que les communautés sont prêtes à relever les défis inhérents à l'abrogation de l'article 67 n'ont pas été prises en compte.

La Commission canadienne des droits de la personne s'est engagée dans une initiative autochtone destinée à fournir des outils d'information essentiels - tout en mettant l'accent sur le développement des connaissances, la prévention et l'adoption d'un autre mode de règlement des différends - afin d'aider les Premières Nations à mieux comprendre la nouvelle situation et à s'y adapter.



Des représentants de l'APN et le Chef national se sont entretenus avec des représentants de la Commission canadienne des droits de la personne, y compris le président intérimaire, afin d'établir des relations et ensuite de lancer des projets destinés à élaborer et mettre en œuvre des méthodes pour aider les gouvernements des Premières Nations à relever les nouveaux défis.

RÉALISATIONS D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- L'APN continuera ses activités de défense d'intérêts auprès du gouvernement fédéral afin d'inciter ce dernier à aider les gouvernements des Premières Nations sur le plan financier et opérationnel. De plus, l'APN s'efforcera encore d'établir des partenariats et des relations de collaboration avec la Commission canadienne des droits de la personne et d'autres entités afin de pouvoir répondre aux besoins des gouvernements des Premières Nations et de les aider dans leurs travaux entrepris dans ces domaines.



CITOYENNETÉ

Le projet de loi C-3, *Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au registre des Indiens*, a été adopté le 31 janvier 2011. Il modifie l'article 6 de la *Loi sur les Indiens* afin que les petits-enfants de toute femme ayant perdu son statut à la suite de son mariage soient admissibles à l'inscription en vertu de la *Loi*.

L'Assemblée des Premières Nations (APN) continue de demander à ce que des ressources adéquates soient octroyées aux Premières Nations pour les aider à faire face à l'augmentation de leur population à la suite des modifications législatives.

Lors de la présentation du projet de loi C-3, le ministre avait annoncé le lancement d'un processus d'étude visant à examiner les questions générales concernant l'inscription, l'appartenance à la bande et la citoyenneté; des sujets qui n'étaient pas abordés dans le projet de loi. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) avait refusé de lancer ce processus tant que le projet de loi n'avait pas été adopté.

Conformément à la résolution n° 17/2010, *Principes d'un processus exploratoire sur la citoyenneté des Premières Nations*, l'APN facilite la tenue d'un dialogue national sur la citoyenneté des Premières Nations.

L'initiative consiste à utiliser les nouvelles technologies pour recueillir un vaste éventail de points de vue et joindre des personnes qui ne participent habituellement pas à la planification ou au processus décisionnel de l'APN. Elle comprend des tables rondes virtuelles, un portail interactif sur le Web, des propositions multimédias et un forum national sur la citoyenneté des Premières Nations, qui se tiendra les 15 et 16 novembre 2011, au Enoch River Cree Resort, en Alberta.

Dans le cadre de la première table ronde qui a eu lieu le 9 mai 2011, le Conseil national des jeunes de l'APN a dirigé une discussion consacrée aux thèmes généraux de l'identité, de l'identité nationale et du changement. Il a aussi centré la réunion sur les questions suivantes :

1. Quelle signification a pour vous aujourd'hui la citoyenneté des Premières Nations? Est-elle différente de celle de vos grands-parents? Sera-t-elle différente de celle de vos petits-enfants?
2. À votre avis, quels sont les rôles et responsabilités des citoyens et de leurs gouvernements?
3. De quelle façon la citoyenneté devrait-elle évoluer au sein de votre nation?
4. Quels outils sont nécessaires pour apporter concrètement ce changement?

En près de trois heures, plus de 500 internautes ont participé à la table ronde et l'activité de clavardage a reçu plus de 600 commentaires. L'intégralité de la table ronde est présentée sur www.afn.ca; elle continue d'être visionnée. D'autres tables rondes et discussions sont prévues pour cet été et le début de l'automne. L'APN demandera aux citoyens des Premières Nations de lui envoyer des propositions, sous un format multimédia, qui décrivent leur point de vue sur la citoyenneté dans le contexte actuel, les rôles et responsabilités des citoyens et des gouvernements, la façon dont ils souhaitent voir évoluer leur nation et les outils dont ils ont besoin pour concrétiser ces changements.



RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- Poursuivre les activités de défense d'intérêts afin d'obtenir l'engagement du Canada et s'assurer que les gouvernements des Premières Nations ont suffisamment de fonds pour prendre soin de leurs citoyens, y compris pour faire face aux nouvelles contraintes inhérentes à la mise en œuvre des récentes modifications de la *Loi sur les Indiens*.
- Garder une tribune multimédia ouverte afin de favoriser le dialogue et l'échange de points de vue et d'approches concernant l'affirmation et l'exercice de la compétence des Premières Nations sur la citoyenneté.
- Tenir le Forum national sur la citoyenneté des Premières Nations, les 15 et 16 novembre 2011, afin d'obtenir diverses suggestions et d'étudier les éléments importants d'un plan d'action sur la mise en œuvre de la compétence sur la citoyenneté.
- Présenter à des fins d'examen et de décision le nouveau plan d'action sur la mise en œuvre de la compétence sur la citoyenneté à l'Assemblée extraordinaire des Chefs, en décembre 2011.
- Lancer des mesures approuvées par les Chefs en assemblée, y compris la présentation de recommandations au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et au Parlement.



STRATÉGIE URBAINE

En 2010, par l'intermédiaire de la résolution n° 18/2010, l'Assemblée des Premières Nations (APN) a reçu le mandat d'élaborer une stratégie urbaine des Premières Nations pour accroître les efforts dans le dossier des citoyens des Premières Nations vivant en milieu urbain, qui devient de plus en plus important. La Stratégie urbaine vise à affermir les relations entre les gouvernements et citoyens des Premières Nations, à se débarrasser des restrictions de la *Loi sur les Indiens* et à travailler à la mise en place d'un éventail de services et au transfert de droits aux citoyens des Premières Nations.

La Stratégie est fondée sur le principe de base suivant : les dirigeants des Premières Nations représentent leurs citoyens quel que soit leur lieu de résidence. Par conséquent, cette stratégie peut être utile dans de nombreux domaines. Les cinq éléments suivants de la Stratégie urbaine sont considérés comme des priorités :

1. Protéger les droits et intérêts des Premières Nations;
2. Occuper l'espace urbain des Premières Nations;
3. Solliciter une réponse plus efficace du gouvernement fédéral;
4. Affermir les relations avec les principaux partenaires urbains;
5. Envisager des solutions en matière de changement organisationnel.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN a continué de travailler avec ses partenaires, tels que l'Association nationale des centres d'amitié (ANCA), à l'élaboration d'une stratégie urbaine des Premières Nations facilitée au niveau national, coordonnée au niveau régional et dirigée au niveau local. À cet effet, l'APN et l'ANCA signent une déclaration de partenariat à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle (AGA) afin d'officialiser leur partenariat et d'entreprendre des initiatives communes dans des domaines stratégiques, tels que la défense d'intérêts, la recherche et les communications.

L'APN a continué de faciliter le dialogue avec les dirigeants et citoyens des Premières Nations au sujet des priorités des membres des Premières Nations vivant en milieu urbain. Le 23 février 2011, lors de la Conférence nationale sur la recherche concernant les Autochtones en milieu urbain, l'APN a organisé une table ronde stratégique, intitulée *Élaborer une stratégie urbaine des Premières Nations*.

L'APN a aussi communiqué les priorités des Premières Nations concernant la situation des citoyens des Premières Nations vivant en milieu urbain dans le cadre d'activités de sensibilisation des parlementaires. Le 2 mars 2011, le Chef régional Rick Simon s'est présenté en tant que témoin devant le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, qui avait réuni un groupe de citoyens autochtones vivant en milieu urbain dans le cadre de son étude sur les questions sociales touchant les plus grandes villes canadiennes. Conformément à la résolution sous-tendant son engagement, l'APN a insisté sur la nécessité de faire davantage respecter les droits inhérents et issus de traités des citoyens des Premières Nations, quel que soit leur lieu de résidence, et de revendiquer la compétence des Premières Nations dans les centres urbains.



RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- Mettre sur pied un comité consultatif des Premières Nations sur la Stratégie urbaine comprenant des Chefs et des techniciens.
- Favoriser l'engagement des régions dans la poursuite de l'élaboration de la Stratégie urbaine.
- Organiser un dialogue avec les fonctionnaires responsables de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain (SAMU) afin de leur demander de prendre en compte les points de vue des Premières Nations dans le renouvellement de la SAMU.
- Renforcer la présence d'une politique urbaine et d'une notion de défense d'intérêts dans tous les domaines d'engagement de l'APN.
- Présenter le modèle de la Stratégie urbaine.



JUSTICE

La résolution n° 61/2010 enjoint le Comité exécutif de l'APN de demander au Canada de mettre sur pied une commission d'enquête publique indépendante sur les femmes autochtones disparues et assassinées au Canada; demande à tous les ordres de gouvernement de faire participer les Premières Nations, tant au niveau local et régional que national, à l'élaboration de plans d'action destinés à soutenir les familles et à examiner les causes profondes de la violence envers les femmes autochtones; demande au gouvernement du Canada de soutenir les initiatives communautaires et la campagne Sœurs d'esprit; demande au gouvernement du Canada de veiller à ce que des installations soient mises en place pour accueillir les personnes qui sont victimes de violence; demande à ce que la protection et la sécurité des femmes et enfants des Premières Nations soient assurées au Canada, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA).

La résolution n° 83/2010 enjoint l'Assemblée des Premières Nations de faciliter l'organisation d'une conférence nationale sur la justice au cours de l'automne de 2011 - qui réunira des représentants clés des Premières Nations, du système de justice pénale, de la police et d'organismes gouvernementaux - pour débattre des lois et politiques relatives à la justice et pour élaborer une stratégie et un plan de travail nationaux relatifs à la justice. Elle enjoint aussi l'APN et le Comité exécutif d'élaborer un mandat pour la tenue d'une enquête nationale multi-juridictionnelle sur la justice comprenant éventuellement un examen indépendant des sujets suivants : les interventions policières ayant abouti à la mort d'Autochtones par arme à feu de la police; les cas de décès dans les prisons; les cas de femmes disparues et assassinées. De plus, la résolution confère à l'APN le mandat de formuler des recommandations pour l'élaboration d'une politique publique destinée à examiner les facteurs socioéconomiques qui sont à l'origine des crimes. La résolution enjoint aussi l'APN et le Comité exécutif d'obtenir les ressources adéquates pour leur permettre de soutenir l'application du plan d'action et d'accomplir de véritables résultats et améliorations dans le domaine de la justice à l'intention des Premières Nations.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Le Chef national a fait valoir le caractère urgent du dossier des femmes disparues et assassinées à l'occasion de diverses présentations, y compris devant l'Instance permanente des Nations Unies pour les questions autochtones. Selon Amnistie Internationale, le Canada a l'obligation précise et incontournable d'assurer la sécurité des femmes autochtones, de faire comparaître les coupables d'agressions devant les tribunaux et d'examiner les problèmes profonds de marginalisation, de dépossession et d'appauvrissement qui ont mis un grand nombre de femmes autochtones dans une situation de danger.

Au cours d'un entretien avec la présidente de l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC), le Chef national a salué les contributions de la campagne Sœurs d'esprit et a accepté de travailler en collaboration avec l'Association dans le dossier des femmes disparues et assassinées. En juin 2011, l'APN a participé, en tant qu'organisation nationale autochtone, à un forum sur les femmes autochtones.

Le Chef national s'est entretenu avec William Elliot, commissaire de la GRC, au sujet du renouvellement du Protocole de sécurité publique APN-GRC. Au lieu de renouveler le Protocole, ils ont convenu d'élaborer un plan de travail consacré uniquement au dossier des femmes disparues et assassinées et se sont engagés à obtenir des résultats dans ce domaine particulier.



Le Chef national et le Chef régional de l'Alberta, George Stanley, ont participé à deux séances d'information de la GRC consacrées aux femmes disparues et assassinées des quatre provinces de l'Ouest, à savoir la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba. Les conclusions de la séance d'information aident l'APN et la GRC à préparer un plan de travail. La séance a aussi révélé l'existence d'un nombre disproportionné d'hommes disparus et assassinés. D'après les données statistiques relatives à une région, les homicides perpétrés à l'encontre des Autochtones représentent 82 % des cas.

Pour l'exercice 2010-2011, l'APN a obtenu une petite entente de financement de projet dans la première phase d'une proposition, « Agir dans le dossier des femmes disparues et assassinées ». Cette entente vise à établir des relations avec des services d'assistance provinciaux et régionaux afin de préparer des ateliers régionaux sur les femmes disparues et assassinées et de fournir un appui aux familles des victimes. La deuxième phase est en cours de préparation.

L'APN a envoyé une demande – qui a été acceptée – pour participer aux activités de la commission d'enquête sur les femmes disparues qui se tient en Colombie-Britannique.

Dans ses allocutions, le Chef national mentionne régulièrement les problèmes de sécurité et de santé existant dans nos communautés. L'APN s'efforce d'obtenir les ressources nécessaires pour organiser une conférence nationale, éventuellement du 12 au 15 septembre 2011, en présence des parties intéressées et des dirigeants des Premières Nations. Cette conférence sera l'occasion d'engager des discussions sur la mise sur pied de programmes et d'une infrastructure nationaux, régionaux et locaux consacrés à la sécurité des femmes et des familles autochtones et sur les ressources nécessaires pour répondre à leurs besoins. Les politiques de sécurité individuelle et publique actuelles qui concernent nos familles et nos communautés feront aussi l'objet d'une conférence nationale.

Les deux résolutions demandent au Comité exécutif de l'APN de préparer un mandat pour une enquête publique multi-juridictionnelle indépendante qui pourrait aboutir à un examen indépendant des mesures de police, des cas de décès d'Autochtones dans les prisons et des cas de femmes disparues et assassinées. Il serait judicieux d'entreprendre une étude bibliographique portant sur les enquêtes, commissions et recherches précédentes afin d'avoir une meilleure idée du type d'enquête publique à mettre en œuvre ainsi que du type de mandat nécessaire.

En ce qui concerne les services de police, l'APN s'est entretenue avec des fonctionnaires du ministère de la Sécurité publique au sujet de l'évaluation du Programme de services de police des Premières Nations. Elle a fait valoir la nécessité d'augmenter le financement et présenté d'autres exigences opérationnelles afin de pouvoir offrir des services de police efficaces et appropriés aux communautés des Premières Nations. Le niveau de financement du programme des services de police pour les communautés autochtones devait être diminué durant l'exercice 2011-2012. Dans ce dossier, l'APN et le Chef national sont parvenus à maintenir les niveaux de financement dans le programme des services de police par l'intermédiaire d'affectations particulières mentionnées dans le budget fédéral



RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- Mettre en œuvre le plan de travail de l'APN et du Chef national sur les femmes disparues et assassinées, comprenant le développement d'un site Web consacré aux personnes et enfants disparus.
- Obtenir des engagements financiers pour le Forum national sur la justice et faciliter son organisation avec des parties intéressées et des dirigeants des Premières Nations.
- Représenter les intérêts nationaux des Premières Nations à la Commission d'enquête sur les femmes disparues et assassinées en Colombie-Britannique.
- Préparer un mandat pour une enquête publique multi-juridictionnelle qui comprendrait un examen indépendant des mesures de police, des décès d'Autochtones en détention et des cas de femmes disparues et assassinées au Canada.



PASSAGE FRONTALIER

Les Premières Nations possèdent des droits de passage frontalier ancestraux et issus de traités qui sont reconnus et confirmés dans divers textes, tels le Traité Jay de 1764, l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* et l'article 36 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Dans ce secteur de politique, les sujets d'intérêt sont les suivants : les mouvements transfrontaliers, l'amélioration de la sécurité frontalière, le transport d'objets culturels ou sacrés et les cartes d'identité autochtones.

Dans le contexte actuel régi par les normes strictes d'identification et de sécurité de l'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental (entrée en vigueur le 1^{er} juin 2009), le passage de la frontière entre le Canada et les États-Unis comporte de nombreux défis complexes pour les citoyens des Premières Nations. Un grand nombre de communautés des Premières Nations sont traversées par cette frontière; cela implique un passage frontalier quotidien.

Les Chefs en assemblée ont affirmé que les solutions actuellement disponibles, à savoir les passeports du Canada et des États-Unis et le nouveau Certificat sécurisé de statut indien (CSSI), ne répondent pas aux besoins des citoyens des Premières Nations. La résolution n° 20/2010, *Soutien à la reconnaissance du statut de nation de la Confédération iroquoise Hotinonsionne et à la validité des passeports autochtones*, préconise l'utilisation de passeports autochtones et demande au gouvernement du Canada de travailler en étroite collaboration avec les Premières Nations à la mise en place de leur propre processus d'identification sécurisé, qui serait basé sur l'appartenance à la nation, la citoyenneté, la compétence et les droits inhérents.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Afin de poursuivre le dialogue entre les Premières Nations et divers organismes du Canada et des États-Unis, une proposition de financement a été soumise pour la tenue d'un sommet autochtone international sur les droits relatifs au passage de la frontière.

L'APN demeure en communication avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien afin de pouvoir tenir les Premières Nations au courant de l'évolution du Certificat sécurisé de statut indien.

L'APN a offert son appui aux dirigeants des Premières Nations qui préconisent la mise sur pied d'un système autochtone d'identification auprès d'organismes canadiens et américains.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- Organiser conjointement un sommet autochtone international sur les droits relatifs au passage de la frontière et présenter un rapport sur les résultats de ce dialogue multilatéral.
- Continuer de demander au Canada de mettre au point des cartes d'identité frontalières sécurisées des Premières Nations.
- Surveiller la mise en œuvre nationale du Certificat sécurisé de statut indien et tenir les Premières Nations au courant des exigences en matière de documents.
- Faciliter l'échange d'expertise technique concernant les systèmes d'identification sécurisés.



FAIRE PROGRESSER NOS INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX :

Les Premières Nations peuvent jouer un rôle actif dans l'économie et, ce faisant, contribuer à édifier nos économies, créer de la richesse et des emplois, et aider nos citoyens à façonner l'économie nationale. Notre heure est venue de jouer un rôle de chef de file en tant qu'Autochtones en vue de trouver un équilibre entre les possibilités de développement et la conservation de la terre, en favorisant la protection de l'environnement et le développement vert. Nous sommes les premiers à ressentir les conséquences de la dégradation de l'environnement, notamment le changement climatique, et pourtant nous sommes souvent les derniers à être écoutés. Nos voix doivent se faire entendre, nos droits doivent être respectés et nous devons prendre part à la solution.



SECTEUR DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le Secteur de la gestion de l'environnement (SGE) aide les Premières Nations à mieux comprendre les relations complexes qui existent entre différentes questions environnementales relatives à trois domaines thématiques importants : la santé environnementale, la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles. Le SGE a pour mandat d'entreprendre des recherches, d'élaborer des politiques, de faire progresser les initiatives axées sur l'environnement et de défendre les intérêts des Premières Nations. Ce mandat englobe aussi un large éventail de questions environnementales d'envergure internationale, nationale, régionale et locale.

Le SGE s'efforce de contribuer aux processus décisionnels afin de susciter un véritable changement positif dans divers domaines de l'environnement et des droits. Dans ses projets et activités, le SGE prend en compte divers facteurs interdépendants et s'appuie sur les meilleures connaissances disponibles pour mener des activités de défense d'intérêts dans des domaines importants considérés comme des priorités par les Premières Nations, entre autres les contaminants chimiques, les aliments traditionnels, les changements climatiques, les pêches, la foresterie, les ententes internationales, l'exploitation minière, la gestion des déchets nucléaires, les espèces en péril et toute nouvelle question.

Le SGE soutient les Premières Nations dans le domaine de l'environnement. Il s'efforce de trouver de nouvelles voies et de nouveaux outils pour permettre à celles-ci d'acquérir des moyens d'action, de faire participer les jeunes, de mettre à profit les connaissances traditionnelles et de servir de modèle en matière d'excellence environnementale. Les initiatives et programmes décrits ci-dessous sont susceptibles d'apporter un véritable changement; ils s'inscrivent dans des objectifs généraux de gestion de l'environnement et visent à atteindre l'autonomie, la durabilité et l'équité sociale.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Santé environnementale

Les activités menées par le SGE dans les domaines de la santé environnementale et des contaminants se situent à la pointe des programmes de défense d'intérêts fondés sur la recherche existant au Canada. Le SGE s'est engagé dans d'importants partenariats avec les Premières Nations afin d'obtenir d'excellents résultats de recherche privilégiant les environnements sains. Les initiatives entreprises dans ce domaine sont : l'Initiative de biosurveillance des Premières Nations, l'Étude des Premières Nations sur les aliments, l'alimentation et l'environnement (First Nations Food, Nutrition and Environment Study), l'Enquête sur la qualité de l'air intérieur des Premières Nations et le Programme national sur les contaminants de l'environnement chez les Premières Nations. Le type de programmes mis en œuvre par le Réseau d'innovation en santé environnementale des Premières Nations consiste à favoriser l'établissement de partenariats entre les Premières Nations et le milieu universitaire en vue d'étudier et de mieux comprendre la relation existant entre l'environnement et la santé des Premières Nations.

Les études du SGE sont conformes aux principes PCAP (propriété, contrôle, accès et possession). Toutes les communautés des Premières Nations participant aux études du SGE sont directement engagées dans la recherche et contrôlent la façon dont elles sont menées; tous les renseignements recueillis appartiennent aux Premières Nations. En aidant les communautés participantes à comprendre la signification des données



recueillies dans le processus de recherche, le SGE sensibilise ces dernières à la santé environnementale et leur permet d'utiliser ces données pour obtenir un changement.

Qualité de l'air

Le SGE participe à de nombreuses initiatives consacrées à la qualité de l'air intérieur et extérieur, dont l'Étude sur la qualité de l'air intérieur des Premières Nations (EQAIPN), et à l'établissement de normes sur l'air extérieur dans l'ensemble du Canada. Les travaux sur la qualité de l'air du SGE visent à aider les Premières Nations à être mieux informées sur la qualité de l'air intérieur, à sensibiliser ces dernières aux effets néfastes d'un air intérieur vicié sur la santé et à contribuer à la mise en place de normes et d'un cadre réglementaire pour améliorer la qualité de l'air extérieur.

L'EQAIPN permet de cerner les liens existant entre la santé et la qualité de l'air intérieur et de promouvoir une meilleure santé cardiovasculaire. Menée à Swan Lake, au Manitoba, elle a consisté à analyser l'air intérieur dans plusieurs foyers volontaires et à mesurer la concentration de contaminants environnementaux et de particules. Les habitants de ces foyers ont passé des tests cardiovasculaires non invasifs destinés à mettre en évidence les risques pour la santé causés par l'éventuelle présence de contaminants dans l'air intérieur. Des filtres à air commerciaux ont servi à évaluer si un air intérieur de meilleure qualité a un effet sur la santé. Selon les résultats préliminaires, la santé cardiovasculaire s'améliore proportionnellement à la qualité de l'air intérieur. Toutes les données sont en cours d'analyse. Les résultats globaux seront communiqués aux participants à l'étude et à la communauté, mais les résultats individuels demeureront confidentiels. Un rapport destiné aux Premières Nations recommandera des façons d'améliorer la qualité de l'air intérieur, d'éviter des problèmes respiratoires et d'améliorer la santé cardiovasculaire.

Récemment, Environnement Canada a invité le SGE à participer à des réunions et à une séance d'information sur l'élaboration de normes portant sur l'air ambiant. Ces normes visent à établir des niveaux d'émissions applicables et ciblés pour protéger la santé et l'environnement. Le SGE présentera les points de vue et préoccupations des Premières Nations concernant ces normes, la façon d'atteindre les objectifs et celle de réglementer les émissions.

Gestion des produits chimiques

Le SGE a l'intention de renseigner davantage les Premières Nations sur conséquences de l'exposition aux produits toxiques et la gestion des produits chimiques. En 2010-2011, il a effectué l'Enquête sur l'exposition aux produits toxiques afin de recueillir des renseignements sur les types de produits chimiques utilisés dans les communautés des Premières Nations et d'évaluer les pratiques de manutention et le degré de sensibilisation aux dangers des produits chimiques. De plus, le SGE a préparé un ensemble de fiches d'information consacrées à certains produits chimiques dangereux (p. ex. les polluants organiques persistants, le mercure, le bisphénol A [appelé couramment « BPA »] dans les objets en plastique et les biphenyles polychlorés [BPC]) et de la documentation expliquant les seuils, les lignes directrices et les normes. Chaque fiche d'information décrit les caractéristiques du produit chimique, sa toxicité et les risques inhérents à l'exposition.

Le SGE est membre du Conseil consultatif des intervenants du Plan de gestion des produits chimiques, un comité réunissant plusieurs intervenants qui contribuent à la mise en œuvre du Plan de gestion des produits chimiques (PGPC). Le Conseil a pour objectif de recueillir les conseils et idées des intervenants et des Premières Nations concernant la mise en œuvre du PGPC. L'information sur le PGPC est acheminée aux Premières Nations par l'intermédiaire du Réseau des directeurs de l'environnement de l'APN. En attendant



que le gouvernement présente les plans de mise en œuvre de la deuxième phase du PGPC, le SGE poursuit ses activités dans le cadre du PGPC.

Initiative de biosurveillance des Premières Nations

L'Initiative de biosurveillance des Premières Nations (IBPN) est une étude novatrice propre aux Premières Nations qui vise à évaluer l'exposition aux contaminants de l'environnement à l'échelle nationale. Elle a reçu son mandat par la voie des résolutions n^{os} 49/2009 et 34/2010. L'étude consiste à recueillir et à analyser des échantillons de sang et d'urine en vue d'évaluer la concentration de certains contaminants chimiques (liste préétablie). Elle permettra d'obtenir des données de référence qui serviront dans d'autres enquêtes sur les effets des produits chimiques présents dans l'environnement et aidera les chercheurs à suivre l'évolution des tendances au fil des ans. Les méthodes d'étude garantissent la participation des Premières Nations, la confidentialité des renseignements et le contrôle sur les données et leur utilisation.

À la fin de 2010, le SGE a lancé le projet pilote de l'IBPN et collecté des échantillons de sang et d'urine auprès de 252 participants dans deux communautés pilotes au Manitoba. Les échantillons ont été analysés à l'*Institut national de santé publique du Québec*. Le SGE compte recevoir et diffuser les résultats de ce projet pilote en octobre 2011.

Le SGE à l'intention de lancer le projet national durant l'été 2011; il concernera 550 participants habitant dans 14 communautés situées au sud du 60^e parallèle et choisies au hasard. La participation à l'étude est strictement facultative et requiert le consentement préalable de chaque participant. Avant la collecte d'échantillons, le SGE présentera l'étude aux participants et leur donnera des dépliants informatifs, un formulaire de consentement décrivant l'étude en détail et de l'information sur l'utilisation et la confidentialité des données. Le Comité d'éthique de la recherche de Santé Canada et de l'Agence de santé publique a approuvé le plan et les méthodes appliquées pour le projet.

Le SGE a présenté à plusieurs reprises les objectifs de cette initiative aux dirigeants des Premières Nations. Des exposés ont aussi été organisés dans des universités. L'IBPN est un parfait exemple de ce qu'il est possible de réaliser en établissant des partenariats et en travaillant directement avec les Premières Nations; elle sera utilisée en tant qu'étude de cas dans certaines pratiques exemplaires.

Étude des Premières Nations sur les aliments, l'alimentation et l'environnement

Depuis 2008, le SGE a entrepris l'Étude des Premières Nations sur les aliments, l'alimentation et l'environnement (First Nations Food, Nutrition and Environment Study - FNFNES) en collaboration avec des communautés des Premières Nations afin de sensibiliser les citoyens à la sécurité des aliments traditionnels. La FNFNES est une étude intégrale sur l'alimentation qui consiste à recueillir des données sur la nutrition et les habitudes alimentaires et à évaluer, par des analyses, la concentration de certaines substances dans plusieurs éléments : les contaminants environnementaux dans les aliments traditionnels, les traces de métaux dans l'eau potable, les produits pharmaceutiques dans l'eau de surface et le mercure dans les cheveux. Les éléments analysés sont des indicateurs d'exposition. La FNFNES est menée en partenariat égal avec la University of Northern British Columbia et l'Université de Montréal. Le mandat de l'étude provient de la résolution n^o 30/2007.

La FNFNES, qui s'étale sur dix ans, doit être mise en œuvre dans 100 communautés des huit régions de l'APN situées au sud du 60^e parallèle. Elle a commencé en Colombie-Britannique; un rapport a été diffusé. Au Manitoba, la collecte des données est terminée et les échantillons d'aliments et d'eau sont en cours



d'analyse. En Ontario, le travail sur le terrain commencera cet automne et durera deux ans. Toutes les communautés participant à l'étude ont été choisies au hasard et leur participation est volontaire.

Les résultats de l'étude menée en Colombie-Britannique ont permis de se rendre compte que la sécurité alimentaire constitue une question méritant toute notre attention. D'après les résultats, les personnes incorporant des aliments traditionnels dans leur régime alimentaire sont en meilleure santé que celles qui dépendent entièrement des produits vendus dans le commerce. L'analyse des échantillons d'aliments et d'eau n'ont pas révélé de concentrations élevées de contaminants.

Le SGE a présenté plusieurs exposés sur la FNFNES aux Premières Nations dans l'ensemble du Canada. Il continuera de faire la promotion de ce projet en tant qu'exemple de partenariat répondant aux attentes des Premières Nations.

Réseau d'innovation en santé environnementale des Premières Nations

Le SGE soutient les Premières Nations dans leurs travaux de recherche par l'intermédiaire du Réseau d'innovation en santé environnementale des Premières Nations (RISEPN). Ce dernier aide les Premières Nations à déceler, à étudier et à résoudre les problèmes de santé environnementale en diffusant de l'information pertinente et en privilégiant les partenariats dans le cadre d'une approche de réseau qui favorise l'acquisition de capacités, le renforcement des institutions et l'autonomie. Le RISEPN propose de meilleurs moyens aux communautés des Premières Nations pour entreprendre des travaux de recherche en santé, notamment en cernant de nouvelles perspectives, en facilitant l'établissement de partenariats et en fournissant de la documentation susceptible de contribuer au processus décisionnel. Le RISEPN affiche des résultats de recherche, des documents, des mises à jour, des activités et des vidéos sur Internet pour aider les communautés à approfondir leurs connaissances en santé environnementale.

Depuis qu'il est devenu le secrétariat du RISEPN (2010), le SGE a renommé, relancé et mis à jour le contenu du site Web du RISEPN. En 2010-2011, le SGE a tenu une réunion avec des organismes nationaux, provinciaux, territoriaux et communautaires afin de déterminer les principales sources de préoccupations des Premières Nations sur le plan de la santé environnementale. À l'occasion de diverses tribunes, réunions et activités, le SGE augmentera ses efforts visant à mieux faire connaître le RISEPN. Il fait en sorte que le site Web du RISEPN devienne un point d'accès unique où les communautés peuvent trouver de l'information et des ressources importantes et pertinentes sur la santé. Le site Web du RISEPN est à l'adresse suivante : www.fnehin.ca.

Programme national sur les contaminants de l'environnement chez les Premières nations

L'APN est la championne du Programme national sur les contaminants de l'environnement chez les Premières nations (PNCEPN), qui est un programme de recherche commun mené par l'APN et la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits. Le PNCEPN a pour objectif d'aider les communautés des Premières Nations qui souhaitent évaluer le degré d'exposition de leurs citoyens aux contaminants environnementaux et en connaître les éventuels risques sur la santé et le bien-être. Le programme est centré sur l'acquisition et l'octroi de moyens de recherche dans les communautés des Premières Nations en faisant valoir la façon traditionnelle dont les Premières Nations perçoivent les effets bénéfiques de l'environnement sur la santé et le bien-être.

Dans ce dossier, le SGE s'est engagé à offrir un soutien permanent au PNCEPN et à s'appuyer sur de solides partenariats et relations de travail établis avec les partenaires du programme et des communautés



de Premières Nations. Le SGE poursuivra ses efforts en tant que membre du comité directeur et effectuera un examen du programme en 2011-2012.

Protection de l'environnement

Les activités du SGE dans le domaine de la protection de l'environnement sont axées sur la conservation, la préservation et l'entretien de l'environnement et de sa capacité de continuer d'offrir des ressources aux futures générations. Il est important d'insister sur la nécessité de protéger l'environnement et de préserver la biodiversité face aux défis toujours plus nombreux des changements climatiques, face à l'augmentation de la population et face à la rivalité existant dans l'utilisation des ressources. Les activités de protection de l'environnement sont centrées sur quatre domaines importants : les changements climatiques, l'exploitation minière, le contrôle des émissions de mercure et la gestion des déchets nucléaires.

Atténuation des effets des changements climatiques (échelle nationale)

Les Premières Nations sont très vulnérables aux effets des changements climatiques. Elles seront tôt ou tard confrontées à de nombreux défis inhérents aux changements climatiques, car ceux-ci constitueront de sérieuses menaces pour la santé et le bien-être communautaires. Le SGE a demandé au gouvernement du Canada de mettre en œuvre des programmes d'adaptation aux effets des changements climatiques et des mesures de prévention destinées aux Premières Nations. En vue d'aider celles-ci à se préparer aux effets des changements climatiques, le SGE travaille à l'installation de moyens d'adaptation dans les communautés des Premières Nations en augmentant les efforts d'information, de sensibilisation et de communication à tous les niveaux des programmes d'adaptation, c'est-à-dire de la politique à la mise en œuvre.

Le portefeuille des changements climatiques est sous-tendu par les résolutions n^{os} 82/2006 (*Impacts du changement climatique sur les peuples autochtones du nord du Canada et de la zone circumpolaire*) et 61/2006 (*Conséquences du changement climatique sur les collectivités des Premières Nations*). Conformément au mandat conféré par les Chefs en assemblée, le SGE a terminé une analyse portant sur les lacunes présentes dans le domaine des changements climatiques qui révèle des manques dans les programmes d'adaptation aux changements climatiques fédéraux et provinciaux. Il présente d'ailleurs des recommandations réalistes au gouvernement du Canada afin qu'il améliore ses programmes dans ce domaine.

En attendant des approbations portant sur l'application de nouveaux moyens, le SGE envisage de mettre en œuvre un programme sur les changements climatiques centré sur les communications, l'information et le renforcement des capacités. Il continuera de soutenir les communautés des Premières Nations dans leurs efforts d'information sur les changements climatiques et toute autre initiative dans le domaine, y compris le marché du carbone.

Atténuation des effets des changements climatiques (échelle internationale)

Des décisions, des cadres, des lignes directrices et des principes importants relatifs à l'environnement sont élaborés à l'échelon international. Ces décisions et principes peuvent avoir une incidence directe sur les Premières Nations au Canada. Le SGE se penche sur des sujets liés au Protocole de Kyoto, à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à Rio+20. Dans la mesure du possible, le SGE se joint à des délégations internationales canadiennes et à d'autres groupes afin de faire valoir les intérêts



et préoccupations des Premières Nations dans les négociations, conférences et réunions internationales. Réunir les fonds nécessaires pour participer aux réunions internationales constitue souvent un défi.

Négociations internationales sur le mercure

Le SGE a entamé des travaux concernant les effets du mercure parmi les Premières Nations. Actuellement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement a créé les Partenariats mondiaux sur le mercure en vue de négocier une convention mondiale sur cette substance. Le SGE a participé à des réunions et téléconférences avec Environnement Canada et d'autres organisations autochtones nationales afin de discuter des négociations internationales en cours et des effets du mercure sur les Premières Nations. L'APN continuera de participer à l'élaboration d'un programme mondial sur le mercure et défendra les intérêts des Premières Nations au sein de la délégation canadienne en s'appuyant sur le cas d'empoisonnement au mercure survenu au sein de la Première Nation de Grassy Narrows, en Ontario. Pour cette raison, les Premières Nations et le Canada doivent participer aux activités.

Exploitation minière

En 2002, le gouvernement du Canada a modifié le *Règlement sur les effluents des mines de métaux* de la *Loi sur les pêches* afin de permettre la reclassification de certains lacs et d'autres points d'eau douce en tant que « dépôts de résidus miniers ». Grâce à ces modifications législatives, le gouvernement peut maintenant autoriser certaines entités à utiliser des lacs et points d'eau de surface sains en tant que dépôts de résidus miniers toxiques. Depuis 2002, cette pratique, qui consiste à déverser des substances nuisibles dans des lacs, a abouti à la destruction de plus de 12 points d'eau poissonneux et enfreint les droits issus de traités et les droits de pêche à vocation alimentaire, sociale et cérémonielle des Premières Nations. Le SGE soutient les Premières Nations dont les droits sont violés par de telles pratiques.

Gestion des déchets nucléaires

Le SGE veille à ce que les Premières Nations concernées directement ou indirectement par le processus de sélection d'un site pour la construction d'un dépôt de combustible nucléaire irradié en couche géologique profonde reçoivent l'appui nécessaire pour prendre des décisions en toute liberté et en toute connaissance de cause. En 2010-2011, le SGE a rédigé et distribué des fiches et documents d'information aux Premières Nations situées dans les régions les plus concernées par le processus de sélection d'un site et a participé à plusieurs réunions d'information sur le processus.

La Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) a récemment annoncé que quatre communautés avaient franchi la première étape du processus de sélection d'un site pour entreposer le combustible irradié – qui est actuellement entreposé sur les sites des réacteurs. Ce processus de sélection est préliminaire et n'engage aucunement ces communautés dans le projet d'entreposage des déchets nucléaires ou dans la prochaine étape du processus d'évaluation. Chaque communauté souhaitant vraiment accueillir une installation d'entreposage de combustible nucléaire irradié peut entreprendre d'autres processus d'évaluation technique et sociale. Le SGE continuera de soutenir ces communautés et d'autres Premières Nations en leur fournissant de l'information pour les aider à prendre des décisions éclairées.

L'APN a tenu un atelier consacré aux processus traditionnels de prise de décisions et d'établissement de consensus au Nakoda Lodge. La réunion avait pour but d'obtenir des avis et des conseils concernant la façon dont ces processus pourraient être appliqués dans un contexte moderne. Le SGE a aussi participé à plusieurs forums des aînés et des jeunes ainsi qu'à une formation sur les relations avec les Autochtones



parrainée par la Société de gestion des déchets nucléaires. L'objectif de ces activités était de préparer une trousse à outils de processus décisionnels traditionnels pour les Premières Nations.

Gestion des ressources naturelles

Les activités de gestion des ressources naturelles du SGE sont axées sur la préservation d'un équilibre entre, d'une part, l'utilisation des forêts, des produits forestiers, des terres, de la faune sauvage et des ressources aquatiques et, d'autre part, la capacité de l'environnement de continuer à fournir des ressources aux futures générations. La gestion des ressources naturelles comprend la mise en œuvre de programmes destinés à faciliter les prises de décisions et à étudier les effets de l'activité humaine sur les ressources des écosystèmes. Le SGE centre ses efforts sur la foresterie, l'exploitation minière, la protection de la faune sauvage et les pêches. De plus, il travaille aussi dans d'autres domaines, dont la gestion des parcs et des zones protégées.

Espèces en péril

Mis sur pied en 2005, le Conseil autochtone national sur les espèces en péril (CANEP) a pour mission de donner des conseils au ministère de l'Environnement sur la mise en œuvre de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Les deux titulaires du portefeuille de l'environnement de l'APN, les Chefs régionaux Eric Morris et Roger Augustine, sont membres du CANEP. Le Chef régional Morris est actuellement coprésident du Conseil; il est épaulé par un membre du SGE qui représente l'APN au sein du Comité de planification et des politiques du CANEP.

Le SGE s'est engagé à fournir des renseignements pertinents sur la LEP aux Premières Nations au Canada afin de les aider dans leurs activités. Au tout début de son engagement au sein du CANEP, le SGE avait préparé une trousse à outils de la LEP, qui est actuellement mise à jour. Cette trousse devrait être distribuée parmi toutes les communautés des Premières Nations en 2011.

Le SGE a répondu à un grand nombre de demandes de recensement provenant du Service canadien de la faune et du ministère des Pêches et Océans. Récemment, il a donné son avis sur les évaluations de 36 espèces du Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada (CSEMDC) destinées à être présentées au gouverneur en conseil. Le SGE a terminé l'examen de l'ébauche de la suite des politiques du Canada sur les espèces en péril et envoyé ses recommandations au gouvernement fédéral quant à la façon d'intégrer les intérêts des Premières Nations dans les politiques.

Foresterie

Le groupe du SGE chargé de la foresterie travaille dans plusieurs domaines, dont le leadership en foresterie, le marché du carbone, l'énergie provenant de la biomasse forestière et la conservation des forêts. Le SGE s'emploie activement à mettre au point un programme de foresterie pour faire progresser les intérêts des Premières Nations dans la protection et le développement durable et écologique des forêts. Le programme en cours d'élaboration vise à aborder d'une manière holistique toutes les questions liées à l'exploitation des ressources naturelles, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des forêts, en adoptant une approche d'écosystème favorisant un développement à long terme et une gestion durable responsables.

En mars 2011, le SGE et l'Association nationale de foresterie autochtone (ANFA) ont organisé le Forum national sur la gestion des terres forestières des Premières Nations, tel que demandé par la résolution n° 37/2010. Des participants à la réunion ont suggéré que les Premières Nations prônent l'excellence



en foresterie par l'intermédiaire d'un institut global des ressources naturelles capable de les aider à prendre des décisions éclairées. Le SGE estime qu'un tel institut faciliterait un essor intelligent des nouvelles industries des Premières Nations, aiderait les Premières Nations à assurer le leadership dans la gestion et l'extraction durables des ressources et constituerait un modèle conforme aux principes internationaux énoncés dans la Convention sur la diversité biologique et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Le SGE continuera de concevoir et de planifier la mise sur pied de l'institut pour atteindre ces objectifs.

La résolution n° 37/2010 soutient et oriente le programme de fonds carbone. Ce programme est destiné à renforcer les moyens des Premières Nations et à les soutenir dans l'intérêt croissant qu'elles manifestent dans le domaine du plafonnement et de l'échange de crédits et celui des régimes de fonds carbone. Cet intérêt porte plus précisément sur l'accès à la biomasse forestière et son extraction. Le but est de générer de l'énergie et de posséder des crédits carbone ou une quelconque autre valeur supplémentaire liés aux forêts situées sur les terres visées par les traités.

Le programme consiste à redoubler les efforts de défense d'intérêts afin de renforcer les capacités des Premières Nations sur le marché du carbone. Cela permettra de s'assurer que les schémas de marché du carbone sont adaptés et conformes au titre autochtone et aux droits ancestraux et qu'ils respectent ces derniers, y compris l'orientation préconisée par le Groupe de travail spécial sur le marché du carbone et l'énergie propre. Les autres efforts comprennent la définition d'une position commune sur l'énergie propre et le marché du carbone - qui serait conforme aux valeurs environnementales des Premières Nations -, la mise en place d'un fonds de contrepartie de la fixation du carbone et des technologies écologiques et l'élaboration d'outils d'information consacrés au marché du carbone.

Le SGE a évalué la portée d'éventuels projets d'énergie verte. Il cherche des possibilités de promouvoir des sources d'énergie renouvelable dans les réserves. La planification se poursuivra en 2011-2012.

La Convention sur la diversité biologique et l'accès et le partage des avantages des ressources génétiques

Le SGE participe activement à la négociation de la Convention sur la diversité biologique (CDB). En 2010-2011, il s'est employé à remplir le mandat des résolutions n°s 38/2010 (*La souveraineté des Premières Nations sur les ressources biologiques et génétiques et les connaissances traditionnelles connexes*) et 35/2010 (*Élaboration mixte d'une politique nationale sur l'accès et le partage des avantages*). Ces deux résolutions enjoignent le gouvernement fédéral de reconnaître la souveraineté qu'exercent les Premières Nations sur leurs ressources biologiques et génétiques et sur leurs connaissances traditionnelles et de travailler avec les Premières Nations à l'élaboration d'une politique en faveur de cette position.

Conformément à la résolution n° 38/2010, le SGE surveille les négociations internationales sur la mise en œuvre des dispositions de la CDB consacrées tant à l'accès et au partage des avantages des ressources génétiques qu'aux connaissances traditionnelles et aux engagements à long terme du gouvernement du Canada. Le SGE a demandé à ce que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones soit incorporée dans le *Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages découlant de leur utilisation*. Dans le cadre de la résolution n° 35/2010, le SGE continue de surveiller les intentions du Canada concernant la mise en œuvre de la CDB, cela tout en défendant les positions des Premières Nations. Il continuera de surveiller les activités relatives à la Convention et demandera aux Premières Nations de s'engager davantage dans les questions ayant rapport à la diversité biologique et à l'accès et au partage des avantages des ressources génétiques.



Coordination interne au sein de l'APN sur la promotion des intérêts environnementaux et économiques

Les sujets environnementaux sont souvent multidimensionnels et multidisciplinaires. Le SGE travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat des partenariats économiques et le Secrétariat du logement et des infrastructures afin de coordonner le plus efficacement possible les diverses approches appliquées dans la gestion des questions complexes ayant de nombreuses facettes et de promouvoir les intérêts environnementaux et économiques. En février 2011, le Secrétariat s'est réuni afin de planifier les mesures à prendre pour aborder d'une manière efficace et collective les questions auxquelles sont confrontées les Premières Nations. Le SGE a l'intention d'adopter une approche proactive pour s'attaquer d'une manière holistique à certaines préoccupations de nature environnementale. Il soutient activement d'autres initiatives et fait éventuellement profiter d'autres secteurs de son expérience dans les questions environnementales. Les initiatives comprennent, entre autres, le Sommet autochtone international sur l'industrie minière et l'énergie et le Projet Holmes on Homes.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

Le SGE continuera d'exploiter de nouvelles possibilités susceptibles de promouvoir le leadership des Premières Nations et d'étudier le plus tôt possible toute nouvelle question environnementale. Au cours de l'année prochaine, le SGE prévoit les activités et réalisations suivantes :

- Continuer de participer aux activités liées à la Convention sur la diversité biologique et le *Protocole de Nagoya*, y compris de défendre les positions des Premières Nations à l'égard de l'accès et du partage des avantages.
- Mettre en œuvre l'Initiative de biosurveillance, comprenant la collecte d'échantillons auprès de 550 participants volontaires dans 14 communautés de l'ensemble du Canada choisies au hasard.
- Diffuser les résultats du projet pilote de l'Initiative de biosurveillance.
- Mettre à jour les fiches d'information sur les produits chimiques afin d'aider les Premières Nations à diminuer l'exposition à ces produits.
- Poursuivre les travaux visant à obtenir des moyens pour améliorer la capacité d'intervention des Premières Nations vis-à-vis des changements climatiques et de leurs conséquences.
- Continuer de participer aux programmes sur les changements climatiques.
- Élargir le Réseau d'innovation en santé environnementale des Premières Nations à d'autres membres et partenaires des Premières Nations.
- Distribuer des trousseaux à outils et des guides sur la santé environnementale et les sources d'inquiétude, les questions et la recherche relatives aux produits toxiques.
- Présenter les rapports finaux de l'Étude des Premières Nations sur les aliments, l'alimentation et l'environnement (FNFNES) concernant des Premières Nations au Manitoba.
- Présenter le rapport sur l'Enquête sur la qualité de l'air intérieur à la Première Nation de Swan Lake, au Manitoba.
- Mettre en œuvre la FNFNES en Ontario.
- Prendre les mesures nécessaires pour mettre sur pied un institut destiné à promouvoir le leadership des Premières Nations dans le secteur primaire.
- Diffuser un rapport sur les efforts de promotion et la participation de l'APN dans le Programme national sur les contaminants de l'environnement, comprenant les résultats d'un examen du programme et un dépliant présentant des résultats antérieurs.
- Poursuivre la collaboration avec la Société de gestion des déchets nucléaires.
- Continuer de défendre les positions des Premières Nations en ce qui concerne les espèces en péril.



PARTENARIATS ÉCONOMIQUES

Le secteur des Partenariats économiques de l'Assemblée des Premières Nations (APN) travaille dans plusieurs domaines de politique qui influent sur la croissance économique et le développement communautaire, notamment les domaines généraux suivants : le développement économique, la main-d'œuvre, le développement des ressources humaines, la connectivité, les relations commerciales et les possibilités de recettes provenant de l'exploitation des ressources. L'an dernier, des résolutions l'ont encouragé à poursuivre des travaux dans les domaines de la coopération commerciale et économique et de la taxation.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Développement économique

Depuis l'Assemblée générale annuelle (AGA) de 2010, le Chef national a prononcé de nombreux discours sur les économies des Premières Nations lors d'activités et de réunions. Par exemple, en mars 2011, il s'est exprimé à l'occasion du congrès de la Prospectors and Developers Association of Canada (PDAC), la plus grande réunion au monde du secteur minier, qui a rassemblé plus de 27 000 délégués à Toronto. En février, le Chef national a fait la promotion de la croissance économique des Premières Nations à la conférence sur les énergies de remplacement de la Colombie-Britannique. En mars, il a été invité à prononcer un discours sur la coopération économique et les partenariats commerciaux au RES 2011, la conférence des Autochtones américains sur le développement économique. Les interviews données au Business News Network, à la Canada West Foundation et à d'autres médias nationaux ont aussi permis de faire connaître l'implication économique et le développement responsable des Premières Nations.

Le Comité des Chefs sur le développement économique (CCDE) s'est réuni lors de l'AGA de 2010 et de l'Assemblée extraordinaire des Chefs (AES), en décembre 2010. Dans la mesure du possible, il organisera une réunion à l'AGA de 2011, en juillet. L'ordre du jour proposé comprend les points suivants : le financement des activités du secteur, la coopération économique, le commerce, les projets universitaires, les projets spéciaux consacrés à la formation de la main-d'œuvre et les options de politiques.

Lors de l'AES de décembre 2010, le secteur des Partenariats économiques a coordonné des activités sur la taxation et le jeu en marge de l'Assemblée, cela conjointement avec les réunions du CCDE ou avec la participation de membres du CCDE. Les rapports des réunions sont disponibles sur demande en communiquant avec le secteur des Partenariats économiques.

Tel qu'annoncé aux dirigeants des Premières Nations à l'AGA et à l'AEC de 2010, l'APN planifie son premier Sommet international autochtone sur l'énergie et l'exploitation minière, qui se déroulera du 27 au 29 juin 2011 à Niagara Falls, en Ontario. L'Assemblée a préparé l'activité en collaboration avec le National Congress of American Indians (NCAI). Le British Columbia First Nations Council on Energy and Mining et le Council for the Advancement of Native Development Officers ont aussi participé à l'établissement de l'ordre du jour. L'APN s'attend à accueillir environ 600 délégués. Le Sommet comprendra un caucus autochtone sur l'énergie, une discussion sur l'ébauche d'une stratégie sur l'énergie destinée à soutenir les Premières Nations et un rapport sur un institut virtuel chargé de faire valoir les intérêts en matière de prospection des Premières Nations dans les secteurs de l'énergie et de l'exploitation minière. Dans son ensemble, le Sommet comprendra trois séances de caucus autochtones, 20 ateliers, quatre cours,



deux tables rondes communes, quatre cours brefs et trois visites. À ce jour, plus de 80 conférenciers et orateurs ont confirmé leur venue, cela en plus de 20 commanditaires de l'industrie.

À la suite de la signature d'une déclaration de partenariat avec le National Centre for American Indian Enterprise Development (NCAIED) à l'AGA de 2010, l'APN et le NCAIED ont continué d'élaborer des projets communs. Les quatre principaux projets sont axés sur l'enseignement du commerce, le développement de l'information, l'adoption d'une politique commerciale et la mise sur pied d'un modèle commercial. En ce qui concerne les projets dirigés par l'APN, le secteur des Partenariats économiques a rédigé trois documents importants : un inventaire des programmes et initiatives destinés à soutenir l'activité commerciale, un document d'enquête et un document présentant une vue d'ensemble des ententes commerciales en cours.

En février, le Chef national s'est entretenu avec Son Excellence Zhang Junsai, le nouvel ambassadeur de la République populaire de Chine au Canada. Il a invité ce dernier à prononcer un discours au Sommet autochtone international sur l'énergie et l'exploitation minière ainsi qu'à l'AGA de 2011. Le Chef national et l'ambassadeur ont discuté de la nécessité de lancer des échanges culturels, une coopération économique et commerciale, des missions commerciales et des activités de sensibilisation réciproque afin de permettre aux nations de mieux se connaître. L'APN a planifié une activité connexe consacrée à l'organisation d'une mission commerciale en Chine et d'une mission commerciale de représentants d'entreprises chinoises parmi les Premières Nations. L'APN continue de travailler à la mise sur pied d'une mission et d'échanges commerciaux avec la Chine. Elle a reporté les dates initialement proposées du mois de mai en raison des élections fédérales; le mois d'octobre 2011 est maintenant visé.

Développement de la main-d'œuvre et des ressources humaines des Premières Nations

Les 17 et 18 mai 2011, le Groupe de travail technique des Premières Nations sur le développement des ressources humaines s'est réuni pour reprendre les activités après la période de transition initiale entre la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones (SDRHA) et la nouvelle Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux autochtones (SFCEA) de cinq ans. Le Groupe de travail a pu présenter son point de vue sur la nouvelle stratégie au Chef national et au directeur général de l'APN. Il a aussi abordé des questions liées à la transition, dont un grand nombre portaient sur la nécessité de faire valoir l'importance du développement de la main-d'œuvre et des ressources humaines auprès du gouvernement et de l'industrie. De plus, il a indiqué que certaines Premières Nations signataires d'ententes considèrent certaines questions relatives au fonctionnement et les relations des bureaux régionaux comme des défis importants. Le Groupe de travail a aussi tenu une téléconférence le 31 mars 2011.

À partir du 1^{er} janvier 2010, l'APN a collaboré, en tant que partenaire, à deux projets nationaux financés par le Fonds d'investissement stratégique pour les compétences et la formation des Autochtones (FISCF). Ces projets avaient pour objectifs de favoriser l'établissement de partenariats et de relations avec des conseils sectoriels et de travailler en plus étroite collaboration avec les Premières Nations signataires de la SFCEA. Le financement est venu du Plan d'action économique du gouvernement fédéral; un plan destiné à stimuler l'économie canadienne et à aider le pays à sortir de la récession actuelle. Les deux projets se sont terminés le 31 mars 2011.

Dans le cadre du projet de formation et d'emploi de l'APN et de l'Association des chemins de fer du Canada, au moins 35 étudiants des Premières Nations se sont inscrits au cours de chef de train, qui a été donné dans des collèges situés à Vancouver, à Winnipeg et à Thunder Bay. Tant le CN que le CP a promis



d'offrir une entrevue à tous les diplômés. De plus, la Prince George Nechako Aboriginal Employment and Training Association (PGNAETA) a offert un programme de formation, Railroad to Success. Des trousseaux d'information sur les métiers du secteur ferroviaire ont été préparées à l'intention des bureaux de la SFCEA ainsi qu'un guide de pratiques exemplaires de recrutement et de maintien en poste des employés du secteur ferroviaire des Premières Nations. Un site Web est maintenant disponible à <http://www.yourlifeontrack.ca/fr/home.html>.

L'APN et le Conseil des ressources humaines de l'industrie minière (CRHIM) ont préparé un programme de formation sur l'exploitation minière destiné aux Autochtones (Ready to Mine: Mining Essentials Training Program for Aboriginal Peoples). L'APN, l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), le Ralliement national des Métis (RNM), l'Association des femmes autochtones du Canada (NWAC), des membres de l'industrie et des éducateurs ont aussi participé à l'élaboration des normes de formation. L'APN a pris la direction des activités en facilitant les travaux de recherche et la conception des guides du formateur et des manuels de l'apprenant. Un atelier de formation du formateur de deux jours s'est tenu dans les locaux de l'APN les 14 et 15 octobre 2010. Trois emplacements pilotes, situés à Hazelton (C.-B.), à Marathon (Ontario) et à Lake of the Woods (Ontario), ont réuni 35 étudiants; 22 ont obtenu un diplôme. Les cours pilotes de 12 semaines se sont terminés à la fin de février 2011. Un grand nombre d'entreprises minières se sont engagées à embaucher les diplômés des cours. En mars 2011, au cours d'une réunion de deux jours qui s'est tenue à Toronto, le programme a été évalué et validé par le comité de développement ainsi que par les formateurs des emplacements pilotes. Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) a approuvé le financement de la deuxième phase du projet Ready to Mine : Mining Essentials. Les manuels de formation seront traduits en français.

En janvier 2011, lors de la conférence « Knowledge Circle » de RHDC qui s'est tenue à Montréal, les deux projets consacrés aux chemins de fer et à l'exploitation minière ont figuré parmi les projets nationaux les plus réussis du FISCFA. De plus, l'Association des chemins de fer du Canada (ACFC) a mentionné le projet de l'APN et de l'ACFC à la réunion nationale du Railway Government Interface (RGI), qui a eu lieu à Ottawa le 17 mai 2011.

Cybercommunauté des Premières Nations

Par l'intermédiaire de la résolution n° 16/2008, les Chefs en assemblée ont conféré à l'APN le mandat de soutenir les nouvelles initiatives et celles en cours visant à poursuivre le développement des services de technologies de l'information et des communications à l'échelle communautaire et régionale en attendant la mise en place d'un cadre global. La résolution n° 54/2009 a aussi enjoint l'APN de demander l'installation d'une connexion Internet à bande large (haut débit) dans toutes les communautés des Premières Nations.

Du 22 au 24 novembre 2010, l'APN a coordonné une réunion du Groupe de travail national des TIC avec des spécialistes des TIC des Premières Nations au cours de laquelle des fonctionnaires fédéraux responsables de l'infrastructure à bande large et d'initiatives de connectivité ont présenté des exposés. Les discussions ont porté sur l'élaboration et l'affinement d'une stratégie des Premières Nations sur la connectivité. Celle-ci est axée sur : l'infrastructure des Premières Nations fondée sur les besoins et exigences des communautés; l'accès immédiat à des services de réseau gérés et modulables; les moyens de satisfaire les exigences en matière de main-d'œuvre et de ressources humaines en TIC des communautés; l'obtention confirmée d'un financement de base permanent pour assurer la durabilité des TIC des Premières Nations. Afin d'assurer le suivi de cette réunion, l'APN a préparé trois documents de travail : les défis géographiques et organisationnels à relever pour répondre aux besoins en infrastructure des TIC des Premières Nations; les activités, l'entretien et la durabilité de la bande large des Premières Nations;



une ébauche de document sur la main-d'œuvre et la capacité humaine des Premières Nations dans le domaine des TIC. Le Groupe de travail a établi des liens entre les initiatives de gestion de l'information et les exigences des Premières Nations en matière de connectivité et a assisté à des présentations de l'Institut de la statistique des Premières nations (ISPN) et du Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (CGIPN). Au printemps, le Groupe de travail s'est réuni par vidéoconférence et téléconférence afin de continuer à suggérer des idées pour ces initiatives.

L'APN continue de signaler qu'il est nécessaire d'accorder plus d'attention aux exigences en matière de connectivité des communautés des Premières Nations en distribuant des profils électroniques régionaux lors d'activités et en préparant un dépliant sur les cybercommunautés des Premières Nations, qui décrit le concept de cybercommunauté des Premières Nations et les priorités des Premières Nations dans le domaine de la connectivité.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- Préparer la réunion du Groupe de travail en TIC des Premières Nations en attendant la confirmation d'un financement.
- Continuer de privilégier la collaboration sectorielle avec les portefeuilles de la santé, du logement, des infrastructures et de l'éducation au sein de l'APN.
- Poursuivre l'élaboration d'une stratégie sur les cybercommunautés des Premières Nations.
- Réviser et mettre en œuvre le plan de travail de l'APN sur le développement des ressources humaines.
- Terminer le rapport sur le Sommet autochtone international sur l'énergie et l'exploitation minière et élaborer un plan de suivi.
- Continuer, dans la mesure du possible, de coordonner les activités liées aux initiatives économiques et commerciales, à la recherche et aux propositions de missions commerciales avec le NCAIED et le milieu de l'entreprise en Chine.
- Présenter des comptes rendus sur les projets réalisés avec le Conseil des ressources humaines de l'industrie minière et l'Association des chemins de fer du Canada.



LOGEMENT ET INFRASTRUCTURES

Mandat

En vertu de la résolution n° 81/2008, les Chefs en assemblée ont appelé les Premières Nations à jouer un rôle direct et inclusif en ce qui a trait à l'évaluation de la Politique sur le logement dans les réserves de 1996. Le processus consiste à évaluer, de manière critique, la façon dont les politiques, programmes et activités d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ont été conçus, à déterminer jusqu'à quel point les Premières Nations ont été consultées au sujet du processus de développement, leur degré d'influence sur son élaboration et à caractériser les différentes interprétations de l'objectif politique et du processus décisionnel au niveau régional. Le processus d'évaluation doit seulement être considéré comme le point de départ d'une participation importante à toutes les activités futures liées à la réforme de la politique de 1996 en préparation de la prochaine présentation au Conseil du Trésor et des mémoires au Cabinet afférents.

En vertu de la résolution n° 14/2007, les Chefs en assemblée ont réclamé la reconnaissance des gouvernements des Premières Nations pour permettre à un conseil tribal local, à une organisation signataire d'un traité ou à une instance organisationnelle provinciale ou territoriale d'administrer et de contrôler des programmes de logement et d'infrastructures. Ils exigeaient également le transfert de la gestion et du contrôle de toutes les composantes du logement du gouvernement fédéral aux Premières Nations, assorti d'un réseau adéquat de soutien des Premières Nations, notamment des « centres d'excellence » nationaux et/ou régionaux des Premières Nations qui ont une envergure locale, territoriale et régionale et qui permettent aux Premières Nations d'acquérir les capacités nécessaires.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Évaluation de la Politique sur le logement dans les réserves de 1996

AINC et la SCHL, avec la participation du Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures (CCLI) et du Groupe de travail technique (GTT), ont participé activement au processus de révision de deux ans de l'Évaluation de la Politique sur le logement dans les réserves de 1996, ses programmes, activités et initiatives, afin d'évaluer la nécessité d'y apporter des changements.

La résolution n° 81/2008 de l'APN a été soumise dans le but de s'assurer que le processus d'évaluation de la Politique sur le logement - comprenant la planification, l'adjudication de contrats, la collecte de données et la production de rapports - respecte l'autorité et les compétences des Premières Nations et soit effectué de concert avec les Premières Nations et leurs représentants et organisations dûment autorisés afin de progresser avec les moyens régionaux, territoriaux et locaux des Premières Nations. Il a également été résolu que les Premières Nations doivent participer directement à la gestion et à la mise en œuvre du processus d'évaluation dans leurs communautés, et que tout spécialiste externe participant à ces activités doit avoir une ascendance parmi les Premières Nations et avoir obtenu l'autorisation des Premières Nations et de leurs représentants et organisations dûment autorisés pour participer au processus.

Un rapport provisoire final a été rédigé et rendu public par l'APN dès son affichage sur le site Web du Secteur de la vérification et de l'évaluation d'AINC (<http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/arp/aev/index-fra.asp>).



Les recommandations contenues dans le rapport ont été entérinées par le directeur général de la Direction des infrastructures communautaires d'AINC.

Recommandations :

1. Élaborer un énoncé de politique inspiré de la politique de 1996 qui établit des objectifs et soit suffisamment souple dans son application pour répondre aux différents besoins des communautés des Premières Nations.
2. S'efforcer de clarifier les rôles et les responsabilités et renforcer les responsabilités en matière de reddition de comptes.
3. Favoriser les initiatives visant l'édification des capacités des Premières Nations afin de mieux administrer et surveiller le parc de logements, favoriser le contrôle des opérations à l'échelle locale des Premières Nations et se conformer aux normes minimales du Code national du bâtiment pour garantir des unités de logement durables tant sur le plan de la qualité et que de l'environnement.
4. S'assurer que des logements soient construits pour remédier au surpeuplement et à la détérioration, et maximiser l'utilisation des ressources pour soulager la pression actuelle et future en matière de logement.

Aucune réponse ni aucun plan d'action de la direction fondé sur les recommandations fournies dans l'évaluation n'ont été remis à l'APN et aucune tentative n'a été faite pour définir clairement ou articuler la position d'AINC ou de la SCHL face aux Premières Nations.

La Direction des infrastructures communautaires d'AINC a cavalièrement informé l'APN qu'elle n'avait pas l'intention de répondre aux recommandations fournies dans le cadre du processus d'évaluation, si ce n'est que de clarifier davantage les rôles et les responsabilités. AINC et la SCHL n'ont ni l'un ni l'autre indiqué qu'ils comptaient augmenter leurs responsabilités en matière de reddition de comptes aux Premières Nations relativement à leurs programmes, activités ou initiatives.

Projet avec le Holmes Group

Une première rencontre entre le personnel de l'APN et des représentants du Holmes Group (Holmes on Homes, émission de télévision à HGTV) a eu lieu durant le Forum de planification et de dialogue de l'APN, en mars 2010. La discussion visait à examiner la possibilité de réaliser un projet conjoint dans le cadre duquel une Première Nation pilotera une activité axée sur la conception et la planification d'une communauté verte. Ce projet vert mettra l'accent sur les questions suivantes : infrastructure, services publics, utilisation des terres, construction de nouvelles maisons, rénovation de maisons existantes et d'édifices communautaires tels que des écoles et des bureaux de conseils de bande.

Le projet mettra l'accent sur les mesures à prendre pour favoriser une responsabilité environnementale accrue, insistera sur l'efficacité énergétique et l'analyse coûts-efficacité, et tentera de répondre au continuum des besoins des Premières Nations. Il proposera une manière de planifier et de concevoir une communauté holistique verte.

L'APN a travaillé activement à l'élaboration d'un processus qui permet aux Premières Nations de participer à la sélection, la conception et la mise en œuvre du projet. Le site Web de l'APN sera utilisé comme un moyen de communication pour documenter le processus et ses caractéristiques afin que toutes les Premières Nations puissent entreprendre des activités similaires. Au cours de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de décembre 2010, le Chef national et Mike Holmes ont annoncé qu'Atikameksheng Anishnawbek,



auparavant connue sous le nom de Première Nation de Whitefish Lake, située dans le Nord de l'Ontario, a été sélectionnée comme site pour le projet pilote.

Le Holmes Group a également accepté d'aider l'APN à développer le centre d'excellence défini dans la résolution n° 14/2007. Il contribuera principalement à définir les paramètres du cadre de réglementation des Premières Nations et les mesures de contrôle opérationnel qui devront être prises pour concevoir des communautés des Premières Nations vertes et durables. Le projet contribuera au développement d'un outil de planification de communautés écologiques et durables, d'un Centre d'excellence et d'une norme en matière de logements écologiques et durables pour les habitations des Premières Nations. Des discussions sont de plus en cours avec l'architecte reconnu, Douglas Cardinal, dans le but de créer un concours sur la conception de logements destinés aux Premières Nations.

Habitat pour l'humanité

L'APN a récemment recommencé à discuter avec Habitat pour l'humanité dans le but de déterminer comment l'organisation pourrait aider les Premières Nations à régler certains problèmes urgents en matière de logement.

Habitat pour l'humanité (HH) a contacté l'APN dans le but d'offrir son programme aux citoyens des réserves. À l'heure actuelle, HH gère près de 20 projets pour des citoyens des Premières Nations habitant à l'extérieur d'une réserve et quelques autres projets dans des communautés des Premières Nations, dont le plus récent dans la Première Nation d'Alderville.

HH a décidé de mettre sur pied un Conseil national composé de cadres supérieurs et de Canadiens influents dans le but d'accroître la visibilité d'Habitat pour l'humanité Canada et de recueillir plus d'argent pour venir en aide aux nombreuses familles qui ont besoin d'un logement abordable, au Canada et ailleurs dans le monde.

Le Chef national a été invité à siéger au Conseil national afin d'accroître la visibilité d'Habitat pour l'humanité; cette démarche vient s'ajouter aux efforts déjà déployés en vue d'une éventuelle Déclaration de partenariat, qui sera examinée par le Comité exécutif national.

En 2007, Habitat pour l'humanité a approché l'APN dans le but d'établir une relation fondée sur les critères d'HH, c'est-à-dire qu'une famille doit avoir un revenu qui ne lui permet pas d'obtenir du financement classique auprès d'une banque ou d'une autre institution financière prêteuse, mais son revenu doit être suffisamment élevé pour lui permettre d'effectuer les versements mensuels d'un prêt hypothécaire sans profit et sans intérêt consenti par Habitat. Dans le cadre des discussions avec HH, on a étudié la possibilité de modifier les critères afin d'aider les familles des Premières Nations les plus démunies – soit celles qui n'ont pas de sources de revenus fiables. À ce moment-là, Habitat pour l'humanité avait décidé de ne pas apporter de changements.

Depuis, Habitat a cependant exprimé son intention de modifier ses critères, tel que discuté antérieurement, et d'examiner la possibilité de bâtir des édifices à logements multiples dans les communautés des Premières Nations qui respectent les critères d'HH.



Conférence internationale sur le logement autochtone

L'APN a été invitée à joindre le comité organisateur de la Conférence internationale sur l'habitation autochtone 2012, un groupe composé de leaders chevronnés et influents en matière de logement autochtone provenant de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du Canada et des États-Unis. Le comité jouera un rôle crucial en ce qui a trait à l'élaboration du programme d'envergure internationale de la conférence et pour ce faire, il tiendra surtout des conférences téléphoniques mensuelles.

La Conférence internationale sur le logement autochtone – *Partager nos histoires; Partager nos succès* (*Sharing Our Stories; Sharing Our Successes*) – se tiendra du 11 au 15 juin 2012, à Vancouver (C.-B.). Accueillie par l'organisme Aboriginal Housing Management Association (AHMA), la conférence devrait regrouper plus de 1 000 leaders, politiciens, décideurs, chefs d'entreprise et chercheurs en matière de logement autochtone. Ce sera la première fois que des leaders internationaux en matière de logement autochtone se réuniront pour partager les pratiques exemplaires appliquées à l'échelle mondiale, établir un réseau international et examiner les problèmes communs auxquels sont confrontés les fournisseurs de logement autochtone. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site www.indigenes2012.com (en anglais seulement).

L'accès à un logement abordable est un élément essentiel de la quête d'égalité socioéconomique des peuples autochtones. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2007, reconnaît le logement comme un droit fondamental des peuples autochtones.

L'AHMA a établi les principaux objectifs de la Conférence internationale sur le logement autochtone :

- Mettre en valeur les pratiques exemplaires appliquées dans le monde en ce qui a trait au logement autochtone, à l'intérieur et à l'extérieur des réserves;
- Présenter les exemples de logements autochtones abordables offerts en Colombie-Britannique comme des modèles à suivre;
- Réunir les fournisseurs de logement autochtone pour qu'ils partagent ensemble leurs succès;
- Partager les outils et les modèles permettant de surmonter les difficultés rencontrées; et,
- Développer un réseau international de fournisseurs de logement autochtone qui demeurera actif, en partie grâce à un réseau en ligne et un blogue, après la conférence.

Vous pouvez faire parvenir tous vos commentaires et suggestions, notamment les anecdotes liées aux Premières Nations et les pratiques exemplaires utilisées, au Secrétariat au logement et à l'infrastructure de l'APN.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- Étudier la possibilité de tenir un Forum sur le logement et l'eau qui réunira éventuellement les Premières Nations, leurs organisations et représentants dûment autorisés, divers ministères et organismes du gouvernement fédéral, des entreprises, des associations professionnelles et des fournisseurs de services techniques. Un tel forum de politique permettra de présenter le point de vue des Premières Nations et pourrait s'avérer un élément essentiel de la revitalisation et de la réforme de la Politique sur le logement dans les réserves de 1996.



- Poursuivre le développement du portail Web de l'APN qui accueillera le Centre d'excellence sur le logement et les infrastructures.
- Utiliser le projet du Holmes Group pour développer un outil de planification de communautés écologiques et durables et recenser tous les outils, modèles et pratiques exemplaires qui pourraient aider une Première Nation à mettre le plan en œuvre.
- Poursuivre le travail amorcé par l'Ontario First Nations Technical Services Corporation en ce qui concerne l'*Ontario First Nations Illustrated Housing Code* dans le but d'en faire une norme en matière de logements écologiques et durables. Ces mesures seront mises de l'avant grâce à une collaboration entre l'APN, le Holmes Group et le projet pilote d'Atikameksheng.



PÊCHES

Le Programme des pêches du Secteur de la gestion de l'environnement (SGE) est doté d'un mandat étoffé pour soutenir les Premières Nations dans de multiples domaines liés aux pêches et aux ressources aquatiques. Le Programme des pêches aide les Premières Nations pratiquant et gérant des activités de pêche dans les régions côtières et intérieures, car ces activités sont essentielles au bien-être socioéconomique et aux cultures traditionnelles. Orienté par le Comité national des pêches (CNP), les responsables du Programme travaillent en étroite collaboration avec les communautés et techniciens des Premières Nations et les partenaires, à savoir les universités et le gouvernement, à la mise en œuvre de la Stratégie nationale des pêches de l'APN.

Étant donné que la Stratégie nationale des pêches (SNP) a des ramifications dans plusieurs secteurs des lois et des politiques et certains programmes clés du Ministère des Pêches et des Océans (MPO), elle permet de communiquer les différentes incidences techniques aux Premières Nations dans le cadre d'un dialogue mixte. Ces processus de dialogue importants permettent aussi de rappeler au gouvernement qu'il doit consulter et accommoder les Premières Nations dans les domaines susceptibles d'avoir une incidence sur leurs droits ancestraux et issus de traités. De plus, la Stratégie aide et encourage les Premières Nations à pratiquer des activités de développement durable dans les domaines des pêches et de la gestion des ressources aquatiques et océaniques afin d'ouvrir de nouvelles perspectives et d'étudier de nouveaux débouchés.

L'an prochain, le Programme des pêches mettra en œuvre des volets clés de la SNP consacrés à l'aquaculture, aux espèces aquatiques invasives, à la gestion de l'habitat, à l'étiquetage, au marketing, à l'examen des lois et politiques et à la *Loi sur les espèces en péril*. Le Programme des pêches continuera d'aider les Premières Nations à préserver et à faciliter l'accès aux pêches, à gérer les ressources aquatiques et océaniques et à exploiter de nouveaux créneaux pour enrichir les communautés des Premières Nations par l'intermédiaire d'initiatives aquatiques.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Connaissances autochtones en gestion

Les connaissances autochtones aident à prendre des décisions éclairées dans les pêches et la gestion des ressources aquatiques. Cependant, en raison de divers problèmes légaux liés à la propriété intellectuelle, les connaissances autochtones ne sont pas adéquatement protégées contre le détournement, le mauvais usage ou le vol. Le Programme des pêches plaide pour un usage respectueux des connaissances autochtones dans la recherche et les processus décisionnels. En 2010-2011, ils ont entrepris plusieurs activités pour intensifier le dialogue sur les protocoles concernant l'utilisation des connaissances autochtones, la gouvernance traditionnelle et la protection. Les responsables du Programme des pêches ont préparé un dépliant sur l'utilisation des connaissances autochtones, et comptent offrir un appui aux Premières Nations souhaitant mettre en place des protocoles et mesures visant à revendiquer la propriété des connaissances autochtones et à contrôler leur accès et leur utilisation.



Aquaculture

L'aquaculture constitue un nouveau dossier important pour toutes les Premières Nations de l'ensemble du pays. Celles-ci doivent peser le pour et le contre entre les perspectives économiques de l'aquaculture et les éventuels dommages infligés à l'habitat aquatique et à la capacité de charge aquatique. Les responsables du Programme des pêches envisagent de mettre sur pied un groupe de travail national sur l'aquaculture, dont la mission serait de faciliter la participation des Premières Nations à l'Initiative nationale pour des plans d'action stratégiques en aquaculture (INPASA) et à d'autres initiatives nationales connexes. L'APN a rédigé un mandat pour ce groupe lors de la réunion annuelle du Comité national des pêches, à Halifax. Les responsables du Programme des pêches ont l'intention de former ce groupe de travail en 2011-2012.

Programme national sur la santé des animaux aquatiques

Le Programme national sur la santé des animaux aquatiques (PNSAA) consiste à appliquer les clauses des règlements sur la santé des animaux aquatiques (SAA), qui demandent aux personnes prenant soin de poissons et d'autres animaux aquatiques de déclarer toute maladie. Les importateurs, les exportateurs, les pêcheurs (subsistance, social et cérémoniel) travaillant à proximité des fermes et les professionnels de l'aquaculture (couvoirs) pourraient être touchés par les règlements

Les règlements sur la santé des animaux aquatiques (SAA) peuvent contribuer à la protection des droits des Premières Nations en garantissant l'existence de stocks de poissons sains. Cependant, les Premières Nations ont exprimé leur inquiétude quant à l'indemnisation pour la perte de stocks sauvages à cause d'une maladie et à la possibilité d'organiser une consultation sur les règlements.

L'APN travaille avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) en vue de lui fournir une orientation et une analyse pour le PNSAA, notamment des renseignements sur la sensibilisation des Premières Nations aux règlements et les points de vue et droits de celles-ci. En 2010-2011, l'APN a préparé un document d'analyse, présenté des exposés et effectué un sondage.

Espèces aquatiques invasives

Les espèces aquatiques invasives sont des espèces étrangères qui perturbent les écosystèmes et menacent la biodiversité dans les systèmes aquatiques. L'incidence et la diversité des espèces aquatiques invasives ont augmenté en raison des pratiques d'expédition, d'irrigation, d'agriculture et d'aquaculture, des changements climatiques et des interconnexions entre les voies maritimes internationales. Les espèces les plus répandues sont la moule zébrée et la lamproie marine dans les Grands Lacs, la carpe asiatique dans le réseau fluvial du Mississippi et le crabe vert dans la région Atlantique du Canada et du Plateau néo-écossais. Les responsables du Programme des pêches préparent une initiative visant à étudier le problème des espèces aquatiques invasives avec les Premières Nations dans le cadre de la SNP pluriannuelle.

Cogestion

Le concept de cogestion est considéré comme un élément clé de la relation entre les Premières Nations et le MPO et de la gestion réussie des ressources aquatiques. Cependant, les Premières Nations et le gouvernement du Canada s'efforcent encore de trouver une définition commune de la cogestion; ils ne s'entendent pas sur les meilleures pratiques de mise en œuvre. En 2010-2011, les responsables du Programme des pêches ont travaillé avec les Premières Nations et le Canada à la mise en place d'une définition commune comprenant l'énumération de nombreuses tâches et responsabilités liées à la gestion



des pêches. Bien que le Comité national des pêches et le MPO aient été incapables d'atteindre un consensus sur la définition de la cogestion, ces activités ont permis au Programme des pêches de présenter une « marche à suivre » au MPO pour négocier respectueusement les dispositions d'une cogestion.

Gestion de l'habitat

Le Programme des pêches donne en permanence des conseils stratégiques sur l'habitat et aborde les questions relatives à l'habitat des régions intérieures directement dans le cadre du Programme autochtone de gestion de l'habitat dans les régions intérieures (PAGHRI). Par l'intermédiaire du PAGHRI, les responsables du Programme des pêches fournissent des analyses très détaillées des nouvelles questions sur l'habitat et coordonnent les activités du Groupe de travail national sur l'habitat (GTNH) consacrées à la protection et à la conservation de l'habitat.

Les Premières Nations souhaitent établir d'autres partenariats et obtenir le financement de projets liés à l'habitat pour aider des groupes à élaborer des outils novateurs de gestion de l'habitat. Ces travaux pourraient comprendre une collaboration directe avec le Bureau de gestion des grands projets, des organismes de conservation et de protection, des partenaires provinciaux et des universités ainsi que la mise en œuvre d'un programme environnemental de surveillance de l'habitat du poisson. Le Programme des pêches évaluera la possibilité de conclure de nouveaux partenariats et d'établir de nouvelles relations.

Étiquetage et marketing

Au sein de la nouvelle économie verte, les structures de marché évoluent en accordant la priorité aux produits durables fabriqués d'une manière responsable. Certains produits certifiés durables et équitables ont été très populaires. Cependant, les étiquettes mentionnant la certification d'un développement durable destinées aux poissons d'élevage et à ceux provenant de stocks sauvages ne conviennent actuellement pas aux produits des Premières Nations à cause de divers facteurs économiques et sociaux.

Les responsables du Programme des pêches proposent de mettre sur pied un consortium sur l'étiquetage afin d'aider les Premières Nations à créer des critères nationaux régissant des étiquettes régionales et locales pour les Autochtones portant une certification de développement durable et écologique. Le consortium proposé gèrerait des étiquettes et logos locaux et régionaux déjà existants ou nouvellement créés par les Premières Nations et établirait un processus de vérification destiné à contrôler la nature et l'origine autochtones des produits. De plus, ce consortium constituerait une tribune au sein de laquelle les Premières Nations pourraient échanger des pratiques exemplaires, des conseils d'entreprise et des compétences en marketing et mettre en commun des plans de marketing pour accroître leur part de marché, tout en faisant la promotion de leurs produits.

Les responsables du Programme des pêches ont élaboré un modèle élémentaire de gouvernance pour le consortium. L'ébauche de plan de gouvernance vise à permettre aux organisations des Premières Nations d'atteindre un consensus et d'adopter des décisions non exécutoires permettant de promouvoir les produits de la pêche des Premières Nations, tout en faisant valoir l'indépendance et la spécificité de chaque région de pêche. Le Secteur de la gestion de l'environnement est prêt à faire office de secrétariat du consortium pendant la mise sur pied de ce dernier. Le SGE compte délaisser ces fonctions après la constitution en personne morale et l'installation définitive du consortium. L'APN propose toutefois de faire partie du consortium et de participer au besoin aux activités des groupes de travail et des comités permanents.



Examen des lois et des politiques

Le Programme des pêches effectue régulièrement des analyses et examens des lois et des politiques liées directement aux pêches ou susceptibles de nuire aux pêches. En 2010-2011, les responsables du Programme des pêches ont entrepris des examens de politiques et suggéré d'améliorer l'approbation des grands projets, les évaluations environnementales et le *Règlement sur les effluents des mines de métaux*. Ils surveillent en permanence les activités du Parlement afin de tenir les Premières Nations au courant des nouvelles lois et s'approprient à proposer des révisions pour la *Loi sur les pêches*.

Zones de protection marine

Une zone de protection marine (ZPM) est une zone désignée de conservation aquatique dans laquelle l'activité humaine est plus ou moins limitée. Actuellement, les ZPM représentent 1 % de la surface de compétence aquatique du Canada. Mais, le Canada s'est engagé sur le plan international à considérer 10 % des surfaces aquatiques canadiennes comme des ZPM d'ici 2012. Le MPO commencera à déterminer les emplacements susceptibles de devenir des ZPM en 2011-2012.

Les Premières Nations ont fait connaître leur inquiétude quant à la possibilité que les ZPM puissent empêcher les activités de pêche traditionnelles et englober des territoires de pêche traditionnels. Le Programme des pêches demandera la tenue d'une discussion entre le MPO et les Premières Nations afin d'obtenir une délimitation des ZPM qui prend en compte les droits et intérêts des Premières Nations. Les responsables du Programme des pêches ont préparé de la documentation d'information à l'intention des Premières Nations qui sont éventuellement concernées ou touchées par la désignation des ZPM; cette documentation sera distribuée d'ici la fin de 2011.

Groupes et réunions d'envergure nationale

Le Programme des pêches facilite les activités de divers groupes de travail autochtones-MPO qui travaillent dans le cadre du Programme autochtone de gestion de l'habitat dans les régions intérieures (PAGHRI) et du Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO). Ces groupes facilitent la discussion et permettent à l'APN d'obtenir des commentaires et une orientation de la part des communautés des Premières Nations. L'APN coordonne les activités de cinq groupes : le Groupe national d'analyse des politiques (GNAP) du Programme autochtone de gestion de l'habitat dans les régions intérieures (PAGHRI), le GNAP du Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO), le Groupe de travail national sur l'habitat (GTNH) et le Groupe de travail national sur les pêches (GTNP). De plus, les responsables du Programme des pêches ont participé à l'organisation du Forum national sur les pêches autochtones, qui était consacré aux meilleures pratiques en matière de durabilité et de réussite économique.

Les GNAP du PAGRAO et du PAGHRI sont des tribunes techniques stratégiques permettant aux techniciens des Premières Nations de discuter, d'analyser et de suggérer des améliorations à apporter aux politiques et lois nationales liées aux pêches. Le GNAP du PAGRAO examine les ressources océaniques et le GNAP du PAGHRI étudie les questions relatives aux habitats des régions internes. Chaque GNAP tient une réunion annuelle avec des représentants du MPO afin de maintenir un dialogue constructif directement avec les responsables de l'élaboration des politiques. En 2010-2011, le GNAP du PAGRAO s'est réuni à Vancouver pour discuter de la protection des connaissances autochtones, de la cogestion, des perspectives économiques, de l'aquaculture et de l'examen de la LEP. Le GNAP du PAGHRI a tenu une réunion à Wendake, au Québec, pour débattre des évaluations environnementales, du *Règlement sur les effluents des*



mines de métaux, de la protection des connaissances autochtones et des lignes directrices de protection de l'habitat.

Le Groupe de travail national sur l'habitat (GTNH) est un groupe technique qui consacre ses activités à l'habitat des poissons dans les régions intérieures. Il tient une réunion annuelle avec des représentants du MPO afin de discuter des améliorations à apporter aux politiques et des modifications qui permettront de mieux protéger les habitats tout en prenant en compte les droits des Premières Nations. En 2010-2011, le Groupe s'est réuni à Edmonton pour débattre de la conformité et de l'application des lois, de la santé des animaux aquatiques, des stratégies de participation et de consultation, de la santé environnementale et de la Politique sur l'habitat de 1986 du MPO.

Le Comité national des pêches (CNP) est constitué de Chefs et techniciens qui décident de l'orientation du Programme des pêches. Il se réunit une fois par an pour présenter ses priorités à l'APN et au MPO. La réunion du CNP permet de débattre des sujets examinés lors de la réunion du GNAP et de s'assurer que des progrès ont été accomplis dans les dossiers prioritaires. En 2010-2011, le CNP a tenu une réunion à Halifax, qui a permis d'établir les priorités de l'année prochaine : l'aquaculture, les espèces invasives, la cogestion, le marketing, l'examen des lois et politiques et les espèces en péril.

Dirigé par deux coprésidents du CNP, les Chefs régionaux Roger Augustine et Eric Morris, le Programme des pêches coordonne aussi les activités du Groupe de travail national sur les pêches (GTNP), qui a pour mission d'élaborer des plans proactifs pour aborder les questions concernant les droits et activités des Premières Nations et de trouver des réponses aux situations d'urgence. Le GTNP est un sous-comité du CNP qui débat des questions durant la réunion annuelle du CNP.

Du 29 au 31 mars 2011, l'APN, l'Aboriginal Aquaculture Association, l'Atlantic Policy Congress of First Nation Chiefs et le BC First Nations Fisheries Council ont tenu le Forum national sur les pêches autochtones (FNPA) à Dartmouth, en Nouvelle-Écosse. Pour les Premières Nations, la conférence a été l'occasion d'examiner ensemble la situation des pêches commerciales des Autochtones au Canada, y compris les tendances, les cas de réussite, les pratiques exemplaires et les défis. Les participants au Forum ont soulevé de nouvelles questions de développement économique et suggéré des idées pour améliorer les résultats économiques dans le secteur des pêches commerciales des Premières Nations. Ce type de forum permet à des personnes originaires de toutes les régions du Canada de débattre de questions communes et facilite les partenariats et la collaboration entre les communautés des Premières Nations, des ministères et l'industrie. Le prochain FNPA se tiendra à Vancouver en 2011-2012.

Espèces en péril

Afin de pouvoir s'engager pleinement, les Premières Nations ont besoin de moyens pour évaluer le coût et les retombées socioéconomiques des stratégies de recensement et de repeuplement proposées en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Les Premières Nations doivent peser le pour et le contre entre la perte d'espèces, telles que l'esturgeon jaune et l'anguille, et une éventuelle abrogation, altération et/ou violation des droits ancestraux et issus de traités. Le Programme des pêches propose d'aider les Premières Nations en travaillant en collaboration avec le MPO à l'examen du document « DFO Guidance on Considering Aboriginal Traditional Knowledge in SARA Implementation » (conseils du MPO concernant l'utilisation des connaissances autochtones dans la mise en œuvre de la LEP). En outre, les responsables du Programme des pêches demandent au gouvernement d'organiser des activités pour permettre aux Premières Nations de



présenter leurs préoccupations au sujet du processus de la LEP, par exemple la table ronde des ministres sur la LEP.

Partenariats universitaires

L'APN a signé un protocole d'entente avec l'Université Dalhousie qui porte sur l'accomplissement de travaux de recherche mixtes dans le domaine des pêches au cours des prochaines années. À l'automne 2010, de concert avec des partenaires universitaires de l'Université de l'Île de Vancouver et de l'Université de Guelph et divers techniciens et chercheurs des Premières Nations, l'APN et l'Université Dalhousie ont présenté une lettre d'intention afin d'obtenir une subvention du Conseil de recherches en sciences humaines. La lettre d'intention a été acceptée. L'initiative permettra à l'APN, à l'Université Dalhousie et à leurs partenaires de préparer une proposition pluriannuelle concernant un programme de recherche détaillé destiné à favoriser un meilleur usage des connaissances dans les structures de gouvernance des ressources aquatiques. L'APN et l'Université Dalhousie évalueront les possibilités d'entreprendre prochainement d'autres projets communs dans le domaine des pêches.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- Travailler à la mise en œuvre des articles de la Stratégie Nationale sur les pêches (SNP) consacrés à l'aquaculture, aux espèces aquatiques invasives, au marketing, à l'étiquetage, aux espèces en péril et à tout examen des lois et politiques.
- Mettre sur pied et convoquer un groupe de travail national sur l'aquaculture.
- Publier et distribuer des guides sur les connaissances traditionnelles autochtones consacrées à la gestion de l'habitat et aux zones de protection marine.
- Préparer une proposition et un plan de mise en œuvre pour l'initiative nationale d'étiquetage.
- Rassembler de la documentation sur les processus décisionnels relatifs aux espèces en péril.
- Participer à l'organisation du Forum national sur les pêches autochtones qui se tiendra à Vancouver.
- Organiser les réunions annuelles des entités suivantes : le Groupe national d'analyse des politiques (GNAP) du Programme autochtone de gestion de l'habitat dans les régions intérieures (PAGHRI), le GNAP du Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO), le Groupe de travail national sur l'habitat et le Comité national sur les pêches.
- Participer aux discussions permanentes sur l'amélioration de la politique sur l'habitat.
- S'entretenir avec le nouveau ministre des Pêches afin d'établir des relations de travail.



EAU

Mandat

En vertu des résolutions n° 23/2008 et 24/2008, l'Assemblée des Premières Nations (APN) doit continuer à militer pour qu'il y ait consultation sérieuse sur les droits des Premières Nations liés à l'eau potable et aux eaux usées. Les résolutions n° 49/2008, 51/2008, 52/2008, 12/2009, 42/2009 et 44/2009 vont également dans ce sens en ce qui concerne les droits sur les eaux et l'obligation de consulter. Par ces résolutions, les Chefs en assemblée appellent le gouvernement du Canada à entamer des consultations sérieuses auprès des Premières Nations avant d'élaborer toute loi ou tout règlement portant sur les ressources hydriques des Premières Nations. Aux termes de la résolution n° 50/2008, l'APN doit entamer l'élaboration d'un cadre de travail en vue de la mise sur pied d'une Commission sur l'eau. La résolution n° 12/2009 enjoignait le Chef national de prévoir une rencontre avec les ministres d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) et de Santé Canada pour aborder la question de l'omission du Canada de consulter adéquatement les Premières Nations.

Dans la résolution n° 43/2010, les Chefs en assemblée ont demandé à l'APN de revendiquer des ressources pour mesurer l'impact des règlements proposés dans le projet de loi S-11 (*Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*) et enjoindre le Canada de suspendre toute discussion jusqu'à ce que le plein impact économique du projet de loi soit connu. Dans la résolution n° 58/2010, certaines préoccupations concernant le projet de loi S-11 ont été mises en lumière, notamment la nécessité de débloquer les fonds appropriés avant la mise en œuvre des règlements, le soutien à fournir aux communautés et aux organisations des Premières Nations pour les aider à mettre en place leurs propres systèmes de gestion de l'eau, l'adoption d'une approche de collaboration avec AINC pour régler les problèmes liés à l'eau, ainsi que le respect des droits ancestraux et issus de traités, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et le *Rapport du groupe d'experts sur la salubrité de l'eau potable dans les collectivités des Premières Nations*.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Établissement d'un cadre de réglementation sur l'eau potable et les eaux usées dans les collectivités des Premières Nations

En février et mars 2009, Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) a entamé un processus d'engagement pour mener à l'élaboration d'un cadre législatif sur l'eau potable et les eaux usées dans les collectivités des Premières Nations. Des séances d'engagement ont été tenues auprès des Premières Nations, des organisations régionales des Premières Nations, ainsi que des représentants des provinces et des territoires. Au cours de l'été et de l'automne 2009, le personnel de la Direction de la législation d'AINC a rencontré les dirigeants politiques régionaux pour discuter de leurs préoccupations au sujet du processus de consultation entourant la législation sur l'eau. Ils ont partagé une copie papier de leur présentation « Éléments proposés d'une loi sur la salubrité de l'eau des Premières Nations ». Selon AINC, ces éléments constituaient le fondement de la loi habilitante devant être présentée à la Chambre des communes.

Le 26 mai 2010, le gouvernement a présenté le projet de loi S-11 du Sénat, une « *Loi concernant la salubrité de l'eau potable sur les terres des Premières Nations* ». Le résumé du projet de loi se lit comme



suit : « Le texte répond à des préoccupations concernant la santé et la sécurité sur les terres de réserve et certaines terres déterminées. Il prévoit la prise de règlements relatifs à l'eau potable et au traitement des eaux usées dans les collectivités des Premières Nations. Ceux-ci peuvent varier d'une province à l'autre en fonction des régimes réglementaires provinciaux, mais avec les adaptations que nécessite la situation des Premières Nations vivant sur ces terres. »

Le projet de loi a été renvoyé au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones le 14 décembre 2010; les audiences ont commencé le 2 février 2011 et se sont poursuivies jusqu'au 9 mars 2011. Neuf séances de travail ont été convoquées et le Chef national a été invité à témoigner une seconde fois au cours de la dernière audience qui s'est déroulée le 9 mars 2011.

Des présentations ont été faites par plusieurs communautés des Premières Nations, organisations et organisations non gouvernementales (ONG). Le projet de loi a soulevé certaines préoccupations dont les suivantes : le manque de consultation, l'incertitude causée par l'incorporation par renvoi, l'érosion systématique de l'article 35 sur les droits ancestraux et issus de traités et le peu de ressources octroyées.

Au cours de la dernière séance, le Comité a demandé aux représentants de l'APN s'ils souhaitaient élaborer, au cours des semaines à venir, de concert avec le ministère, des modifications qui répondraient aux exigences du gouvernement et des Premières Nations. Le Chef national a indiqué que l'APN était prête à travailler avec le gouvernement fédéral et à élaborer un projet de loi qui satisferait aux règlements et respecterait les droits ancestraux et issus de traités. Cet esprit de partenariat a été exprimé au moment de la préparation de la *Loi sur le Tribunal des revendications particulières*, qui a été rédigée conjointement, et il ne peut que contribuer à consolider la relation qui existe entre les Premières Nations et la Couronne.

Tous les projets de loi déposés durant la 40^e législature sont caducs; toutefois, dans le discours du Trône du 3 juin 2011, le gouvernement a indiqué qu'il « prendra des mesures favorisant l'accès à l'eau potable », ce qui signifie qu'il pourrait déposer un nouveau projet de loi en ce sens.

Selon l'approche retenue et la détermination du gouvernement à poursuivre la préparation d'un tel projet de loi en partenariat, les Premières Nations pourraient être en mesure de contribuer de façon significative au développement de tels règlements. L'APN est consciente que des règlements sont nécessaires pour s'assurer que le financement se traduise par de véritables résultats sur le terrain et qu'un engagement à fournir des ressources adéquates doit être pris pour s'assurer que ces normes soient respectées.

Des spécialistes des Premières Nations doivent être habilités et obtenir le soutien requis pour développer ces règlements, car ils représentent le meilleur moyen d'assurer à nos communautés un accès à l'eau potable. Des ressources seront requises pour réaliser ces travaux.

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUNDP) prône l'adoption d'une nouvelle approche relativement à l'élaboration de projets de loi lorsqu'elle affirme que les nouvelles lois et politiques doivent être développées de concert avec les Premières Nations, dans un esprit de partenariat et de respect mutuel.

Commission sur l'eau des Premières Nations (CEPN)

Aux termes de la résolution n° 50/2008, l'APN doit entamer l'élaboration d'un cadre de travail en vue de la mise sur pied d'une Commission sur l'eau et produire un rapport sur les progrès accomplis à l'Assemblée



générale annuelle (AGA) 2009. Le Secrétariat au logement et à l'infrastructure a obtenu une subvention du Réseau canadien de l'eau qui servira à réunir des experts qui discuteront de la manière dont une telle CEPN pourrait fonctionner. Un coordonnateur de projet a été embauché pour travailler de concert avec le Secrétariat.

De 2007 à 2009, l'APN a finalisé un travail et une analyse sur les fonctions et la structure éventuelles d'une Commission de l'eau des Premières Nations. Le cadre conceptuel a été présenté à l'occasion du forum de l'APN sur les politiques du logement et de l'eau en février 2007. La résolution n° 15/2007 enjoignait l'APN de continuer à faire des recherches et de trouver des moyens de soutenir et de financer les Premières Nations ayant besoin d'aide pour se conformer à un cadre réglementaire sur l'eau. Si une CEPN est effectivement conceptualisée et mise en œuvre, elle pourrait contribuer à faire en sorte que la compétence en matière de gestion de l'eau soit transférée aux Premières Nations.

La prochaine étape requise pour la mise sur pied d'une CEPN consiste à collaborer étroitement au niveau régional pour lancer une CEPN pilote technique qui pourra faire la démonstration d'un système de gestion de l'eau potable et des eaux usées contrôlé par les Premières Nations dans une réserve. Une CEPN fournira une aide pratique aux Premières Nations pour la gestion de leurs réseaux d'alimentation en eau, avec ou sans cadre réglementaire. Un portail Web sera développé en vue de regrouper les pratiques exemplaires ainsi que les leçons apprises, et intégrer une approche holistique à une approche pan-communautaire favorisant des pratiques durables.

Il sera essentiel de collaborer avec AINC, Environnement Canada et Santé Canada pour s'assurer que le travail de la Commission corresponde aux fonctions existantes. La prudence s'impose pour toute collaboration avec AINC sur ce projet dans un proche avenir afin que la CEPN demeure une entité véritablement administrée par les Premières Nations.

La résolution n° 50/2008 enjoignait l'APN de chercher des sources de financement non fédérales pour entamer l'élaboration du cadre pour la Commission sur l'eau. Le financement octroyé par le Réseau canadien de l'eau (RCE) d'avril à septembre 2009 pour créer un Comité directeur d'experts a permis à l'APN d'organiser deux réunions d'experts dans le but de tenir des discussions et déterminer quels travaux devaient être réalisés afin que la CEPN voie le jour.

Pour poursuivre le dialogue sur cet important sujet, une discussion entre spécialistes de l'eau sur la nécessité d'établir une CEPN s'est déroulée à Montréal, dans le cadre du Forum de planification et de dialogue de novembre 2010.

Des fonds supplémentaires ainsi que du soutien de la part de sources externes sont requis pour faire progresser ce dossier.

Conférence nationale autochtone sur l'eau

Aux termes de la résolution n° 42/2010, l'APN doit accueillir une Conférence nationale autochtone sur l'eau qui se tiendra en Alberta, en 2011, dans le but de discuter des problèmes liés à l'eau et développer un plan d'action stratégique qui visera à faire reconnaître la compétence des Premières Nations sur l'eau et à assurer à ces dernières, à titre de droit ancestral et issu de traités, un accès à des sources adéquates d'eau douce sécuritaire dans le but de préserver leur santé, ainsi que leurs activités économiques et spirituelles - maintenant et dans les générations futures.



Les Secrétariats au logement et à l'infrastructure, à la gestion de l'environnement et aux partenariats économiques aideront le Chef régional de l'Alberta à organiser cette rencontre.

Séances de consultation d'Environnement Canada sur l'ébauche de la Stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales et la Proposition de cadre réglementaire sur les eaux usées d'Environnement Canada

La *Stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales* a été avalisée en conseil des ministres le 17 février 2009. Le 20 mars 2010, Environnement Canada a publié une ébauche du règlement sur les eaux usées dans la Gazette du Canada 1, assortie d'une période de 60 jours prenant fin le 20 mai 2010 pour recueillir des commentaires. Des lettres ont ensuite été envoyées aux Premières Nations avec une copie du Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées et du Résumé de l'étude d'impact de la réglementation.

À titre de suivi de la recommandation émise par l'évaluateur indépendant selon laquelle Environnement Canada devait collaborer avec des organisations régionales et nationales des Premières Nations, le ministère a coopéré avec l'APN pour élaborer un Rapport de synthèse des commentaires en vue de fournir aux Premières Nations un outil pour les aider à soumettre leurs commentaires à EC. Un atelier de deux jours a été organisé par l'APN les 20 et 21 avril 2010 avec le Groupe consultatif technique sur l'eau pour recueillir des opinions et des commentaires. Le rapport final a été distribué aux organisations et communautés des Premières Nations à compter du 14 mai 2010.

Certaines préoccupations ont été soulevées. Outre la capacité des systèmes d'eaux usées des Premières Nations de contrôler efficacement les substances délétères, il est également nécessaire de comprendre les répercussions juridiques et économiques du règlement proposé avant qu'il n'entre en vigueur. Plusieurs préoccupations ont été exprimées quant aux ressources nécessaires pour gérer, surveiller et mettre à l'essai les systèmes, ainsi que pour produire des rapports. Puisqu'il s'agit d'un nouveau règlement, plusieurs Premières Nations ne disposent pas de suffisamment de personnel qualifié pour accomplir les tâches requises. Un financement sera indispensable, ainsi que du temps, pour former le personnel nécessaire.

On s'attendait à ce que les règlements soient publiés dans la Gazette du Canada 2 en décembre 2010 et qu'ils entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Toutefois, en raison de préoccupations soulevées par les municipalités quant à de possibles répercussions économiques, des modifications ont été apportées aux règlements provisoires et la publication dans la Gazette du Canada 2 a été reportée.

Évaluation nationale des réseaux d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées dans les collectivités des Premières Nations

Ce projet vise à effectuer une évaluation technique des réseaux publics et privés d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées, ainsi que des pratiques d'entretien et de fonctionnement qui y sont associées, dans les collectivités des Premières Nations, notamment une évaluation du risque pour la santé et une analyse fonctionnelle globale (c.-à-d., des réseaux municipaux, ainsi que des systèmes privés, notamment les puits, citernes, champs d'épuration, etc.) pour chaque collectivité. Le 25 mai 2009, AINC annonçait l'attribution du marché à Neegan-Burnside, une entreprise autochtone de consultants en génie établie en Ontario. Après la première phase des inspections communautaires, les rapports préliminaires ont été envoyés aux Premières Nations à des fins d'information et de vérification des faits. Il nous a été rapporté que certaines Premières Nations n'avaient pas reçu les rapports préliminaires et que, par conséquent, elles n'avaient pas été en mesure de vérifier l'information qu'ils contenaient. Le projet



devait se terminer en décembre 2010. Le 29 janvier 2011, Neegan-Burnside a remis tous les rapports à AINC. AINC a indiqué que les rapports nationaux et régionaux, ainsi que les rapports sur le terrain de différentes Premières Nations, seraient rendus publics au printemps 2011.

Dans le cadre du budget 2010, une prolongation du Plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières Nations a été annoncée pour deux ans, soit 2010-2011 et 2011-2012. Cette prolongation de deux ans de la Stratégie de gestion de l'eau des Premières Nations permettra de procéder aux évaluations et à l'étude des résultats. Les résultats devraient fournir des données en vue d'une présentation au Conseil du Trésor pour le renouvellement pour cinq ans, soit de 2010-2011 à 2014-2015, de la Stratégie de gestion de l'eau des Premières Nations. AINC a indiqué que le ministère prépare un plan d'affaires qui abordera les besoins mentionnés dans les rapports.

L'administration centrale d'AINC a confié ce travail à des coordonnateurs régionaux. L'un de ces coordonnateurs, le directeur intérimaire du Secrétariat au logement et à l'infrastructure, a participé aux conférences téléphoniques hebdomadaires qui se sont tenues durant l'étude et a fourni des comptes rendus aux techniciens de l'eau des régions.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2012

- Continuer à travailler avec le gouvernement pour assurer l'accès à l'eau potable aux communautés des Premières Nations, y compris l'élaboration d'un projet de loi sur l'eau et les eaux usées aux fins suivantes :
 - o Mettre en place un processus de consultation adéquat et adopter une approche de collaboration pour l'élaboration d'un projet de loi sur l'eau et les eaux usées;
 - o Aider les organisations régionales des Premières Nations à établir un cadre pour la gestion de leurs ressources hydriques, leurs eaux usées et leurs bassins hydrographiques, ainsi que pour la protection de leurs sources d'approvisionnement en eau.
 - o Informer le gouvernement du Canada que l'écart en matière de ressources liées aux infrastructures doit être abordé avant la mise en œuvre de tout régime de réglementation sur l'eau et les eaux usées.
 - o Militer en faveur du respect de la disposition de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones sur le consentement préalable, libre et informé;
 - o Militer en faveur de la reconnaissance de la résolution des Nations Unies sur le droit humain à une eau saine et la confirmation de l'inscription du droit à l'eau et à l'assainissement dans les actuels traités sur les droits de la personne, le rendant ainsi juridiquement contraignant.
- Assurer un suivi des résultats de l'Évaluation technique nationale pour s'assurer que le gouvernement aborde les besoins en matière d'infrastructures énumérés dans l'étude et fournir un plan d'affaires qui tienne compte de la demande en temps opportun.
- Continuer à développer un cadre conceptuel sur le fonctionnement éventuel d'une Commission sur l'eau des Premières Nations.
- Organiser la Conférence nationale autochtone sur l'eau.
- Poursuivre le développement d'un portail Web qui accueillera le centre d'excellence sur le logement et les infrastructures.

